



حزب التقدم والاشتراكية
«КОО | «КОО | А | ИИ»
Parti du Progrès et du Socialisme



Osons! *Ensemble* !

PROGRAMME DE GOUVERNEMENT

2027 – 2031

DU PARTI DU PROGRÈS ET DU SOCIALISME

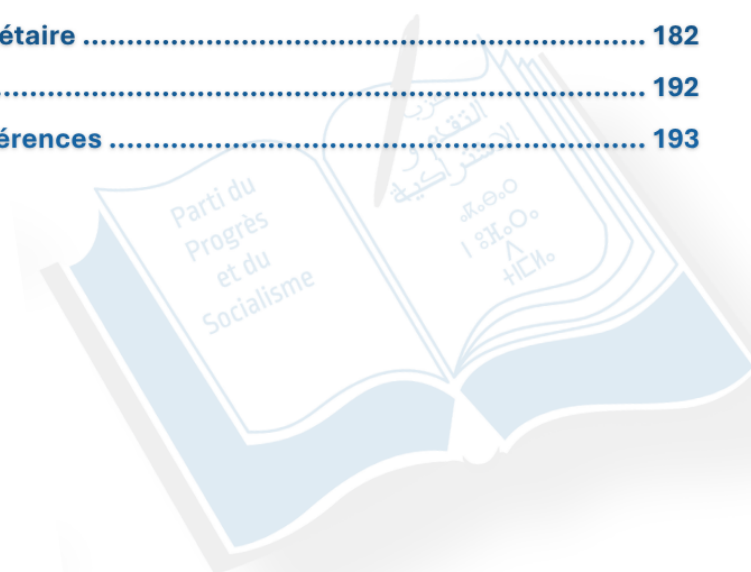


Table des matières :

Le Maroc en 2026 : entre momentum historique et fractures persistantes	4
Le Programme 2027-2031 du PPS : l'alternative démocratique et progressiste	6
Pour une politique de gauche assumée	6
Le renforcement du rôle des institutions constitutionnelles dans la mise en œuvre de la réforme	7
L'engagement du PPS envers les Marocaines et les Marocains	8
Les priorités du Programme 2027-2031 du PPS	9
Note méthodologique	9
I. L'AXE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN : INVESTIR DANS L'HUMAIN, EN FAISANT LE CHOIX IRRÉVERSIBLE DE L'HÔPITAL PUBLIC, DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE ET LE SPORT	10
I.1 - Réforme de la santé : l'hôpital public d'abord	10
I.2 - Réforme de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur : l'école et l'université publiques comme piliers de l'égalité des chances et de la société du savoir	18
I.3 - Solidarité et droit au travail : sécuriser la protection sociale et garantir l'accès à l'emploi décent	27
I.4 - Culture et arts : un droit universel, un levier de développement et le socle du vivre ensemble	34
I.5 - Sport : un outil d'épanouissement au service de la santé publique, de la cohésion sociale et du rayonnement international	40
II. L'AXE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE : POUR UNE SOUVERAINETÉ PRODUCTIVE ET UNE ÉCONOMIE RÉGULÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE	47
II.1 – Souveraineté productive et politique industrielle : produire, innover et maîtriser les chaînes de valeur	47
II.2 – Soutenir l'entreprise, libérer l'acte d'entreprendre et intégrer l'informel	53
II.3 – Financement de l'économie au service de la croissance, des entreprises et des besoins des ménages	63
II.4 – Fiscalité juste, efficace et souveraine, au service de la justice sociale et du développement économique	70
II.5 – Planification écologique, transition énergétique, gestion de l'eau et justice climatique : sécuriser les ressources et combattre la vulnérabilité	81
II.6 – Souveraineté alimentaire, agriculture et pêche durables : nourrir la population en préservant les ressources et en valorisant le monde rural	88
II.7 – Territoires, Aménagement et Habitat : réduire les fractures territoriales et garantir un cadre de vie digne	95

Table des matières :

II.8 – Artisanat, tourisme et économie sociale et solidaire : des leviers de développement économique, d'inclusion sociale et de rayonnement du Maroc ...	102
II.9 – Numérique et IA : leviers de souveraineté et de transformation économique	109
III. L'AXE DÉMOCRATIQUE : POUR UN SOUFFLE DÉMOCRATIQUE NOUVEAU, LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE, L'ÉGALITÉ, L'ENCOURAGEMENT DE LA JEUNESSE, LA PROMOTION DES DROITS DES MRE ET POUR UNE CULTURE DU CIVISME	116
III.1 – Un souffle démocratique nouveau et une tolérance zéro à l'encontre de la corruption, du conflit d'intérêt et de l'enrichissement illicite.....	116
III.2 – Réforme de l'État : une administration au service du citoyen, efficace, transparente et territorialisée	124
III.3 – Amazighité : une question d'égalité et de justice sociale et territoriale	128
III.4 – L'égalité : une condition indissociable de l'État de droit et du développement	133
III.5 – Libérer le potentiel de notre jeunesse, favoriser son épanouissement et renforcer sa participation politique et citoyenne	141
III.6 – MRE : une composante à part entière de la Nation, au service du projet national	156
III.7 – Civisme et citoyenneté : ancrer le vivre-ensemble et reconstruire la confiance dans l'espace public.....	164
IV. L'AXE GÉOPOLITIQUE : LE MAROC, UN ACTEUR RÉGIONAL SOUVERAIN, PROMOTEUR DE PAIX, ATTACHÉ AU RESPECT DU DROIT, AU MULTILATÉRALISME ET A UN ORDRE INTERNATIONAL JUSTE	171
La vision du PPS quant au positionnement du Maroc dans la géopolitique mondiale	175
Le financement du Programme 2027-2031 du PPS	177
Conclusion générale.....	180
ANNEXE 1 : Synthèse du volet budgétaire	182
ANNEXE 2 : La Charte d'Éthique	192
ANNEXE 3 : Renvois de notes et références	193



Le Maroc en 2026 : entre momentum historique et fractures persistantes

Le Maroc vit actuellement un *momentum* historique. La consolidation de la reconnaissance internationale de la marocanité du Sahara et les victoires diplomatiques majeures dont l'adoption, le 31 octobre 2025, de la résolution 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU, sont les preuves indéniables du sérieux du Royaume et de la confiance dont il jouit au sein du concert des nations.

La mise en œuvre effective du Plan d'autonomie des provinces du Sud, aujourd'hui plus atteignable que jamais, viendrait couronner des décennies de lutte pour l'intégrité territoriale et confirmer l'attachement indéfectible du peuple marocain à son ancrage civilisationnel, ainsi qu'à une composante indissociable de son identité plurielle. Elle devrait marquer non seulement le règlement de la question nationale première, mais inaugurer une nouvelle ère de réformes démocratiques, institutionnelles, économiques et sociales au profit de tous les Marocains et de tous nos territoires.

Les négociations décisives pour dessiner les contours du statut d'autonomie, son incidence directe sur la mise en œuvre effective de la régionalisation avancée, son adoption constitutionnelle et législative, puis l'organisation du retour à la mère-patrie de nos frères et sœurs des camps de Tindouf, sont autant de défis qui appellent un front interne des plus solides. D'où l'impératif de conforter le processus de démocratisation en consolidant le rôle des partis politiques et de la société civile, en insufflant une nouvelle dynamique en matière des droits de l'homme, en moralisant l'espace politique et de représentation, et en s'inscrivant avec conviction dans la voie de la justice sociale et territoriale.

La crédibilité qui en découlerait viendrait compléter celle conférée par les avancées significatives de notre pays : notamment en matière de modernisation des infrastructures (ports, aéroports, autoroutes, lignes à grande vitesse, zones industrielles et logistiques, ...), de développement des énergies renouvelables, de réformes sociales et institutionnelles (justice transitionnelle, Code de la famille, nouvelle Constitution, ...), de diversification relative de l'économie et d'attraction, à renforcer, des investissements directs étrangers (automobile, aéronautique, offshoring, ...). Il en va de même des avancées à conforter sur le plan des conditions de vie des citoyens (alphabétisation, scolarisation, couverture médicale, accès à l'eau et à l'électricité, protection sociale, ...) et, enfin, de rayonnement international avec l'organisation réussie et la préparation maîtrisée d'événements sportifs d'envergure planétaire.

L'élan populaire et le sentiment collectif de fierté et d'appartenance qui accompagnent ce *momentum*, doivent être appréhendés comme une opportunité historique de réussir la transformation structurelle du pays à partir d'un projet de développement inclusif et ambitieux, pour un Maroc démocratique, prospère et libéré de la pauvreté multidimensionnelle, garantissant la dignité et l'égalité des chances pour tous ses citoyens et tous ses territoires.

Car malheureusement, en dépit des réalisations de notre pays, des fractures sociales et spatiales persistent. L'affaiblissement de la participation citoyenne aux rendez-vous électoraux et la défiance à l'égard des acteurs politiques sont nourris par la persistance d'une

économie de la rente, du conflit d'intérêts, et d'un lourd déficit éthique au sein de certaines élites politiques et économiques. Ces maux, bien que ne datant pas d'aujourd'hui mais sans cesse soulignés dans différents rapports officiels, ont connu une aggravation sans précédent durant le mandat du gouvernement sortant.

Dans le sillage de ces rapports produits par la Nation, il s'agit aujourd'hui de cerner, de manière lucide et responsable, les entraves qui freinent les énergies réformatrices de notre pays. Notre modèle de développement tarde à se régénérer. Des pans entiers de notre économie servent une oligarchie en expansion alors que les rapports officiels relèvent un appauvrissement de larges couches de la population et une détérioration de leur pouvoir d'achat, aggravant ainsi les contradictions de classe et les antagonismes sociaux. De nombreux jeunes sans perspective cherchent leur place dans la société.

Notre modèle démocratique, en mal de mise en œuvre résolue de la Constitution de 2011, s'essouffle sous les coups de boutoir d'une scène politique en déficit de crédibilité. La confiance en les institutions élues est rongée dangereusement par la limitation de leurs prérogatives ainsi que par l'influence croissante de pratiques contraires à l'éthique et à la loi. La recrudescence des limitations imposées à l'exercice des libertés et des droits de l'homme inquiète. La réforme de l'État et de l'administration peine à se matérialiser. La mise en œuvre effective de la déconcentration et de la décentralisation est à l'arrêt. La transparence dans la gestion des biens de l'État et du foncier public est en souffrance.

Dans ce contexte mitigé, dans lequel se mêlent avancées certaines et reculs avérés, l'incapacité du gouvernement en fin d'exercice à appliquer les réformes requises et à honorer ses propres engagements à l'égard des citoyens est évidente à plus d'un titre :

- Un taux de chômage dépassant le seuil de 13% au niveau national et 37% auprès des jeunes de 15 à 24 ans, dont plus de 1,5 million (2,9 millions entre 15 et 29 ans) ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) ;
- Un taux d'activité des femmes réduit à 19% et un taux d'activité national de 43,5% seulement ;
- Le basculement de 3,2 millions de citoyens sous le seuil de la vulnérabilité ou de la pauvreté, avec 2,5 millions de pauvres dont 72% vivant en milieu rural ;
- Toujours 8,5 millions de Marocaines et de Marocains exclus de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), au sein d'un système de protection sociale dont l'universalité et la pérennité financière ne sont nullement garanties ;
- Un taux de croissance insuffisant, en moyenne de l'ordre de 3% en données constantes entre 2021 et 2025 ; la création de richesse étant concentrée à près de 60% dans trois régions seulement ;
- Des inégalités de revenus et de patrimoine de plus en plus marquées, traduisant l'inefficacité des mécanismes de redistribution mis en place par le gouvernement sortant ;
- Une dégradation de l'indice de confiance des ménages passé de 65 points au début de la mandature actuelle à 57 points fin 2025, après avoir enregistré son plus bas niveau historique (44 points) en 2023 ;
- Un creusement inquiétant des déficits jumeaux : -3,5% pour le déficit annoncé du budget général de l'État (-6% en réalité si l'on exclut les « financements innovants ») et -22,1% pour celui de la balance commerciale (-353 milliards de dirhams en 2025) ;

l'efficacité des instances de bonne gouvernance et des instruments de la démocratie participative dont le point de départ est sans nul doute la conscientisation des citoyens.

L'engagement du PPS envers les Marocaines et les Marocains

Le choix du PPS est celui de la loyauté : envers ses valeurs, ses combats d'idées, les préoccupations des citoyens et le cadre de référence de la Nation.

Le choix du PPS est aussi celui de la clarté et de la franchise, de la priorisation et de la responsabilité : fixer un nombre limité d'objectifs stratégiques atteignables au cours de la prochaine mandature, en expliciter les moyens, en assumer les contraintes et en mesurer les résultats.

Le choix du PPS est, enfin, celui de la défense des intérêts des couches sociales les plus larges et tout particulièrement les plus démunies, de la mobilisation populaire, de la fédération de toutes les énergies attachées au changement ainsi que de toutes les forces composant le mouvement social, progressiste et démocratique.

Trois lignes directrices guideront notre action :

La première consiste à traduire les dispositions constitutionnelles et les orientations stratégiques des textes de référence précités en politiques publiques effectives, ciblées et évaluables. Nous ferons notamment en sorte que l'effort de l'État soit concentré dans les domaines d'intervention où son impact économique et social est le plus décisif pour le plus grand nombre et pour tous les territoires. Parce que pour mieux partager la richesse il faut d'abord la produire, nous soutiendrons l'initiative privée et l'investissement, afin de concilier création de valeur, développement des entreprises – petites et moyennes en priorité – et progrès social.

La deuxième est de fonder notre programme de gouvernement sur des choix spécifiques en matière d'instruments de régulation et de financement, une priorisation pragmatique et un phasage réaliste des réformes, ainsi que sur des arbitrages budgétaires sectoriels et territoriaux. La « *méthode PPS* » dans la mise en œuvre de ce programme se caractérisera par son approche systémique qui garantit la convergence des politiques publiques, par le souci de l'évaluation permanente de l'action publique, la participation citoyenne aux décisions, la transparence budgétaire, la gouvernance démocratique exemplaire, l'obligation de reddition des comptes, ainsi que par une approche territoriale renouvelée et inclusive.

La troisième ligne directrice est de consacrer l'exemplarité éthique et la compétence des représentants du PPS dépositaires d'un mandat public comme une priorité absolue. Nous considérons que la séparation entre les affaires et le pouvoir politique est la condition *sine qua non* pour que les réformes sociales et économiques ne soient pas détournées au profit d'intérêts privés. Nous concevons notre programme de gouvernement comme un contrat de confiance et un pacte de loyauté ; c'est donc précisément pour cela que le PPS a pris une décision inédite dans le paysage politique marocain : faire signer à chacun de ses représentants appelés à exercer un mandat public une Charte d'éthique publique et opposable. Ce document — reproduit en annexe — n'est pas une simple déclaration d'intention collective, mais un engagement signé, portant sur le patrimoine, les conflits d'intérêts, la transparence et la loyauté envers le programme. Nous considérons que la crédibilité d'un programme ne tient pas qu'à ses chiffres ; elle tient aussi aux hommes et aux femmes qui le portent.

Finalement, en inscrivant son programme de gouvernement dans le prolongement du cadre référentiel de la Nation, en faisant le choix de le bâtir autour d'une vision autonome de gauche renouvelée, assumée et maturée à la faveur d'un long parcours historique, en adoptant une méthode de mise en œuvre singulière et en osant l'incarnation éthique de ses engagements, le PPS entend convaincre les Marocaines et les Marocains de lui faire confiance en 2026 pour les représenter.

Nous souhaitons démontrer à nos compatriotes que l'offre PPS constitue la meilleure alternative à l'échec patent du gouvernement sortant et une perspective enthousiasmante pour les citoyens, et plus spécialement pour les jeunes générations.

Les priorités du Programme 2027-2031 du PPS

Il est illusoire de penser qu'un mandat gouvernemental sur une période quinquennale, serait suffisant pour apporter des réponses à tous les maux de notre société et pour faire du Maroc le modèle de prospérité et de citoyenneté dont nous rêvons. Il est donc nécessaire d'établir des priorités thématiques et sectorielles, de proposer des objectifs ciblés, mesurables et déclinés dans le temps, ainsi que des actions réalistes pour y parvenir. C'est ce que le PPS propose dans son programme de gouvernement, décliné en quatre axes :

- I. **L'axe du développement humain** : Investir dans l'Humain, en faisant le choix irréversible de l'hôpital public, de l'école publique, de l'emploi décent et de l'émancipation par la culture et le sport.
- II. **L'axe économique et écologique** : Pour une souveraineté productive et une économie régulée au service du développement et des transitions écologique et technologique.
- III. **L'axe démocratique** : Pour un souffle démocratique nouveau, la moralisation de la vie publique, l'égalité, l'encouragement de la jeunesse, la promotion des droits des MRE et pour une culture du civisme.
- IV. **L'axe géopolitique** : Le Maroc, un acteur régional souverain, promoteur de paix, attaché au respect du droit, au multilatéralisme et à un ordre international juste.

Note méthodologique

Les chapitres suivants, consacrés chacun à un axe du programme, sont organisés selon le même schéma : introduction ; énoncé de trois grands objectifs déclinés en sous-objectifs et de dix engagements/propositions ; tableau de mesures budgétaires chiffrées.

Il est à noter que les montants annoncés correspondent aux augmentations de budget prévues sur la durée totale du programme, soit 5 ans (exercices 2027 à 2031 inclus), la référence étant le budget de l'État pour l'année 2026.

I. L'AXE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN : INVESTIR DANS L'HUMAIN, EN FAISANT LE CHOIX IRRÉVERSIBLE DE L'HÔPITAL PUBLIC, DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE ET LE SPORT

I.1 - Réforme de la santé : l'hôpital public d'abord

L'offre hospitalière et les ressources humaines à vocation médicale sont aujourd'hui concentrées dans les grands centres urbains ; les zones périphériques et le monde rural étant sous-équipés, faisant ainsi de ces territoires de véritables déserts médicaux. Les indicateurs nationaux en termes de lits et de personnel sont nettement inférieurs aux standards internationaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec de fortes disparités régionales.

Cependant, au-delà de ce déséquilibre visible, le système de santé marocain souffre d'une faiblesse structurelle plus profonde : l'insuffisance des soins de santé primaires et du premier recours, qui limite la prévention, le dépistage précoce, le suivi des maladies chroniques, la continuité des soins et la régulation des flux vers l'hôpital.

Il s'agit donc pour le PPS, à l'horizon de cinq ans, de faire en sorte que la culture de la prévention (incluant la nutrition, l'hygiène, le sport, la lutte contre les addictions) prime sur celle de la politique de soins, de rendre l'hôpital public plus accessible à tous, de réhabiliter la qualité des prestations et la dignité des patients, de revaloriser, de motiver et de fidéliser le personnel médical, de moderniser la gouvernance hospitalière et, enfin, de restaurer la confiance des citoyennes et des citoyens dans leur système de santé publique.

Mais notre ambition va au-delà : il s'agit de construire un système de santé cohérent, organisé autour d'un parcours de soins fluide et centré sur le citoyen, articulant de manière efficace soins de proximité, hôpital, prévention et protection sociale.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité des transformations engagées par le Royaume (généralisation de l'AMO, réforme de la gouvernance hospitalière, territorialisation), avec une volonté claire de les renforcer, corriger leurs limites et les rendre pleinement effectives dans la vie des citoyens.

Le programme de gouvernement du PPS se fixe ainsi trois grands objectifs, à l'horizon 2031, en matière de politique de la santé :

▪ **Objectif 1 : Sauver des vies**

- Renforcer prioritairement la prévention, le dépistage précoce, le suivi des maladies chroniques et la continuité des soins au niveau des structures de proximité.
- Intégrer la santé mentale dans les soins de base en dotant au moins un tiers des centres de santé des moyens de détection et d'orientation des troubles mentaux¹, et en renforçant la prise en charge des pathologies les plus fréquentes (dépression et anxiété sévère notamment), tout en rendant les frais de traitement/désintoxication plus abordables.
- Baisser de moitié le taux de mortalité maternelle, soit 24 décès pour 100.000 naissances vivantes, contre 48 décès (objectif du ministère de la santé pour 2025²).

- Réduire le taux de mortalité néonatale (nouveaux nés) à 5 décès pour 1.000 naissances vivantes, contre 10 décès en 2023³.
 - Réduire le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) à moins de 10 décès pour 1.000 naissances vivantes, contre 17 décès en 2023⁴.
 - Diminuer le taux de mortalité prématurée des adultes âgés de 30 à 70 ans par maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques) de 24% en 2022⁵ à moins de 15%.
 - Restaurer la « santé scolaire » pour détecter dès le plus jeune âge les troubles de la vue, de l'audition, de l'autisme ou les signes de malnutrition.
- **Objectif 2 : Couvrir 100% des citoyens par l'AMO et alléger le poids financier de la santé sur les ménages**
 - Généraliser la couverture en matière d'AMO dès fin 2028. Mais au-delà de la couverture formelle, garantir une couverture effective : droits ouverts et continus, prise en charge réelle des maladies lourdes et chroniques, et protection contre les dépenses catastrophiques de santé.
 - Réduire le reste à charge, c'est-à-dire la part des frais réellement facturés supportée par les assurés, de 38% en 2022⁶ à 25% tel que recommandé par l'OMS.
 - **Objectif 3 : Faire de l'hôpital public le pilier de l'offre de soins**
 - Porter la part des dépenses de santé dans l'hôpital public et dans les fondations — dont le rôle positif est à saluer — à plus de 50 %, tout en garantissant une répartition équitable de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.
 - Réorganiser le système de santé autour d'un modèle intégré, où les soins de proximité constituent le premier niveau d'entrée, et l'hôpital un niveau de recours spécialisé.
 - Mettre à contribution le secteur privé de la santé — prioritairement dans les déserts médicaux — tout en encadrant ses pratiques et en régulant sa qualité et ses tarifs, afin qu'il serve les objectifs stratégiques nationaux.

Pour atteindre les objectifs précités, il sera nécessaire de mobiliser un budget supplémentaire global de l'ordre de **47 milliards de dirhams sur 5 ans**, soit une augmentation des dépenses publiques de santé de 2,3%⁷ en 2026 à 2,9%⁸ du PIB projeté en 2031. Ce ratio demeurerait, malgré l'effort budgétaire, en-deçà des recommandations de l'OMS (5% du PIB) pour les pays à revenu intermédiaire.

Cet effort budgétaire devra également s'inscrire dans une trajectoire progressive, soutenable et accompagnée de mécanismes de maîtrise des dépenses et de régulation du système (médicaments, pertinence des soins, gouvernance de l'AMO).

Pour ce faire, le PPS s'engage à mettre en œuvre les décisions suivantes :

- **Engagement 1** : Ré-évaluer l'ensemble des stratégies nationales de la santé en intégrant une vision systémique et une articulation claire entre prévention, soins de proximité, hôpital et financement.
- **Engagement 2** : Intégrer, dès fin 2028, les 8,5 millions de Marocains encore exclus de l'AMO (dont 3,6 millions immatriculés mais aux droits fermés) et garantir une couverture effective, notamment pour les affections de longue durée et coûteuses. Dans l'absolu, alléger la charge financière sur les assurés.

- **Engagement 3 :** Augmenter le nombre de lits hospitaliers publics disponibles de 7,6 lits⁹ à 10 lits pour 10.000 habitants, soit près de 9.000 lits supplémentaires en 5 ans, en conditionnant les investissements à leur fonctionnalité réelle et à leur articulation avec les besoins territoriaux et les soins de proximité.

Nota : cet engagement permettrait tout juste (et en mettant à contribution le secteur privé) de s'approcher de la moyenne régionale de 20 lits pour 10.000 habitants, mais resterait très en dessous du seuil de 30 lits pour 10.000 habitants, tous secteurs confondus, recommandé par l'OMS pour un pays à revenu moyen tel que le Maroc.

- **Engagement 4 :** Doubler les effectifs en personnel de l'hôpital public en passant d'environ 4 médecins pour 10.000 habitants en 2025 à 8 en 2031, et de 10,9 infirmiers et techniciens de santé pour 10.000 habitants à près de 20 sur la même période, soit la création nette de près de 15.000 postes de médecins et de 33.500 postes d'infirmiers et techniciens de santé sur 5 ans. Il s'agit donc de former chaque année environ 3.000 médecins (contre 2.200 actuellement) et 6.700 infirmiers (capacité d'accueil des instituts supérieurs des professions infirmières et techniques de santé de 8.360 places en 2024).

Nota : ces créations de postes porteraient le taux de couverture à environ 30 professionnels de santé pour 10.000 habitants, ou 39 si l'on intègre la contribution du secteur privé, ce qui placerait le Maroc légèrement en deçà du seuil de couverture sanitaire universelle de l'OMS qui est de 44,5 professionnels de santé pour 10.000 habitants.

- **Engagement 5 :** Assurer que 90% de la population soit à moins de 1 heure d'un établissement de santé public fonctionnel et que 100% des provinces soient dotées d'urgences 24h/24 et d'un plateau technique minimum (imagerie, biologie, bloc opératoire) opérationnel. Ceci en combinant infrastructures, ressources humaines, télémédecine et unités mobiles, et en garantissant le fonctionnement effectif des structures.
- **Engagement 6 :** Porter le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié à plus de 90% en milieu rural¹⁰ en 2031, par le renforcement des soins de proximité et les dispositifs d'urgence adaptés aux zones rurales et enclavées.
- **Engagement 7 :** Réduire de moitié le délai moyen d'attente pour une consultation à l'hôpital public en réorganisant les parcours de soins, par la régulation des flux et le déploiement d'une digitalisation intégrée du système. Réduire de même les délais de prise en charge et de remboursement, notamment des soins ambulatoires.
- **Engagement 8 :** Revaloriser la situation matérielle des professionnels de santé dans le cadre d'un pacte social incluant reconnaissance, conditions de travail et perspectives de carrière, et en intégrant des mécanismes de fidélisation et d'incitation territoriale pour limiter les déséquilibres et la fuite des compétences.
- **Engagement 9 :** Consolider l'autonomie de gestion sous réserve du contrôle a posteriori, en s'inscrivant dans les réformes en cours (territorialisation, groupements hospitaliers) et en renforçant la responsabilité, la transparence et la

performance. Faire certifier les établissements de santé publics selon des normes nationales à mettre en place.

- **Engagement 10 :** Réhabiliter l'image de l'hôpital public et restaurer la confiance des citoyens dans l'efficacité du système de santé publique, à travers des résultats concrets : amélioration de l'accueil, réduction des délais et qualité perçue des soins.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Réévaluer l'ensemble des stratégies nationales de la santé	- Réunir, dans le cadre d'Assises nationales, les professionnels des secteurs public et privé de la santé afin d'évaluer les stratégies nationales en vigueur et de procéder aux corrections nécessaires. - Intégrer une vision globale du système de santé et formaliser un modèle cible. - Publier le décret d'application interdisant le tabagisme dans les lieux publics, en intégrant explicitement le vapotage, les sachets de nicotine et en accentuant les sanctions.	Sans incidence budgétaire significative
2. Intégrer les 8,5 millions de Marocains encore exclus de l'AMO et alléger la charge financière sur les ménages	- Intégrer 100 % des anciens bénéficiaires du RAMED (Régime d'Assistance Médicale) au régime AMO Tadamon. - Harmoniser les paniers de soins et supprimer les discontinuités de régimes (ruptures de droits). - Renforcer la prise en charge des maladies chroniques et coûteuses. - Réduire les prix des médicaments en concertation avec les industriels pharmaceutiques et les exploitants d'officines, tout en revoyant à la hausse la tarification nationale de référence. - Encourager la production locale et étendre le recours au générique. - Réviser le décret régissant les autorisations de mise sur le marché (AMM) pour instaurer un traitement prioritaire en fast-track des dossiers de fabrication locale ; traiter la problématique fiscale liée	Compris dans le chiffrage du volet I.3 Solidarité

	à l'application d'un taux de TVA de 20% sur les intrants industriels tandis que les produits finis en sont exonérés (butoir fiscal) et contrer le dumping des princeps durant les 18 mois suivant le lancement du générique. - Mettre en place progressivement la « carte verte » permettant l'accès aux soins et aux médicaments sans déboursier. - Envisager un taux de remboursement différencié selon que les soins sont dispensés dans le public ou dans le privé (90% vs. 70% par exemple). - Contrôler les pratiques du privé et notamment la surconsommation médicale.	
3. Augmenter les lits publics disponibles à 10 lits pour 10.000 habitants (+9.000 lits)	- Construire de façon ciblée de nouveaux hôpitaux de proximité et extensions de capacité (7.000 lits) avec priorité accordée aux régions sous-dotées (rural, sud, montagnes). - Réhabiliter totalement les hôpitaux existants et réouvrir les lits fermés (2.000 lits). - Adopter des normes standardisées de chambres et services pour réduire les coûts. - Conditionner les investissements à des indicateurs de fonctionnement réel.	6,8 MMDH (750 KDH/lit de coût moyen de construction et d'équipement)
4. Augmenter les effectifs de l'hôpital public (+15.000 médecins et +33.500 infirmiers)	- Recruter massivement et pluri-annuellement avec une planification nationale. - Augmenter les capacités de formation (facultés, Instituts de Formation Professionnelle dans le domaine de la Santé - IFPS). - Accorder la priorité aux spécialités en pénurie sévère d'effectifs (anesthésie-réanimation, radiologie, psychiatrie, chirurgie, néphrologie, ...).	20,5 MMDH (+3.000 médecins/an à raison de 210 KDH/an et +6.700 infirmiers/an à raison de 110 KDH/an, y.c charges sociales)

	- Remettre la médecine de famille au cœur du dispositif de prévention et de suivi médical. - Prévoir des primes territoriales obligatoires pour les zones sous-dotées. - Favoriser les contrats stables, la mobilité encadrée et les carrières planifiées. - Mettre un terme au cumul public/privé non régulé.	
5. Assurer l'accessibilité territoriale (90% à moins d'1h et urgences + plateaux techniques généralisés)	- Mettre en place une carte nationale des déserts sanitaires et la combler progressivement. - Mettre à niveau les hôpitaux provinciaux et déployer des urgences 24h/24 en leur sein. - Relancer les bureaux d'hygiène communaux et les dispensaires, et les doter des moyens nécessaires. - Coupler le développement d'infrastructures de santé dans le rural à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, qui sont les premiers remparts contre les maladies transmissibles. - Prévoir des unités mobiles et de la télémédecine pour les zones isolées. - Mettre en place les « pharmacies hospitalières » garantissant la disponibilité des médicaments essentiels dans l'hôpital public et évitant l'achat à l'extérieur en urgence. - Renforcer le Service d'aide médicale d'urgence (SAMU) et le transport sanitaire.	3,5 MMDH (Pour la mise à niveau et l'acquisition d'équipements)
6. Augmenter le taux d'accouchement médicalement assisté à 90% en milieu rural	- Doter chaque région de 2 hélicoptères médicalisés pour les centres hospitaliers universitaires (CHU). - Mettre en place des « maisons de naissance » ou « de la maternité » pouvant servir d'intermédiaire entre le domicile et l'hôpital dans les zones rurales enclavées.	1,0 MMDH (Pour le coût d'investissement et de fonctionnement ; 42 MDH/Unité)

	- En plus des mesures liées aux Engagements 3 à 5.	
7. Réduire de moitié les délais d'attente, de prise en charge et de remboursement	- Mettre en place une plateforme numérique nationale de rendez-vous hospitaliers. - Adopter le dossier patient numérique généralisé. - Recruter de façon ciblée dans les spécialités en tension. - Étendre les horaires (soir, week-end, jours fériés) dans les hôpitaux saturés. - Réorganiser les parcours patients et réguler les flux. - Établir des partenariats temporaires avec le privé sous contrôle public.	0,5 MMDH (Pour la réorganisation et le déploiement des systèmes numériques)
8. Revaloriser la situation matérielle des professionnels de santé en concertation avec leurs représentants syndicaux	- Engager un dialogue social avec les représentants syndicaux des professionnels de santé dès le début de la mandature. - Mettre en œuvre effectivement les dispositions de la loi 09-22 sur la fonction sanitaire. - Envisager une rémunération mixte des médecins des hôpitaux publics, combinant une part fixe et une part liée à l'activité, dans un cadre garantissant la primauté de la qualité des soins sur la logique quantitative.	13,2 MMDH (12,5% x 105 MMDH = quote-part du personnel médical dans la revalorisation générale des fonctionnaires de l'Etat)
9. Consolider l'autonomie effective de gestion et certifier les hôpitaux publics	- Mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens. - Installer des conseils d'administration pluralistes (médecins, collectivités territoriales, société civile) - Désigner un management qualifié. - Responsabiliser les directeurs sur les résultats. - Publier annuellement les performances. - Instaurer des référentiels nationaux inspirés des standards OMS / HAS¹¹ (Haute Autorité de la Santé). - Effectuer régulièrement des audits indépendants.	1,0 MMDH (750 MDH pour la conduite de la réforme juridique, les systèmes d'information et la formation des managers ; 250 MDH pour la certification et les audits)

	- Certifier progressivement et par vagues les hôpitaux. - Mettre en place un observatoire de l'éthique et de la qualité hospitalière alimenté par les signalements et doléances des citoyens. - Agir en cohérence avec les réformes nationales en cours.	
10. Réhabiliter l'image de l'hôpital public	- Augmenter massivement l'offre publique de santé (Engagements 3 à 6). - Assurer une meilleure prise en charge financière (Engagement 2). - Réduire les délais, améliorer la qualité des soins et l'expérience patient (Engagements 7 à 9). - Encadrer les partenariats public-privé. - Communiquer à l'échelle nationale sur le renouveau de l'hôpital public.	0,5 MMDH (Pour le pilotage et la communication, le reste étant intégré dans les investissements précédents)
		Total 47,0 MMDH

L'effort budgétaire proposé constitue une hausse ciblée et maîtrisée, concentrée sur les leviers qui conditionnent réellement la qualité des soins : ressources humaines qualifiées et motivées, équipements adaptés aux besoins, soins de proximité et gouvernance du système. Dans un système déjà coûteux mais encore trop inégal et inefficace, mieux dépenser devient aussi important que dépenser davantage.

L'enjeu n'est pas de promettre un système idéal sur le papier, mais de transformer concrètement l'accès, la qualité et la continuité des soins pour l'ensemble des citoyens. Il s'agit de garantir des délais de prise en charge raisonnables, une présence médicale équilibrée sur le territoire, des établissements publics bien équipés et capables de soigner les patients dans le respect de leur dignité.

Le PPS fait le choix d'une réforme de la santé publique fondée sur une exigence de rigueur, de responsabilité et de respect.

Cette réforme repose sur des objectifs mesurables, des engagements budgétaires explicites et bornés dans le temps, et sur une obligation de résultats. La crédibilité de l'action publique ne se jugera pas à l'ampleur des promesses, mais à la capacité d'un gouvernement mené par le PPS de faire fonctionner durablement le service public de santé, au bénéfice de tous les citoyens et de tous les territoires.

I.2 - Réforme de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur : l'école et l'université publiques comme piliers de l'égalité des chances et de la société du savoir

L'école publique marocaine traverse une crise profonde et multiforme depuis de nombreuses années. Malgré des efforts budgétaires soutenus – le budget du ministère de l'Éducation nationale, du préscolaire et des sports atteignant 99,2 milliards de dirhams en 2026 et 116,5 milliards de dirhams en incluant celui du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation – l'école et l'université publiques ne parviennent plus à remplir leur mission fondamentale d'ascenseur social, ni à garantir à tous les enfants de la Nation l'acquisition des savoirs et compétences de base, indépendamment de leur origine sociale ou de leur lieu de résidence.

Les évaluations nationales et internationales convergent vers le même constat : une proportion alarmante d'élèves ne maîtrise pas les fondamentaux en lecture, en écriture, en compréhension et en mathématiques à la fin du primaire, les taux de décrochage scolaire restent élevés (particulièrement au collège), les inégalités territoriales et sociales se creusent, et la confiance des familles dans l'école publique s'érode, alimentant une privatisation de fait du système éducatif.

Ces difficultés trouvent en partie leur origine dans les premières années de scolarisation. Car malgré les progrès réalisés ces dernières années, le préscolaire demeure marqué par des insuffisances structurelles : un accès encore inégal selon les territoires et les milieux sociaux, une qualité pédagogique hétérogène, un encadrement insuffisamment formé et des conditions d'accueil parfois précaires. Or, les inégalités d'apprentissage se construisent très tôt, et l'absence d'un préscolaire institutionnalisé de qualité pour tous compromet durablement les chances de réussite des élèves tout au long de leur parcours scolaire.

D'un autre côté, nombre de nos diplômés de l'enseignement supérieur n'arrivent pas à trouver un débouché dans le monde du travail, alimentant ainsi un taux de chômage record parmi les diplômés (19,1% en 2025) et les jeunes âgés de 15 à 24 ans (37,2%). Le volume du sous-emploi atteint, lui aussi, un niveau record de 1,19 million de personnes en 2025.

Face à cette situation, le PPS fait le choix clair et assumé d'accorder la priorité absolue à l'école et à l'université publiques, et notamment de mettre en œuvre la vision stratégique 2015-2030 élaborée par le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique (CSEFRS), ainsi que la loi-cadre 51-17 de 2019 qui en découle et les recommandations du NMD. Il s'agit, sur la durée du mandat 2027-2031, d'avancer vers une gouvernance responsabilisante qui dépasse le carcan centralisateur et bureaucratique et libère la créativité, de restaurer la qualité des apprentissages en repensant le modèle pédagogique, de réduire drastiquement les inégalités scolaires, de faire de l'école le lieu de l'inclusion et de la mixité sociale par excellence, de revaloriser le métier d'enseignant, de hisser significativement le taux d'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de développer l'innovation et la recherche/développement et, finalement, de rétablir la confiance de nos concitoyens dans leur système éducatif public.

Nous nous fixons les trois objectifs stratégiques suivants en matière de politique d'éducation, de formation et d'enseignement supérieur :

- **Objectif 1 : Eriger l'acquisition des savoirs et des compétences pour tous en levier d'égalité et de mobilité sociale**
 - Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, compréhension et mathématiques) et d'une langue étrangère en fin de cycle primaire, pour avancer dans le classement mondial en matière de tests standards (PISA¹², TIMSS¹³ et PIRLS¹⁴) au lieu des dernières places actuellement.
 - Favoriser – dès le plus jeune âge – le sens de l'autonomie, de l'esprit critique et de la responsabilité, par de nouvelles approches pédagogiques.
 - Faire du préscolaire la base de la citoyenneté et la clé de voûte de l'égalité des chances pour tous les enfants du Maroc. S'appuyer pour cela sur le tissu associatif tout en conservant à l'État le rôle d'encadrement, de régulation et d'orientation qui lui incombe, et en centralisant la responsabilité au niveau du ministère de l'Éducation nationale.
 - Réduire de 50 % le taux de décrochage scolaire¹⁵ notamment au collège et, d'autant, l'écart de performance scolaire entre les établissements des zones rurales et urbaines.
 - Réduire de 30 % le taux d'échec aux examens de fin de cycle dans le secondaire qualifiant.
 - Viser au minimum un niveau B2 (intermédiaire) en langue étrangère pour tous les bacheliers et un niveau C1 (autonome à maîtrise) pour 20% d'entre eux.
 - Renforcer le système d'accompagnement à l'orientation à partir du secondaire.
 - Garantir le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie.
 - Valoriser la voie de l'enseignement professionnel, en l'érigeant en filière attractive, avec l'objectif que 15% des élèves des collèges et lycées suivent la voie professionnelle, contre respectivement 1% et 5% actuellement.
 - S'appuyer sur l'offre complémentaire de l'enseignement privé, tout en encadrant ses pratiques et en régulant sa qualité et sa tarification, afin qu'elle serve les objectifs stratégiques nationaux.
- **Objectif 2 : Mettre l'enseignant et le territoire au cœur du système éducatif**
 - Renforcer et moderniser la formation initiale et continue des enseignants.
 - Revaloriser progressivement les salaires des enseignants et améliorer leurs conditions de travail.
 - Redonner au métier d'enseignant une image et un statut social attractifs, de sorte à attirer les meilleurs profils vers les métiers de l'éducation.
 - Faire de l'école le noyau communautaire de l'éducation et de la formation, en offrant un cadre accueillant et en optimisant son organisation, ses infrastructures, ses ressources humaines et sa gouvernance.
 - Élargir, à travers les lois organiques en vigueur ou leurs amendements, les compétences des collectivités territoriales en matière de fonctionnement de l'établissement d'éducation et de formation, autour d'un projet éducatif territorial.
- **Objectif 3 : Faire du Maroc une puissance régionale sur le plan universitaire, scientifique et technologique**
 - Rattraper l'important déficit en infrastructures et en encadrement universitaires¹⁶.
 - Doter les universités d'une réelle autonomie administrative, pédagogique et financière.

- Améliorer le dispositif pédagogique, à travers notamment le système Licence-Master-Doctorat (LMD) basé sur un mécanisme de crédits opérationnel, et une réforme profonde des premiers cycles universitaires.
- Valoriser la formation professionnelle et en faire une filière d'excellence.
- Faire accéder au moins une université publique marocaines au top 500¹⁷ mondial (QS World University Rankings ou Shanghai Ranking's).
- Atteindre 1.000 brevets universitaires par an à partir de 2031¹⁸.
- Porter le budget de la Recherche et développement (R&D) à 1,5% du PIB et relier l'innovation à l'industrialisation du pays tout en exonérant d'impôts les rémunérations et les équipements liés à la recherche scientifique ;
- Garantir la gratuité de l'enseignement supérieur public et renforcer la gouvernance démocratique et les pouvoirs décisionnels des conseils des universités.

Les mesures permettant d'atteindre nos objectifs stratégiques nécessiteront un budget global additionnel de **117 milliards de dirhams sur 5 ans**. Cet effort représente une augmentation des dépenses publiques liées à l'éducation et à l'enseignement supérieur de 6,4% en 2026 à 7,7% du PIB¹⁹ projeté en 2031. Nous concrétiserons pour cela les engagements suivants :

- **Engagement 1** : Réduire à 30 maximum le nombre d'élèves par classe dans le primaire et le collège, grâce au recrutement annuel de 18.000 enseignants et à l'équipement de 30.000 classes supplémentaires en cinq ans²⁰. En parallèle, améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de services en matière d'infrastructures, d'équipements, de soutien scolaire, d'internats, de restauration, d'accessibilité et de transport.
- **Engagement 2** : Revaloriser la situation matérielle des enseignants dans le cadre d'un pacte social incluant reconnaissance, conditions de travail et perspectives de carrière, et en intégrant des mécanismes de fidélisation et d'incitation territoriale pour limiter les déséquilibres et la fuite des compétences. Atteindre 100 % de participation à la formation continue obligatoire à raison de deux semaines par an.
- **Engagement 3** : Mettre en place – sans remise en cause des acquis – un dispositif de promotion et d'intéressement des enseignants s'appuyant sur une évaluation rigoureuse de la performance, notamment à travers l'impact sur l'apprentissage des élèves.
- **Engagement 4** : Certifier les établissements scolaires publics selon des normes nationales de qualité éducative, d'usage du numérique et d'amélioration de la vie scolaire, tout en assurant à 80 % des lycéens un accompagnement personnalisé en orientation vers l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle.
- **Engagement 5** : Procéder, en accord avec le CSEFRS, et en accompagnement de la Commission permanente de renouvellement et d'adaptation des curricula, des programmes et des formations, à une rénovation des contenus pédagogiques afin de les adapter au triple impératif de maîtrise des fondamentaux et des langues, d'acquisition des compétences du XXI^{ème} siècle, et de transmission des valeurs de la Nation.
- **Engagement 6** : Rendre effectif l'enseignement de la langue Amazigh dans l'école publique marocaine et ce, par la généralisation progressive de son enseignement à l'horizon 2031, avec un renforcement significatif des effectifs d'enseignants formés

et la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants s'appuyant sur les nouvelles technologies.

- **Engagement 7 :** Accélérer l'éradication de l'analphabétisme, notamment en renforçant la gouvernance et les moyens d'action de l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA) afin de lui permettre d'atteindre les objectifs de sa stratégie nationale 2023-2035. Créer des Centres d'accueil communautaires multifonctions.
- **Engagement 8 :** Mettre en œuvre une gouvernance territoriale de l'éducation et de la formation professionnelle en renforçant les capacités des établissements et des structures territoriales, et en révisant le cadre juridique, organisationnel, ainsi que les mécanismes d'évaluation. Développer conséquemment les moyens de la Fondation marocaine du préscolaire tout en améliorant son mode de fonctionnement s'appuyant sur le tissu associatif.
- **Engagement 9 :** Mettre en place un mécanisme de crédit impôt-recherche au profit des entreprises industrielles et technologiques qui développeraient des projets de recherche ou des innovations de rupture en partenariat avec des laboratoires universitaires ; et mettre la commande publique au service de l'innovation à travers l'intégration de composantes R&D dans les grands projets d'investissement.
- **Engagement 10 :** Consolider les dispositifs nationaux de financement de la R&D et de l'innovation, notamment le Programme national d'appui à la recherche, développement et innovation (PNARDI) et renforcer le rôle du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST) afin de soutenir des projets en lien avec les secteurs industriels et les filières d'avenir — énergies vertes, biopharmacie, nanotechnologies, intelligence artificielle (IA), etc. —, dans une gouvernance associant chercheurs, acteurs économiques et compétences marocaines à l'étranger.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Réduire la taille maximale des classes à 30 élèves/enseignant et améliorer l'offre de services	- Recruter régulièrement 18.000 enseignants par an dans le primaire et le collège (tendance 2024-2026). - Construire/étendre des écoles et des classes en particulier dans les zones sous-dotées (rural et périurbain). - Construire des collèges de proximité en zones rurales. - Adopter une carte scolaire dynamique. - Investir dans les internats, cantines et transports scolaires et octroyer des bourses aux plus nécessiteux. - Adapter les ressources et l'accessibilité aux élèves en	51,5 MMDH (+18.000 enseignants/an dont ~6.000 en remplacement des départs à la retraite, salaire chargé 175 KDH/an ; +30.000 classes à raison de 6.000 classes/an pour 400 KDH/classe ; 4 MMDH pour les équipements connexes (internats, cantines, transport, ...) et les bourses ; 3 MMDH pour les collèges de proximité et pour l'accompagnement de 700.000 collégiens ; 1 MMDH pour le soutien scolaire)

	situation de (autisme, dyslexie, autres). - Réaménager le temps scolaire. - Mettre en place des cellules de veille et de soutien intégré au temps scolaire. - Capitaliser sur l'expérience des écoles pionnières.	
2. Revaloriser, former et stabiliser le corps enseignant	- Reconsidérer le statut des éducatrices et éducateurs du préscolaire. - Mettre en place d'un cahier des charges contraignant pour le préscolaire dans le cadre du partenariat public-privé-société civile. - Dispenser une formation initiale et continue de qualité (2 semaines minimum par an). - Planifier la progression de carrière des enseignants. - Envisager la réintégration de retraités de l'Éducation nationale dans l'encadrement pédagogique. - Etablir des contrats stables et incitatifs. - Encadrer la mobilité.	44,5 MMDH (38% x 105 MMDH = quote-part du personnel enseignant dans la revalorisation générale des fonctionnaires de l'État ; 4,5 MMDH de formation continue pour 300.000 enseignants à 3 KDH/enseignant/an)
3. Evaluer, promouvoir et intéresser les enseignants	- Instaurer des primes territoriales. - Créer des « résidences de l'enseignant » décentes en milieu rural pour encourager la sédentarisation des cadres dans les zones enclavées. - Intéresser les enseignants aux performances pédagogiques.	4,5 MMDH (Dont prime territoriale de 10 KDH/an pour 50.000 enseignants)
4. Certifier les établissements scolaires publics et améliorer la performance et l'orientation au secondaire	- Adopter des normes et référentiels marocains inspirés des standards UNESCO / OCDE - Effectuer des audits indépendants réguliers. - Certifier progressivement et par vagues. - Publier régulièrement les indicateurs de performances. - Renforcer les ressources pédagogiques, notamment numériques, et les laboratoires.	1,2 MMDH (Pour l'audit de plus de 12.000 établissements, ainsi que pour la formation et la mise en place d'une plateforme numérique d'orientation)

	- Dispenser une formation continue des enseignants du secondaire. - Développer des outils d'orientation et de suivi des élèves. - Etendre la pratique des stages en entreprises et dans le monde associatif.	
5. Rénover les contenus pédagogiques et les curricula	- Définir les savoirs, les méthodes et les activités pédagogiques visant les buts éducatifs spécifiques cibles. - Revoir les contenus et l'organisation des apprentissages. - Procéder à l'évaluation standardisée des élèves à l'échelle nationale. - Garantir la stabilité du système en évitant la remise en cause fréquente des fondamentaux. - Intégrer dans les programmes l'éducation à l'égalité, à la parité et au respect de la femme, ainsi que l'éducation sexuelle.	1,0 MMDH (200 MDH pour le recours aux prestations d'experts, de pédagogues et d'acteurs sociaux ; 800 MDH pour la production des nouveaux manuels et l'évaluation de 4,2 millions d'élèves du primaire)
6. Rendre effectif l'enseignement de l'Amazigh	- Recruter et former des enseignants spécialisés, à raison de 2.000 par an, en prévoyant des filières dédiées dans les ENS/CRMEF (Engagements 1 à 3). - Unifier le programme national, éditer des manuels obligatoires par niveau (couvert par l'Engagement 5) - Créer une banque de données numérique dédiée à l'enseignement de l'Amazigh. - Assurer un minimum de 3h d'Amazigh obligatoires par semaine. - Intégrer l'Amazigh dans le contrôle continu. - Impliquer les acteurs associatifs amazighs dans la mise en œuvre.	Compris dans le chiffrage du volet III.2 Amazighité

7. Accélérer l'éradication de l'analphabétisme	- Multiplier les cours du soir, la mobilisation des mosquées, associations et coopératives. - Lier les allocations sociales au suivi du programme d'alphabétisation. - Cibler prioritairement les femmes rurales via des programmes d'alphabétisation fonctionnelle liés à des projets générateurs de revenus. - Accorder une attention particulière à l'analphabétisme des personnes en situation de handicap qui atteint un taux de 67%. - Dédier des programmes TV et des applications mobiles. - Assurer un ciblage intelligent (monde rural, femmes, plus de 40 ans, régions à forte incidence). - Créer des Centres d'accueil communautaires multifonctions.	2,0 MMDH (Pour le renforcement et l'amélioration des programmes d'alphabétisation existants)
8. Mettre en œuvre une gouvernance territoriale de l'éducation et de la formation professionnelle	- Réviser les lois et décrets régissant les Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF) et les établissements scolaires. - Clarifier les compétences entre administration centrale, académies régionales et établissements. - Mettre en place des contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les AREF. - Généraliser le statut d'établissement autonome avec budget propre. - Renforcer les moyens d'action de la Fondation marocaine du préscolaire pour instaurer la prise en charge des enfants dès l'âge de 3 ans (petite section), améliorer les infrastructures et les conditions matérielles du personnel encadrant.	5,3 MMDH (50 MDH pour la réforme juridique et la formation des cadres, 50 MDH pour le système d'information et de pilotage, 150 MDH pour le renforcement des structures territoriales, 1,8 MMDH pour dotations de fonctionnement de 30 KDH/an au profit de 12.000 établissements, 250 MDH pour l'accompagnement de la formation professionnelle, dotation au préscolaire de 600 MDH/an correspondant à 40% d'augmentation)

	- Former les chefs d'établissement à la gestion administrative, financière et pédagogique. - Mettre en place des conseils d'établissement renforcés intégrant les parents d'élèves et les acteurs locaux. - Lier la tarification dans l'enseignement privé à la qualité du corps enseignant et des équipements. - Créer un système d'information national de l'éducation qui soit territorialisé (suivi des performances, indicateurs en temps réel). - Expérimenter des projets éducatifs territoriaux adaptés aux spécificités locales. - Élaborer des cartes régionales des formations alignées sur les besoins économiques locaux (industrie, agriculture, tourisme, services...). - Mettre en place des comités régionaux emploi-formation associant régions, entreprises et opérateurs de formation. - Réviser annuellement l'offre de formation en fonction des tensions sur le marché du travail local. - Intégrer systématiquement les branches professionnelles dans la gouvernance des centres de formation. - Multiplier les passerelles entre le monde de l'université et celui de la formation professionnelle.	
9. Mécanisme de crédit impôt-recherche et commande publique orientée innovation	- Adopter des dispositions fiscales dérogatoires. - Réserver 5 à 10% des marchés publics aux startups innovantes. - Intégrer des critères d'innovation dans les appels d'offres. - Identifier des grands défis nationaux (dessalement, hydrogène vert, IA, ...) et lancer	2,0 MMDH (Plafonnement de la dépense fiscale à 400 MDH/an)

	des marchés publics expérimentaux (prototypes) dans ces domaines.	
10. Consolider les dispositifs nationaux de financement de la R&D et de l'innovation	- Pérenniser le PNARDI et renforcer ses moyens financiers (voir le volet II.1 Industrie) - Lancer une campagne multi-canal présentant l'ensemble des dispositifs (PNARDI, FSI, clusters) avec des témoignages de chercheurs et d'entreprises bénéficiaires. - Organiser annuellement un Salon de la recherche et de l'innovation regroupant tous les acteurs (CNRST, universités, clusters, ministères, ...) pour présenter les appels à projets, les success-stories et favoriser les rencontres chercheurs-industriels. - Mettre en place une Plateforme unique d'information centralisant tous les dispositifs de soutien à la R&D et à l'innovation, ainsi que les appels à projets. - Promouvoir l'Open Science (science ouverte) garantissant que les recherches financées par l'argent public soient accessibles gratuitement aux chercheurs et entrepreneurs marocains.	5,0 MMDH (Levée de 1 MMDH/an au niveau du budget général de l'Etat)
		Total 117,0 MMDH

Sur le plan de la méthode, la réussite de la réforme de l'école et de l'université publiques repose sur une gouvernance renouvelée, fondée sur la responsabilisation, la transparence et l'évaluation continue.

Le PPS instaurera des contrats d'objectifs entre l'État, les académies régionales, les établissements scolaires et les universités, définissant des cibles pédagogiques claires et mesurables ainsi que des objectifs de classement international. Les présidents d'universités et les chefs d'établissement disposeront de marges de gestion accrues, en contrepartie d'une obligation renforcée de reddition des comptes.

La participation des enseignants, des élèves et étudiants, des familles, des collectivités territoriales et des entreprises sera institutionnalisée, afin de faire de l'école et de l'université publiques un espace partagé de réussite éducative et de citoyenneté, de transmission de valeurs, d'acquisition de connaissances approfondies et d'innovation.

En faisant le choix résolu de l'école et de l'université publiques, le PPS affirme que l'égalité des chances n'est pas un slogan, mais une politique publique exigeante, coûteuse et structurante. Investir dans le service public de l'éducation et de la connaissance, c'est investir dans le capital humain, la cohésion sociale, l'intelligence du citoyen et la souveraineté nationale.

C'est à cette condition que l'école et l'université redeviendront un véritable ascenseur social et un pilier de la dignité pour tous les enfants du Maroc.

I.3 - Solidarité et droit au travail : sécuriser la protection sociale et garantir l'accès à l'emploi décent

La généralisation de la protection sociale et l'accès à un emploi décent constituent deux piliers indissociables de la dignité humaine et de la cohésion sociale. Or, malgré les réformes engagées ces dernières années, le Maroc demeure confronté à une fragmentation de ses dispositifs de solidarité, à une exclusion massive d'une fraction importante de la société du marché du travail formel (notamment les jeunes, les diplômés, les femmes et les personnes en situation de handicap), ainsi qu'à une précarisation structurelle de certaines populations vulnérables.

La coexistence de millions de personnes sans emploi et sans formation, de NEET, de travailleurs pauvres occupant des emplois informels ou précaires, et de ménages vulnérables insuffisamment couverts par les dispositifs de protection sociale, constitue aujourd'hui un risque majeur pour la stabilité sociale et pour la pérennité du projet de développement national.

Face à cette situation, le PPS fait le choix d'une approche globale de la solidarité, articulant création de valeur (notamment à travers la pérennisation d'une croissance forte, l'industrialisation et l'assainissement du climat des affaires), responsabilisation des acteurs économiques en matière d'emploi décent, sécurisation des revenus et universalisation effective de la protection sociale. Il s'agit de passer d'une logique d'assistance fragmentée à une politique de solidarité intégrée, structurante, et d'autonomisation fondée sur les droits, l'inclusion, la dignité et le respect des obligations.

Le programme de gouvernement du PPS se fixe à ce titre les trois grands objectifs suivants à l'horizon 2031 :

- **Objectif 1 : Garantir la dignité pour tous et protéger efficacement contre la pauvreté**
 - Réduire de 50% le taux de travailleurs pauvres et de 30% celui des travailleurs vulnérables²¹.
 - Augmenter le pouvoir d'achat de la classe moyenne d'au moins 15% sur la durée de la mandature.
 - Rompre durablement avec la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté.
- **Objectif 2 : Faire de l'emploi décent le premier moteur de l'inclusion sociale**
 - Réduire le taux de chômage national à moins de 10%^(*) en 2031 et celui des diplômés à moins de 12%, en favorisant la création globale de 1 million d'emplois sur cinq ans.

(*) selon l'ancienne méthodologie de calcul du taux de chômage par la Haut-commissariat au plan (HCP). Base de calcul 13% à fin décembre 2025.

- Baisser de 20 % le taux d'emploi informel²².
- Créer un Conseil consultatif du dialogue social avec pour finalité la conclusion d'un Pacte social entre État, acteurs économiques et syndicats, définissant des objectifs économiques, sociaux et écologiques partagés.
- Réviser la loi sur le droit de grève en l'expurgeant des articles liberticides et en l'alignant sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et du Bureau international du travail (BIT).
- Réduire de moitié le nombre de NEET à l'horizon 2031 par la rescolarisation et la formation professionnelle, ainsi que par l'intégration dans les activités économiques, sociales et citoyennes de 1 million de nos compatriotes.
- Porter effectivement le taux d'activité des femmes de 19 % à 25 % et, *de facto*, le taux d'activité national à près de 47%²³ au terme de la mandature.
- Tripler le taux d'activité des personnes handicapées, actuellement autour de 8,9% seulement²⁴.

▪ **Objectif 3 : Garantir la pérennité du modèle marocain de protection sociale**

- Construire un système de protection sociale universel, pérenne et crédible.
- Renforcer la protection contre les aléas de la vie.
- Garantir la soutenabilité des systèmes de retraite.
- Faire bénéficier les salariés des fruits de la croissance.

L'effort budgétaire supplémentaire associé aux objectifs de solidarité et de droit au travail est estimé à près de **124 milliards de dirhams sur 5 ans**, à mettre en perspective avec le manque à gagner économique et social des NEET, estimé à 115 milliards de dirhams²⁵ en 2019 !

Ces objectifs stratégiques seront atteints grâce à l'engagement de notre Parti de mettre en application les dispositions suivantes :

- **Engagement 1** : Instaurer un Revenu minimum de dignité (RMD) de 1.000 DH par mois, fondé sur la réalité de la pauvreté plutôt que sur un score administratif²⁶. Revoir l'indice socio-économique en conséquence, rationaliser les aides sociales et assurer un accompagnement personnalisé de tous les ménages bénéficiaires, avec un suivi renforcé des enfants en matière d'éducation et d'orientation.
- **Engagement 2** : Généraliser l'AMO dès fin 2028.
- **Engagement 3** : Augmenter le SMIG²⁷ et le SMAG²⁸ de 7,5% en moyenne²⁹ en 2027 puis à nouveau de 7,5% à partir de 2030 ; appliquer la même revalorisation salariale aux fonctionnaires du secteur public.
- **Engagement 4** : Instaurer l'intéressement obligatoire des salariés aux bénéfices des entreprises.
- **Engagement 5** : Mettre en œuvre une stratégie nationale d'intégration progressive de l'économie informelle structurée, permettant l'accès effectif aux droits sociaux et aux protections du travail, et accompagner l'économie informelle de subsistance.
- **Engagement 6** : Eriger la question des NEET en priorité nationale et déployer un plan d'urgence dédié afin d'accélérer leur insertion économique et sociale (formation

professionnelle, écoles de la seconde chance, service militaire, travaux d'utilité sociale, activités associatives, artistiques ou sportives, etc.).

- **Engagement 7 :** Promouvoir l'emploi des femmes par la mise en place de mesures fortes de facilitation (crèches publiques pour transformer la charge domestique en responsabilité publique partagée, sécurité dans les transports, lutte contre les discriminations, ...) et d'incitation (exonérations fiscales, aides diverses, ...).
- **Engagement 8 :** Favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap par la révision ciblée du Code du travail et par l'adoption des décrets d'application de la loi cadre 97.13, ainsi que de la loi 10.03 relative aux accessibilités.
- **Engagement 9 :** Porter la période de versement de l'indemnité pour perte d'emploi de 6 mois à 12 mois, relever le plafond de cette indemnité à 7.500 dirhams par mois et assouplir les conditions d'octroi dans le respect de l'équilibre financier du dispositif.
- **Engagement 10 :** Organiser, dès les six premiers mois de la mandature, des Assises nationales de la retraite réunissant État, partenaires sociaux et patronat, afin d'aboutir à une réforme consensuelle sur les régimes publics (rationalisation des prestations de retraite, nouvelles sources de financement, réforme paramétrique, âge de départ à la retraite, cotisations sociales patronales et salariales, ...).

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Instaurer un Revenu minimum de dignité et garantir un accompagnement social personnalisé des ménages bénéficiaires des aides publiques	- Relever le bouclier social à 1.000 DH/mois pour les ménages en pauvreté multidimensionnelle, ajusté selon la composition familiale (nombre d'enfants, personnes à charge, situation de handicap, ...). - Cibler sur la base du Registre social unifié (RSU). - Faire converger les aides sociales directes via un guichet social unique. - Mettre en place une allocation « rentrée scolaire » de 1.000 DH par enfant pour les ménages à revenu modeste. - Territorialiser et indexer partiellement les aides sociales sur le coût de la vie dans les régions et les territoires. - Conditionner les aides sociales par la scolarisation des enfants, le suivi sanitaire, l'accompagnement social et/ou insertion professionnelle, la formation.	29,8 MMDH (RMD : 13,5 MMDH, soit +500 DH/mois pour 450.000 ménages en pauvreté multidimensionnelle³⁰ ; 3,8 MMDH pour le recrutement et la formation de 8.000 travailleurs sociaux à 1,5 fois le salaire minimum de la fonction publique, en plus de la mise en place de systèmes de suivi ; 12,5 MMDH pour l'allocation en faveur des 2,5 millions d'élèves anciennement couverts par le programme Tayssir)

	- Créer un corps de travailleurs sociaux territorialisés (puisés en priorité dans le vivier des NEET). - Affecter un référent social unique par ménage bénéficiaire des aides publiques. - Assurer un suivi individualisé portant sur la scolarisation, la santé, l'employabilité et l'accès aux droits. - Évaluer régulièrement les parcours de sortie de la pauvreté.	
2. Généraliser l'AMO dès fin 2028	En plus des mesures liées à l'Engagement 2 du volet I.1 Santé : - Étendre la couverture sociale aux travailleurs indépendants et aux auto-entrepreneurs (AMO-TNS). - Renforcer les capacités de gestion et de contrôle de la CNSS.	8,0 MMDH³¹ (Pour la prise en charge des cotisations sociales par le budget général de l'Etat)
3. Augmenter le SMIG et le SMAG, revaloriser les salaires de la fonction publique	- Revaloriser progressivement le SMIG et le SMAG en cohérence avec la productivité et le coût de la vie selon les régions et les territoires (augmentation de 7,5% en 2027 puis de nouveau 7,5% à partir de 2030). - Prévoir une revalorisation similaire pour les fonctionnaires. - Indexer l'augmentation des salaires sur l'inflation.	52,0 MMDH³² Pour la revalorisation salariale des fonctionnaires : 49,5% x 105 MMDH, hors personnel de la santé publique (12,5%), de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (38%) traités séparément plus haut
4. Instaurer l'intéressement obligatoire des salariés aux bénéfices des entreprises	- Instaurer l'intéressement obligatoire des salariés aux bénéfices des entreprises de plus de 50 salariés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de dirhams. - Ouvrir le dispositif aux autres entreprises, sur une base optionnelle, en contrepartie de mesures incitatives.	Sans incidence budgétaire significative
5. Réduire l'emploi informel	- Inciter à la formalisation progressive (cotisations sociales adaptées, voire exonérées, fiscalité simplifiée). - Renforcer les moyens de l'inspection du travail.	0,5 MMDH (Pour les incitations, l'accompagnement et le renforcement du contrôle et des

	- Accompagner juridiquement et comptablement les très petites entreprises, les micro entreprises et les professions libérales. - Industrialiser les services de proximité : les services à la personne, la petite enfance, l'accompagnement des personnes âgées, la maintenance, la logistique du dernier kilomètre (services et plateformes commerciales de livraison...) comme second moteur de création d'emplois qualifiés non délocalisables. - Réformer l'ANAPEC et interdire ses contrats d'insertion aux employeurs institutionnels et aux grandes entreprises.	capacités institutionnelles)
6. Plan d'urgence NEET	- Créer un système d'information national avec une déclinaison régionale pour le repérage des NEET et le suivi de leurs parcours. - Garantir l'effectivité de l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans. - Renforcer l'offre publique de formation professionnelle en milieu rural. - Développer un réseau dense de points d'accueil, d'écoute et d'orientation des NEET (parcours différenciés d'insertion combinant orientation, apprentissage, formations courtes certifiantes, formations qualifiantes, stages rémunérés et premier emploi, programmes de santé mentale). - Développer des partenariats publics avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour leur participation massive à l'intégration des NEET. - Favoriser l'intégration durable des NEET auprès des collectivités territoriales, des Forces armées royales et d'autres services de	15,0 MMDH Pour rescolariser/former et intégrer dans les activités économiques, sociales et citoyennes de 200.000 jeunes/an à raison de 15 KDH/jeune

	sécurité de l'État (forces auxiliaires, pompiers...). - Verser une allocation d'insertion temporaire conditionnée à l'engagement du jeune dans le parcours dédié aux NEET.	
7. Promouvoir l'emploi des femmes par la mise en place des mesures de facilitation et d'incitation fortes	- Déployer massivement des services publics de proximité pour la garde d'enfants, en priorité dans les zones urbaines populaires et rurales, ainsi que dans les quartiers industriels et périphériques des grands centres urbains, dans les administrations, les hôpitaux et les universités. - Accorder des incitations financières aux entreprises favorisant l'emploi féminin formel (exonérations sociales et fiscales). - Renforcer les dispositifs de lutte contre les discriminations salariales et professionnelles. - Mettre en place des programmes spécifiques de formation et d'insertion pour les femmes éloignées de l'emploi. - Renforcer les dispositifs de sécurité dans les moyens de transport public.	6,2 MMDH (2,5 MMDH pour la création de 5.000 structures de garde à raison de 500 KDH/structure ; 1,7 MMDH de bonus social et fiscal ; et autant pour les programmes de formation / reconversion, de lutte contre les discriminations et de renforcement de la sécurité des femmes)
8. Favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap	- Réviser de manière ciblée le Code du travail afin de protéger les travailleurs handicapés et garantir leur droit à un travail digne. - Adopter les décrets d'application de la loi-cadre 97.13 et de la loi 10.03 relative aux accessibilités. - Durcir les peines contre la discrimination et combler les lacunes juridiques.	2,0 MMDH (Pour les mesures législatives et réglementaires, les formations professionnelles adaptées et les incitations aux employeurs en vue d'insérer 12.000 actifs/an)
9. Réformer l'indemnité pour perte d'emploi	- Porter la période de versement de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) de 6 mois à 1 an. - Augmenter le plafond de l'IPE à 7.500 dirhams par mois. - Assurer le financement de l'IPE par une contribution majoritaire du	11,0 MMDH (Pour les indemnités à verser aux bénéficiaires³³)

	budget de l'État et minoritaire des employeurs et salariés. - Assouplir les conditions d'obtention de l'indemnité.	
10. Organiser les Assises nationales de la retraite et mener la réforme	- Rationaliser les prestations de retraite. - Identifier de nouvelles sources de financement, notamment fiscales. - Accompagner la fusion CNOPS-CNSS sous réserve du maintien intégral des droits acquis des cotisants actuels. - Envisager la réforme paramétrique et la révision de l'âge de départ à la retraite en tenant compte des critères de pénibilité et de choix. - Réviser les cotisations sociales patronales et salariales. - Permettre aux salariés seniors de passer à mi-temps en fin de carrière en percevant une partie de leur pension (retraite progressive), afin de libérer des postes pour les jeunes tout en assurant la transmission du savoir-faire. - Réformer le mode de calcul des pensions pour certaines catégories professionnelles — notamment pour les anciens militaires et combattants, leurs veuves et leurs ayants-droits — sur la base de l'ensemble de leur carrière. - Supprimer la réduction de 50 % appliquée aux pensions de réversion, pour les veuves et veufs à faibles revenus.	Contribution de l'État non estimée. Les sources de financement public et privé seront définies à l'issue des Assises.
		Total 124,5 MMDH

À travers ce pilier consacré à la solidarité et au droit au travail, le PPS affirme une conviction fondamentale : la dignité ne peut être garantie ni par la solidarité seule, ni par le marché seul. Elle repose sur la sécurisation des parcours de vie, l'accès effectif et égal aux droits sociaux et la possibilité, pour chacune et chacun d'entre nous, de contribuer à la création de richesses par un emploi décent.

En faisant le choix du « No NEET », de la généralisation effective de la protection sociale, de l'instauration d'un revenu minimum de dignité, de la conditionnalité des aides publiques à la création d'emplois décents, ainsi que de la réforme de l'IPE et des régimes publics obligatoires de retraite, le PPS propose une refondation ambitieuse mais réaliste de la

solidarité nationale. Cette refondation vise à rompre avec la fragmentation des dispositifs, la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et la précarisation du travail.

Cette approche s'inscrit pleinement dans l'esprit des textes référentiels de la Nation, en faisant de la protection sociale un investissement productif, de l'emploi un droit effectif et de la responsabilité économique un principe structurant de l'action publique.

En plaçant la solidarité au cœur du contrat social, non comme une charge mais comme un investissement dans le développement, un levier de cohésion, de stabilité et de prospérité partagée, le PPS entend bâtir un Maroc où nul n'est condamné à l'exclusion, où le travail protège de la pauvreté, et où la solidarité devient un moteur de confiance collective et de progrès durable.

I.4 - Culture et arts : un droit universel, un levier de développement et le socle du vivre ensemble

La culture constitue le quatrième pilier du développement durable, au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Elle est un droit fondamental, un vecteur d'émancipation individuelle, un facteur de cohésion sociale et un levier stratégique de développement économique.

Dans un monde marqué par des transformations profondes — révolution numérique, mutations des modes de consommation culturelle, montée des logiques d'uniformisation — la culture est devenue un enjeu de souveraineté à part entière. Elle conditionne la capacité d'une nation à préserver son identité, à valoriser sa diversité et à projeter son influence.

Le Maroc dispose, à cet égard, d'un potentiel exceptionnel. Sa richesse culturelle, nourrie par des affluents multiples — amazigh, arabo-islamique, saharien-hassani, africain, andalou, hébraïque et méditerranéen — constitue un socle unique pour construire un modèle culturel original, ouvert et dynamique.

Pourtant, ce potentiel reste grandement inexploité : le Patrimoine national est insuffisamment protégé et mis en valeur, les inégalités territoriales d'accès à la culture persistent, les politiques publiques demeurent fragmentées, les industries culturelles peinent à atteindre leur plein essor et les transformations numériques bouleversent les modèles traditionnels de création et de diffusion.

Face à ces défis, il est nécessaire d'opérer un changement d'échelle et de méthode : passer d'une logique sectorielle à une véritable stratégie nationale intégrée, faisant des Industries culturelles et créatives un levier de développement, de promotion de l'entrepreneuriat et de création d'emplois. L'ambition est claire : faire de la culture un bien commun accessible à tous, un pilier de la citoyenneté, un instrument de souveraineté nationale et un moteur de croissance.

C'est dans cette perspective que nous proposons un pacte national pour la culture, structuré autour de trois objectifs majeurs, déclinés en résultats mesurables et en engagements opérationnels.

- **Objectif 1 : Garantir les droits culturels pour tous et promouvoir la création culturelle nationale**
 - Lutter contre les déserts culturels et assurer l'équité territoriale en matière de culture.

- Mettre en place une instance nationale chargée d’inventorier et de classer toutes les expressions et composantes de la culture marocaine.
 - Rendre obligatoire l’éducation artistique dans les établissements scolaires.
 - Multiplier par 5 le temps de lecture moyen par citoyen (2 minutes/jour actuellement, contre une moyenne mondiale de 55 minutes/jour).
 - Porter la production éditoriale à 6.000 titres/an contre 3.700 titres recensés en 2023-2024.
 - Atteindre 100 % de contenus culturels nationaux en prime time télévisé.
 - Instaurer « la Journée de l’habit traditionnel » pour mettre en valeur, une fois par mois, le savoir-faire des artisans marocains.
 - Faire bénéficier 2 millions de ménages à revenu modeste un « chèque culture » défiscalisé de 1.000 dirhams par an.
- **Objectif 2 : Faire de la culture un moteur de développement économique et territorial**
 - Élaborer une stratégie nationale des industries culturelles et créatives (ICC) permettant de porter leur contribution à 4 % du PIB d’ici 2031 (contre environ 2,7% actuellement), de former et favoriser la création de 150.000 emplois additionnels dans le secteur, et de doubler les exportations culturelles.
 - Inscrire 200 éléments additionnels du patrimoine national par an³⁴.
 - Augmenter de 50 % la fréquentation des sites culturels.
- **Objectif 3 : Refonder la gouvernance culturelle**
 - Porter les ressources de la culture à près de 1% de la dépense publique d’ici 2031, contre moins de 0,4% actuellement (hors départements jeunesse et communication et y compris Fonds national de l’action culturelle)³⁵ et en améliorer le taux d’exécution (30% à 35% actuellement).
 - Former 5.000 enseignants dans les arts à l’horizon 2031.
 - Prendre en compte la dimension culturelle dans les accords internationaux qui s’y prêtent.
 - Généraliser l’affichage bilingue arabe-amazighe dans 100 % des administrations d’ici fin 2028.

Pour atteindre ces objectifs dont le budget global a été estimé à **20 milliards de dirhams sur 5 ans**, le PPS s’engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Engagement 1 :** Mettre en place une nouvelle gouvernance culturelle intégrée, favorisant la coordination interministérielle et la concertation entre État, régions, privé, société civile et acteurs de la scène culturelle.
- **Engagement 2 :** Augmenter durablement les financements publics et privés en portant les ressources de la culture à 1% du budget national, en mobilisant les collectivités territoriales, et en instaurant des incitations fiscales au mécénat et à l’investissement culturel.
- **Engagement 3 :** Déployer un plan national d’infrastructures culturelles en construisant 400 nouveaux équipements de proximité, dont 100 espaces culturels polyvalents dans les centres ruraux émergents, en associant les collectivités territoriales et le tissu associatif dans leur gestion.

- **Engagement 4 :** Généraliser l'éducation artistique et culturelle par l'introduction obligatoire des arts, la création de chorales scolaires, les sorties culturelles régulières et la formation de 1.000 enseignants/an.
- **Engagement 5 :** Lancer un Plan national pour le livre et la lecture en favorisant la lecture encadrée à l'école, le soutien à l'édition et à la traduction, les bibliothèques numériques et les salons du livre régionaux itinérants.
- **Engagement 6 :** Augmenter le budget du Fonds national pour l'action culturelle (FNAC) de 500 MDH par an, tout en améliorant sa gouvernance.
- **Engagement 7 :** Déployer une diplomatie culturelle ambitieuse par la création de centres culturels à l'étranger, la mise en place de programmes de traduction (objectif de 500 œuvres/an) et de saisons culturelles internationales.
- **Engagement 8 :** Protéger les créateurs, améliorer leur rémunération et valoriser leur statut en adoptant une loi sur le statut de l'artiste, qui soit adaptée aux enjeux du numérique et de l'IA.
- **Engagement 9 :** Structurer les industries culturelles et créatives par la création de clusters régionaux thématiques et l'accompagnement de 1.000 entreprises culturelles sur la mandature.
- **Engagement 10 :** Protéger et valoriser le patrimoine national à travers l'inventaire de ses composantes matérielle, immatérielle, naturelle et géologique, par l'accélération du classement, la modernisation de la gestion et le développement du tourisme culturel.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Mettre en place une gouvernance culturelle intégrée	- Mettre en place le Conseil national des langues et de la culture marocaines (CNLCM) prévu par la Constitution. - Prévoir un compte satellite annuel de la culture (HCP). - Mettre en place une plateforme numérique d'information et de contenu culturels. - Créer une commission interministérielle permanente de coordination. - Créer un Observatoire des ICC, chargé de publier des statistiques régulières et un rapport annuel d'évaluation des politiques culturelles.	0,3 MMDH (Pour la mise en place du CNLCM et de la plateforme numérique)
2. Augmenter durablement les	- Mettre en place un cadre de contractualisation état-régions	8,0 MMDH

financements publics et privés	pour cofinancer les projets culturels. - Créer un fonds dédié aux ICC au sein du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. - Faire profiter les entreprises opérant dans les ICC des avantages fiscaux accordés à l'Industrie. - Structurer le financement participatif (crowdfunding culturel). - Introduire des incitations fiscales pour le mécénat et les dons culturels. - Affecter obligatoirement une part des investissements dans les bâtiments publics à l'art, notamment l'achat d'œuvres (« 1 % artistique ») et le mécénat. - Introduire la « Responsabilité Culturelle des Entreprises » (RCE). - Mobiliser les financements internationaux (coopération, fonds culturels, etc.). - Instaurer un « chèque culture » à raison de 1.000 dirhams par ménage et par an.	(Effort progressif de 500 MDH/an ; chèque culture pour 300.000 fonctionnaires)
3. Déployer un plan national d'infrastructures culturelles	- Construire 300 équipements culturels de proximité dans les communes non dotées. - Construire 100 espaces culturels polyvalents dans chaque centre rural émergent. - Réhabiliter 100 % des infrastructures culturelles fermées ou sous-utilisées. - Développer des espaces culturels mobiles pour les zones enclavées. - Standardiser les équipements (accessibilité, numérique, inclusion)	3,0 MMDH (Coût moyen 7 MDH/infrastructure pour la construction ; 200 MDH pour la réhabilitation)
4. Généraliser l'éducation artistique et culturelle	- Introduire obligatoirement les arts (musique, théâtre, arts plastiques, chant, ...) à raison d'une heure hebdomadaire minimum dans le cursus scolaire. - Organiser au moins 3 sorties culturelles annuelles par élève.	1,5 MMDH (Pour la formation de 5.000 enseignants à raison de 100 KDH/enseignant et 200

	- Former 1.000 enseignants par an dans les arts. - Etablir des partenariats entre écoles et institutions culturelles (musées, théâtres, artistes). - Développer des formations spécialisées en ICC et en management culturel.	MDH/an d'activités culturelles scolaires)
5. Lancer un Plan national pour le livre et la lecture	- Introduire la lecture obligatoire d'un livre par trimestre à l'école. - Accorder un soutien renforcé à l'édition nationale (subventions, aide à la distribution). - Moderniser et étendre le réseau de bibliothèques publiques. - Lancer un Salon du livre itinérant et permanent couvrant toutes les régions. - Mettre en place des programmes de lecture publique et clubs de lecture. - Développer des plateformes numériques d'accès aux livres.	1,1 MMDH (120 MDH/an de soutien à l'édition et 100 MDH/an pour les salons et programmes de lecture)
6. Augmenter le budget du FNAC	- Financer davantage de projets culturels. - Accorder un soutien spécifique aux industries culturelles numériques. - Accompagner la création d'entreprises culturelles. - Mettre en place des appels à projets transparents et compétitifs. - Assurer le financement via une taxe sur les abonnements numériques/téléphoniques, une redevance sur les revenus publicitaires des géants du numérique, et via les partenariats privés.	2,0 MMDH (Dotation annuelle de 400 MDH partiellement financée par une taxe numérique/ téléphonique et des partenariats privés)
7. Déployer une diplomatie culturelle ambitieuse	- Lancer un programme de traduction de 500 œuvres/an. - Organiser des saisons culturelles marocaines dans les grandes capitales. - Intégrer un volet culturel dans tous les accords bilatéraux qui s'y prêtent. - Mobiliser les artistes et intellectuels de la diaspora.	0,5 MMDH (100 MDH/an pour les traductions et saisons culturelles)

	- Soutenir les coproductions internationales (cinéma, audiovisuel).	
8. Protéger les créateurs et moderniser leur statut	- Adopter une loi sur le statut de l'artiste et de l'auteur. - Mettre en place une couverture sociale dédiée aux artistes (Voir I.3 Solidarité – Engagement 2) qui garantisse leur dignité et l'assortir d'une indemnité temporaire pour les périodes de non-production. - Renforcer la protection des droits d'auteur (notamment numérique). - Mettre en place des mécanismes de rémunération équitable via le rééquilibrage des chaînes de valeur et la simplification des circuits de distribution. - Adapter le cadre juridique aux enjeux de l'IA et du streaming. - Soutenir logistiquement les artistes qui prennent part à des salons et expositions à l'international.	Sans incidence budgétaire significative
9. Structurer les industries culturelles et créatives	- Mettre en place 12 « Cités de la création » régionales (clusters) dont quelques une dédiées au Gaming. - Mettre en place un fonds d'investissement ICC. - Accompagner 1.000 startups culturelles (incubation, financement). - Développer des formations aux métiers créatifs et numériques. - Accorder des garanties publiques à l'accès au financement bancaire, prêts à taux réduits et différés de remboursement. - Soutenir à l'export les produits culturels marocains.	1,6 MMDH (100 MDH/cluster régional soit 1,2 MMDH et 400 MDH pour le soutien à l'entrepreneuriat culturel)
10. Protéger et valoriser le patrimoine national	- Inscrire 200 éléments additionnels du patrimoine par an. - Numériser et inventorier le patrimoine national. - Développer des PPP pour la gestion des sites. - Moderniser les infrastructures d'accueil des sites historiques.	2,0 MMDH (200 MDH/an pour l'inscription et la conservation, et autant pour la valorisation touristique)

	- Intégrer le patrimoine dans les circuits touristiques. - Développer des programmes de sensibilisation à la préservation du patrimoine.	
		Total 20,0 MMDH

La culture ne peut plus être considérée comme une politique publique secondaire ou accessoire. Elle est au cœur du projet de société que nous portons : une société éclairée, inclusive, créative et souveraine. À travers ce pacte national pour la culture, il s'agit d'engager une transformation profonde, fondée sur une vision claire, des objectifs mesurables et des moyens à la hauteur des ambitions.

L'effort proposé constitue un investissement stratégique. Il vise à corriger des déséquilibres anciens, à démocratiser l'accès à la culture, à soutenir les créateurs et à structurer un véritable écosystème économique autour des industries culturelles et créatives.

Au-delà des chiffres, ce pacte traduit une conviction forte : la culture est un levier de dignité, d'émancipation et de cohésion nationale. Elle permet de renforcer le lien social, de valoriser notre identité plurielle et de préparer les générations futures aux défis d'un monde en mutation.

En faisant de la culture une priorité nationale, le Maroc peut non seulement consolider sa souveraineté culturelle, mais aussi affirmer son rayonnement à l'échelle régionale et internationale. Il peut devenir un pôle majeur de création, d'innovation et de production culturelle.

Ce pacte est un engagement envers les citoyens, les artistes, les jeunes et les territoires. Il appelle à une mobilisation collective de l'État, des collectivités, du secteur privé, du tiers secteur et de la société civile.

Faire le choix de la culture, c'est faire le choix de l'avenir.

1.5 - Sport : un outil d'épanouissement au service de la santé publique, de la cohésion sociale et du rayonnement international

Le sport et l'activité physique constituent un pilier fondamental du développement humain. Ils participent à la santé publique, à la cohésion sociale, à l'éducation et au rayonnement international d'une nation.

Dans un contexte marqué par la montée des maladies non transmissibles, le chômage des jeunes, les fractures territoriales et les défis d'inclusion sociale, le sport ne peut plus être considéré comme un simple loisir ou un luxe. Il est un outil stratégique de transformation sociale et économique.

Le Maroc dispose d'atouts importants : une jeunesse nombreuse, des réussites internationales dans certaines disciplines et une forte culture sportive. Pourtant, ces atouts restent sous-exploités.

Le système sportif national souffre de faiblesses structurelles : un accès inégal aux infrastructures, la marginalisation du sport scolaire, une gouvernance opaque, un déficit de formation des encadrants, une faible pratique régulière (moins de 350.000 licenciés pour un potentiel d'au moins 6 millions), de faibles performances dans le sport de haut niveau à

l'exception notable du football, ainsi que l'inadéquation des systèmes de détection et de formation des élites.

Face à ces constats, un changement d'échelle s'impose et l'ambition du PPS à ce titre est claire : faire du sport un droit effectif pour tous, un moyen de réduire les inégalités, de redonner espoir à la jeunesse et de construire un modèle de réussite collective inspirant, ainsi qu'un puissant instrument de soft power.

Nous proposons un pacte national pour le sport, qui s'articule ainsi autour des trois grands objectifs suivants :

- **Objectif 1 : Démocratiser l'accès à l'activité physique et au sport**
 - Faire de l'activité physique et du sport un droit effectif pour toutes les Marocaines et tous les Marocains, indépendamment de leur origine sociale, de leurs capacités économiques ou de leur lieu de résidence.
 - Atteindre 1 million de licenciés sur un potentiel de 6 millions dans les différentes fédérations à l'horizon 2031.
 - Garantir l'accès à une infrastructure sportive de proximité à 80% de la population.
 - Porter la pratique régulière du sport à 50% des jeunes.
- **Objectif 2 : Construire un service public du sport accessible et équitable**
 - Sortir d'une logique élitiste et clientéliste pour bâtir une politique sportive structurée, transparente et équitable.
 - Assurer 4 heures hebdomadaires d'éducation physique pour 100 % des élèves de l'Éducation nationale.
 - Disposer d'un vivier de 20.000 encadrants sportifs formés (contre environ 10.000 aujourd'hui).
 - Favoriser la création de 100.000 emplois directs et indirects dans le sport à l'horizon 2031.
- **Objectif 3 : Refonder la performance sportive nationale**
 - Faire migrer les politiques publiques d'un modèle basé sur des talents isolés et l'exclusivité d'un sport, à un système intégré de formation, de détection et d'excellence pour tous les sports pratiqués au niveau national.
 - Structurer une filière économique du sport.
 - Améliorer significativement les performances et classements du Maroc dans plusieurs disciplines.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera un budget global supplémentaire estimé à **15 milliards de dirhams sur 5 ans**, ce qui reviendra à augmenter d'un tiers les dépenses publiques annuelles dans le sport³⁶. Nous nous appuierons pour ce faire sur les dix engagements suivants :

- **Engagement 1** : Adopter une loi-cadre relative à l'activité physique et au sport en rupture avec la loi précédente, qui permettra d'ancrer les pratiques dans un cadre légal structuré, en faisant du sport un service public essentiel.
- **Engagement 2** : Mettre en place une gouvernance modernisée et efficace du sport, plus réactive, contournant les lourdeurs bureaucratiques, orientée vers les résultats, fondée sur l'évaluation continue des politiques publiques, et faisant le meilleur usage des ressources disponibles.

	objectifs de performances sportives. - Clarifier les responsabilités de l'État, des fédérations, des collectivités territoriales, des acteurs privés et associatifs.	
2. Mettre en place une gouvernance modernisée et efficace du sport	- Mettre en place une « administration de mission » permettant d'atteindre l'efficacité et le rendement escomptés. - Améliorer la coordination interministérielle. - Mettre en place un système d'information national du sport (données, indicateurs, cartographie). - Améliorer le cadre de contractualisation entre le ministère des sports et les fédérations.	Sans incidence budgétaire significative
3. Lancer un programme massif de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives accessibles à tous	- Créer des terrains multisports dans chaque commune. - Prioriser les zones rurales et défavorisées. - Assurer la gratuité ou une accessibilité tarifaire encadrée des équipements publics.	2,5 MMDH (Pour la construction de 5.000 terrains de proximité additionnels et la réhabilitation de l'existant)
4. Réhabiliter l'éducation physique et le sport scolaire et universitaire	- Passer à 4 heures d'éducation physique et de sport obligatoires par semaine dans tout établissement public ou privé, à partir de l'école primaire. - Assurer la formation académique et le recrutement massif d'enseignants d'éducation physique et sportive, ainsi que d'encadrants spécialisés pour les terrains de proximité. - Créer de véritables championnats scolaires et universitaires structurés, s'étalant sur l'ensemble de l'année scolaire.	1,0 MMDH (Pour la formation des enseignants et l'organisation des compétitions)
5. Créer un réseau national de centres de formation publics autour d'un Institut national du sport de haut niveau	- Créer un Institut national du sport de haut niveau, alimenté par un réseau de structures régionales pour la détection et la préparation des élites.	5,0 MMDH (Principalement pour la création de l'Institut)

8. Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport	- Dédier un budget au sport féminin, tenant compte des spécificités de la pratique sportive des jeunes filles et des femmes. - Créer une cellule égalité des genres au sein du Ministère du sport. - Obliger chaque fédération sportive à publier un rapport annuel sur la parité. - Mettre en place des quotas progressifs afin d'atteindre un minimum de 40 % de femmes dans les instances dirigeantes fédérales d'ici 2031.	0,5 MMDH (Pour le financement et le pilotage des programmes dédiés)
9. Développer l'économie du sport	- Octroyer des incitations fiscales pour les clubs formateurs et pour les associations. - Structurer une industrie sportive nationale. - Créer un fonds dédié aux Industries sportives au sein du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. - Développer le e-sport.	2,5 MMDH (Principalement pour le fonds)
10. Faire du sport un outil de cohésion sociale et territoriale	- Renforcer les moyens et l'implantation de la Fédération royale marocaine du sport pour tous (FRMST). - Développer les sports modernes. - Réhabiliter les pratiques sportives traditionnelles marocaines telles que la Tbourida. - Mettre en place des programmes sportifs dans les quartiers sensibles. - Prévenir la délinquance et la radicalisation par le sport. - Mettre en place un système de championnats inter-quartiers au niveau national.	1,0 MMDH (Pour les programmes de quartier, le sport pour tous et l'événementiel)
		Total 15,0 MMDH

Le sport constitue bien plus qu'une activité de loisir ou de compétition : il est un levier essentiel de développement humain, de cohésion sociale et de rayonnement national. À ce titre, il doit être pleinement reconnu comme une politique publique à part entière, structurante et transversale.

L'ambition du PPS est de faire du sport un droit accessible à toutes et à tous, indépendamment de l'âge, du genre, du niveau de revenu ou du territoire de résidence. Cela suppose de dépasser une approche centrée sur le sport d'élite pour promouvoir une pratique sportive de masse, ancrée dans le quotidien des citoyens et intégrée aux politiques éducatives, sanitaires et territoriales.

Le développement du sport doit également contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales, en garantissant un accès équitable aux infrastructures, aux équipements et à l'encadrement, notamment dans les quartiers populaires, les zones rurales et les territoires enclavés.

Par ailleurs, le sport représente un levier économique à part entière, créateur d'emplois et d'activités, notamment à travers les industries sportives, l'événementiel et le tourisme. Il constitue également un vecteur d'inclusion et d'insertion, en particulier pour les jeunes.

Le PPS défend une gouvernance du sport renouvelée, fondée sur la transparence, la performance et la responsabilisation des acteurs, ainsi qu'un rôle renforcé des collectivités territoriales dans le développement des pratiques sportives de proximité.

Dans un contexte marqué par l'organisation de grandes compétitions internationales et par une attente croissante des citoyens en matière de qualité de vie, il est essentiel de faire du sport un pilier du modèle de développement.

En faisant du sport un outil d'épanouissement individuel, de cohésion collective et de dynamisme économique, le PPS ambitionne de construire une société plus saine, plus inclusive et plus solidaire, où chacun peut accéder à la pratique sportive et en tirer pleinement les bénéfices.



II. L'AXE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE : POUR UNE SOUVERAINETÉ PRODUCTIVE ET UNE ÉCONOMIE RÉGULÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE

II.1 – Souveraineté productive et politique industrielle : produire, innover et maîtriser les chaînes de valeur

En dépit des stratégies sectorielles engagées au cours des deux dernières décennies, l'économie marocaine demeure caractérisée par une base industrielle encore insuffisamment développée, avec une contribution limitée à création de richesse nationale et une intégration locale incomplète dans les chaînes de valeur.

Cette situation se traduit par une dépendance persistante aux importations, une vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs et une difficulté à capter une part significative de la valeur créée dans les chaînes de production mondiales. Elle limite également la capacité du pays à créer des emplois qualifiés et durables, à diffuser l'innovation et à structurer un tissu productif solide sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte international marqué par les recompositions géopolitiques, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement et l'accélération des transitions technologiques et environnementales, l'industrialisation redevient un enjeu central de souveraineté économique.

Le PPS considère que l'industrie ne constitue pas un secteur parmi d'autres, mais le socle d'un modèle de développement productif, innovant et résilient. Elle doit permettre au Maroc de produire davantage sur son territoire, de maîtriser ses chaînes de valeur stratégiques et de renforcer sa souveraineté économique.

Cela suppose un État stratège, capable d'orienter l'investissement, de planifier le développement industriel, de coordonner les acteurs publics et privés et de soutenir l'innovation technologique et la montée en gamme du tissu productif.

Le PPS propose ainsi de franchir une nouvelle étape : passer d'une industrialisation d'opportunité, largement tournée vers l'assemblage et l'attractivité, à une industrialisation de souveraineté, fondée sur la production locale, l'intégration des filières et la création de valeur.

Notre programme de gouvernement se fixe ainsi trois grands objectifs en matière de politique industrielle, à l'horizon 2031 :

- **Objectif 1 : Augmenter significativement la part de l'industrie dans le PIB**
 - Porter à 20% la part de l'industrie dans le PIB, contre 15,3% actuellement.
 - Développer une politique volontariste d'encouragement et d'accompagnement favorisant la culture d'investissement industriel.
 - Réduire de moitié le déficit de la balance commerciale en le ramenant à 10% du PIB à l'horizon 2031.
 - Favoriser la création de 500.000 emplois industriels nets sur la mandature.
 - Localiser 50% des nouvelles implantations industrielles hors des pôles de l'axe Casablanca-Tanger.

- **Objectif 2 : Structurer des filières industrielles intégrées à forte valeur ajoutée**
 - Porter le « taux réel d'intégration locale » à 60% dans les filières clés (automobile et aéronautique notamment).
 - Prioriser les industries de base et motrices (chimie de base, sidérurgie, métallurgie, machines-outils, chantiers navals).
 - Privilégier les filières industrielles dans lesquelles le Maroc dispose d'avantages comparatifs en termes de disponibilité des ressources naturelles (phosphate et ses dérivés, minerais stratégiques, chanvre, produits de la mer, etc.).
 - Promouvoir le Maroc comme terre de relocalisation industrielle et maillon clé des chaînes de valeurs mondiales.
 - Donner au Royaume les moyens de ses ambitions exportatrices en le dotant d'une flotte commerciale battant pavillon marocain.

- **Objectif 3 : Faire de l'innovation et de la recherche un moteur de croissance industrielle, technologique et verte**
 - Doubler le budget de la R&D pour le porter à 1,5% du PIB, contre 0,7%-0,8% actuellement (ou 1,2% en incluant les financements internationaux et privés³⁷).
 - Accélérer la décarbonation du tissu industriel pour atteindre l'objectif national de réduction de 53% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035 (Contribution déterminée au niveau national - CDN 3.0).

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de mobiliser un budget supplémentaire de l'ordre de **18 milliards de dirhams sur 5 ans**, sous-tendu par les engagements suivants :

- **Engagement 1 :** Faire de l'industrialisation du Maroc une priorité nationale en adoptant un pacte national actualisé de l'industrie, fondé sur des partenariats de l'État avec la Banque publique d'investissement - BPI Maroc (organisme à créer, voir volet II.3 Financement), les banques, les entreprises publiques et privées, les régions et le monde de la recherche.
- **Engagement 2 :** Dynamiser et rationaliser les sites industriels, en améliorer la gouvernance et les dédier particulièrement aux secteurs d'avenir (énergies renouvelables, agro-industrie, industrie pharmaceutique, transports et mobilité, hydrogène vert, batteries électriques, etc.).
- **Engagement 3 :** Soutenir la R&D et l'innovation dans l'industrie, notamment par la mise en place d'un Crédit-Impôt Recherche (CIR).
- **Engagement 4 :** Mettre en place une stratégie nationale de substitution ciblée aux importations, appuyée sur des enquêtes sectorielles approfondies.
- **Engagement 5 :** Mettre en place des incitations publiques différenciées selon les régions et les secteurs (fiscalité, foncier, subventions), et conditionner ces incitations à des objectifs d'intégration locale et de création d'emplois décents et pérennes.
- **Engagement 6 :** Inciter à « produire et consommer marocain » à travers la mise en place d'un label national « Maroc » valorisant les filières de production industrielle à forte valeur ajoutée.

- **Engagement 7 :** Lancer un « Challenge industriel de l'innovation » annuel pour consacrer et financer des projets industriels innovants à fort potentiel à l'export.
- **Engagement 8 :** Encourager les clusters industriels territoriaux ou sectoriels, permettant la synergie entre industrie, université et innovation.
- **Engagement 9 :** Développer des plateformes de production partagée et « fab labs » industriels (espaces mutualisés équipés en machines avancées d'impression 3D, robotique, IA industrielle), pour permettre aux très petites et moyennes entreprises (TPME) ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) de prototyper, produire à moindre coût et accélérer l'innovation dans les filières stratégiques.
- **Engagement 10 :** Renégocier tous les Accords de Libre-Échange (ALE) pour lesquels la balance commerciale du Maroc est structurellement déficitaire ou compromettant l'émergence de filières industrielles nationales stratégiques, et mettre en œuvre les clauses de sauvegarde.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Adopter un pacte national actualisé de l'Industrie	- Mettre en place une cellule de coordination interministérielle dédiée à l'industrie. - Renforcer les contrats de filières avec les fédérations professionnelles sectorielles. - Lier efficacement les aides publiques à des objectifs contraignants de contenu local, d'emploi décent et de décarbonation. - Publier annuellement un rapport de suivi et d'évaluation.	0,5 MMDH (Pour l'ingénierie institutionnelle, l'animation des contrats de filières, les systèmes de suivi et appels à projets)
2. Dynamiser et rationaliser les zones industrielles	- Auditer l'ensemble des zones industrielles existantes. - Réhabiliter et équiper 20 zones sous-utilisées dans les régions déficitaires. - Créer 5 nouvelles zones dédiées aux secteurs d'avenir — énergies renouvelables, agro-industrie, pharmacie, hydrogène vert, batteries. - Mettre en place une gouvernance régionalisée et des gestionnaires professionnels.	3,5 MMDH (100 MDH/zone pour la réhabilitation de 20 zones existantes et 300 MDH/zone pour la création de 5 nouvelles zones spécialisées)
3. Soutenir la R&D et l'innovation dans l'industrie	- Porter le budget du PNARDI à 5 MMDH sur 2027–2031 en élargissant les partenariats (Voir I.2 Éducation – Engagement 10).	2,0 MMDH (400 MDH/an de crédit impôt-recherche)

	- Renforcer le CNRST et ses capacités de financement de projets à fort potentiel industriel. - Lancer des appels à projets annuels dans les filières prioritaires. - Créer un mécanisme de crédit impôt-recherche dédié à l'industrie.	
4. Stratégie nationale de substitution ciblée aux importations	- Réaliser des enquêtes sectorielles approfondies pour identifier 20 filières prioritaires. - Mettre en place des incitations publiques différenciées par région et par secteur (fiscalité, foncier, subventions). - Conditionner les incitations à des objectifs précis d'intégration locale et de création d'emplois décents et pérennes. - Évaluer annuellement les résultats et ajuster les dispositifs.	1,5 MMDH (Pour les incitations fiscales et foncières ciblées, les études sectorielles et les dispositifs d'accompagnement)
5. Incitations publiques différenciées selon les régions et les secteurs	- Mettre en place une cartographie nationale des incitations industrielles par territoire. - Renforcer les avantages fiscaux — IS réduit pendant 10 ans, exonération de taxe professionnelle — pour les implantations hors axe Casablanca-Tanger. - Mettre en place des subventions foncières, dans les régions sous-industrialisées. - Conditionner l'ensemble de ces incitations à des engagements vérifiables d'emplois décents. - Instaurer des clauses sociales obligatoires dans toutes les aides publiques (fiscalité, foncier, subventions, garanties des crédits bancaires, accès aux marchés publics). - Définir des critères d'emplois décents : contrats formels, couverture sociale, salaires déclarés, égalité femmes-hommes, formation permanente.	4,0 MMDH (De dépenses fiscales et subventions foncières estimées, nettes des recettes fiscales différées générées)

	- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation <i>ex ante</i> et <i>ex post</i> des engagements des entreprises. - Prévoir des sanctions et des remboursements des aides en cas de non-respect des engagements.	
6. Label national « Maroc »	- Définir un référentiel de certification du label intégrant des critères de contenu local, de qualité, d'emploi et de durabilité. - Mettre en place un organisme indépendant de certification. - Lancer une campagne nationale de promotion « Produire et consommer marocain ». - Intégrer le label dans les critères de passation des marchés publics et systématiser l'application de la préférence nationale.	0,5 MMDH (Pour la mise en place du référentiel, de l'organisme de certification et des campagnes de promotion)
7. Challenge industriel de l'innovation	- Lancer un appel à projets annuel doté de 200 MDH de prix et de financements d'amorçage. - Sélectionner annuellement des projets industriels innovants à fort potentiel exportateur, à raison de 20 projets d'envergure nationale et de 5 projets par région. - Accompagner les lauréats par du mentorat, de l'accès au foncier, à la commande publique et aux financements bancaires.	2,0 MMDH (2 MMDH de prix et de financement d'amorçage)
8. Encourager les clusters industriels territoriaux	- Identifier et labelliser 12 clusters territoriaux ou sectoriels. - Financer leur animation et leur fonctionnement sur 5 ans. - Mettre en place des conventions tripartites Industrie–Université–Région.	2,0 MMDH (environ 165 MDH/cluster pour l'animation, les équipements et les partenariats université-industrie)
9. Développer des plateformes de production partagée	- Créer 20 fab labs industriels territoriaux équipés en impression 3D, robotique industrielle et IA appliquée. - Les intégrer dans les zones industrielles existantes ou les clusters territoriaux.	1,5 MMDH (50 MDH/fab lab pour l'équipement et 500 MDH pour la formation des utilisateurs)

	- Permettre aux TPMI/ETI d'y accéder à coût réduit pour prototyper et produire. - Former 5.000 techniciens et ingénieurs à ces outils sur la mandature.	
10. Renégocier les accords de libre-échange déficitaires ou compromettant l'émergence de filières industrielles nationales stratégiques	- Réaliser un audit indépendant des ALE pour identifier les accords structurellement déficitaires ou bloquant l'émergence de filières nationales dans les industries stratégiques. - Engager des négociations de révision avec les partenaires concernés. - Activer les clauses de sauvegarde disponibles dans les accords en vigueur. - Introduire des clauses de contenu local dans les marchés publics supérieurs à 50 MDH.	0,5 MMDH (Pour les études, les négociations, et le renforcement des capacités de l'administration du commerce extérieur)
		Total 18,0 MMDH

Faire de l'industrie un pilier du modèle de développement national constitue un choix stratégique pour le Maroc. Dans un monde marqué par les incertitudes économiques, les tensions commerciales et les impératifs de transition écologique, la capacité à produire, innover et maîtriser les chaînes de valeur devient un facteur déterminant de souveraineté.

L'ambition du PPS est de transformer en profondeur la structure productive du pays, en consolidant une base industrielle diversifiée, compétitive et ancrée dans les territoires. Il s'agit de dépasser la logique de l'intégration limitée dans les chaînes de valeur mondiales pour construire une économie capable de capter une part croissante de la valeur, de développer ses propres capacités technologiques et de soutenir durablement l'emploi.

Cette transformation ne pourra se faire sans un engagement fort de l'État, une mobilisation des acteurs économiques et une articulation étroite avec les politiques de formation, de recherche, de financement et d'aménagement du territoire.

Elle devra également s'inscrire pleinement dans les transitions écologique et technologique, en faisant de la décarbonation, de l'efficacité énergétique et de l'innovation des leviers de compétitivité et non des contraintes.

En assumant une politique industrielle ambitieuse, le PPS entend bâtir une économie productive, souveraine et innovante, capable de répondre aux besoins du pays, de créer de la richesse et de renforcer sa position dans l'économie mondiale.

II.2 – Soutenir l’entreprise, libérer l’acte d’entreprendre et intégrer l’informel

L'économie marocaine repose sur un tissu productif hétérogène et fragmenté, dominé par des secteurs à faible valeur ajoutée, peu innovants et insuffisamment compétitifs pour répondre aux besoins de la demande intérieure et conquérir les marchés d'exportation, ainsi que par un secteur informel omniprésent qui représente environ 30% du PIB. La faible dynamique de croissance économique (entre 2,5% et 3,0% en moyenne annuelle sur longue période) traduit la faiblesse des gains de productivité et la diversification limitée des sources de la croissance, tant sur le plan sectoriel que géographique. La structure du PIB n'a pas connu de mutation radicale depuis deux décennies, la part du PIB industriel restant la même depuis 2005 (année de lancement du plan Émergence), soit autour de 15%, tandis que le secteur primaire (agriculture et pêche) représente plus de 10% de la production de la richesse nationale (10,6% en 2024 vs. 12% en 2005). Des filières émergentes comme l'automobile, l'aéronautique, les énergies renouvelables et l'hydrogène vert enregistrent des avancées notables, mais ces évolutions ne représentent pas encore une masse critique suffisante pour entraîner une transformation structurelle de l'économie nationale. Cette situation réduit la productivité globale des acteurs économiques, limite les emplois nets créés (à peine 95.000 emplois nets créés entre janvier 2022 et décembre 2025), fragilise les conditions de travail, sous-optimise les recettes fiscales mobilisées et freine l'émergence d'un tissu entrepreneurial structuré, compétitif et innovant.

L'environnement des affaires est marqué par plusieurs dysfonctionnements structurels qui pénalisent les entreprises, et les TPME plus spécialement. Les acteurs économiques sont confrontés à un amoncellement de contraintes qui entravent l'acte d'entreprendre et découragent l'investissement. Ces obstacles sont de quatre ordres :

- La résistance de l'économie de la rente, la persistance des pratiques de concurrence déloyale et l'existence d'un système incitatif public favorisant encore les secteurs traditionnels à faible rendement ainsi que les activités protégées, au détriment des activités innovantes et des PME/PMI territoriales ou tournées vers l'exportation.
- L'insécurité juridique pour les entreprises et la bureaucratie excessive, avec un arsenal juridique et des procédures administratives opaques et complexes.
- Un coût élevé des facteurs de production (logistique, énergie, foncier, financement), qui pénalise la compétitivité des entreprises nationales.
- Un déficit entrepreneurial et une culture managériale limitée, qui réduisent l'esprit d'entreprise et la prise de risque.

D'un autre côté, les entreprises sont entravées dans leur développement par un accès limité au financement bancaire et au marché financier (voir le volet II.3 Financement). Elles peinent à proposer une offre compétitive à même de satisfaire les besoins du marché intérieur et de réduire la facture du Maroc en termes d'importation de produits finis de consommation et de biens d'équipement. De même, les entreprises exportatrices sont peu nombreuses, l'offre exportable est peu étendue (pas de montée en gamme) et les exportations restent concentrées sur un nombre limité de secteurs (phosphates, automobile, aéronautique, textile, agro-industrie) et de pays (l'Europe représentant plus de 71% des exportations marocaines, dont 41% vers l'Espagne et la France).

Le PPS considère que le développement économique doit reposer — parallèlement à l'accompagnement des grands groupes et des entreprises publiques, ainsi qu'aux investissements structurants de l'État — sur un tissu dense de TPME et d'acteurs économiques implantés dans les territoires, engagés dans des projets industriels et dans l'investissement d'avenir, capables d'innover, de créer de la valeur, de générer de l'emploi décent et d'insuffler une dynamique économique dans les régions et les écosystèmes locaux.

Cette vision nécessite la mise en œuvre effective d'un État de droit économique. Elle suppose une action publique résolue pour garantir la concurrence libre et loyale, renforcer les instances de bonne gouvernance, réguler les marchés, simplifier les procédures, réduire les coûts des facteurs, protéger et accompagner les acteurs économiques dans leur structuration et leur développement.

Le programme de gouvernement du PPS propose de porter un pacte productif national et se fixe trois grands objectifs relatifs à la dynamisation de l'entreprise marocaine :

- **Objectif 1 : L'État de droit économique, améliorer le climat des affaires, renforcer la concurrence, libérer les énergies et démocratiser l'acte d'entreprendre**
 - Réduire fortement les situations monopolistiques et oligopolistiques dans les secteurs marchands.
 - Combattre les conflits d'intérêts, prohiber et sanctionner les prises illégales d'intérêts ainsi que l'enrichissement illicite car là où il y a des règles il doit y avoir des sanctions, là où il y a du pouvoir il doit y avoir des contre-pouvoirs.
 - Mettre un terme aux situations de rente identifiées et aux marges excessives et non légitimes dans les secteurs régulés.
 - Encourager la création et renforcer le rôle des associations de défense des droits des consommateurs.
 - Créer 15.000 TPME (EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives)³⁸ par an dont 500 au moins dans chaque région et agir parallèlement, notamment via Maroc PME, afin de réduire les défaillances d'entreprises.
 - Réduire les délais de paiement effectifs à moins de 60 jours en moyenne.
 - Réduire le délai effectif de création d'une entreprise à 72 heures.
 - Diviser par deux le nombre d'autorisations administratives requises pour la création d'une entreprise.
- **Objectif 2 : Créer des champions nationaux et à l'échelle des territoires**
 - Augmenter de 50% le nombre des grandes entreprises³⁹ (1.913 unités en 2024 soit 0,5% du total des EPMA), tournées prioritairement vers le marché intérieur et compétitives à l'export.
 - Avec la même priorité, doubler le nombre des moyennes entreprises⁴⁰ (3.877 unités en 2024 soit 1% du total).
 - Diversifier l'offre exportable de produits industriels et réussir la montée en gamme.
 - Encourager les entreprises industrielles à se tourner vers l'exportation en renforçant les subventions publiques et en développant une offre financière adaptée dans le cadre de la BPI (voir le volet II.3 Financement).
 - Diversifier les marchés d'exportation en portant à 10% la part de l'Afrique dans les exportations marocaines (contre 6,9% en 2024) et à 30% les autres marchés hors Europe (contre 21,7% en 2024).

- Renforcer la diversification de l'accès des grands groupes privés à la commande publique.
- **Objectif 3 : Lutter contre l'économie informelle et accompagner l'informel de subsistance**
 - Intégrer 20% des unités informelles dans le secteur formel.
 - Générer 10 milliards de DH par an de recettes fiscales et sociales additionnelles liées à la formalisation des entités informelles.
 - Réduire de 13,6%⁴¹ à 10% le poids dans la valeur ajoutée nationale de l'économie informelle observée (ou de 30%⁴² à 20% compte tenu de l'agriculture informelle et de l'économie informelle non-observée).
 - Créer 300.000 identifiants fiscaux nouveaux sur 5 années pour les petites unités.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera la mobilisation d'un budget supplémentaire d'environ **18 milliards de dirhams sur 5 ans** et la mise en œuvre des engagements précis ci-après :

- **Engagement 1 :** Créer une institution chargée de la médiation en faveur de l'entreprise, dont la responsabilité serait rattachée directement au ministre de l'Économie et des finances.
- **Engagement 2 :** Réformer le cadre juridique et administratif des affaires.
- **Engagement 3 :** Déconstruire progressivement l'économie de la rente et lutter efficacement contre les pratiques déloyales et les conflits d'intérêts.
- **Engagement 4 :** Renforcer les organes de régulation et garantir une concurrence saine entre les opérateurs économiques.
- **Engagement 5 :** Créer des champions nationaux et territoriaux.
- **Engagement 6 :** Mettre en place un plan national de formalisation de l'informel de subsistance (Voir I.3 Solidarité – Engagement 5), et instituer un contrat tripartite obligatoire, dûment enregistré auprès de la préfecture, définissant les droits et obligations respectifs du titulaire de l'agrément du Taxi, du propriétaire du véhicule et du chauffeur professionnel.
- **Engagement 7 :** Lancer un plan national d'intégration de l'économie informelle.
- **Engagement 8 :** Créer des zones d'activités pour les petites structures en faisant le pari de la régionalisation et en levant le frein du foncier et de l'accès à l'infrastructure et au financement bancaire.
- **Engagement 9 :** Rendre plus attractif l'entrepreneuriat productif à travers des instruments de de-risking et des incitations publiques puissantes.
- **Engagement 10 :** Utiliser les investissements directs étrangers (IDE) pour renforcer le tissu productif national.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Créer une institution chargée de la médiation en faveur de l'entreprise	- Rattacher cette institution directement au ministre de l'Économie et des finances pour lui conférer l'autorité nécessaire. - Lui confier une mission d'intervention en médiation directe pour débloquer les situations liées aux lenteurs ou abus administratifs. - Mettre en place des voies de recours transparentes et accessibles à toutes les entreprises, et notamment les TPME. - Publier un rapport annuel d'activité de cette institution, présentant ses interventions et les dysfonctionnements identifiés pour alimenter la réforme permanente des administrations publiques. - Dynamiser la Commission nationale de l'environnement des affaires (CNEA) et les Comités régionaux de l'environnement des affaires (CREA) pour assurer la déclinaison territoriale du dialogue public-privé.	0,4 MMDH (Pour la création et le déploiement régional de l'institution)
2. Réformer le cadre juridique et administratif des affaires	- Adopter une loi de modernisation économique regroupant toutes les mesures de simplification pour la création et la croissance des entreprises, avec une numérisation complète et un portail unique d'accès. - Réduire de moitié le nombre d'autorisations requises dans les 18 premiers mois d'entrée en fonction du nouveau gouvernement. - Renforcer les prérogatives du guichet unique numérique de création d'entreprise, en fixant le délai maximum de traitement du dossier à 72 heures. - Passer progressivement du système des agréments vers la logique des cahiers des charges et du contrôle a posteriori.	0,4 MMDH (Pour la mise en place du guichet unique et de l'observatoire)

	- Publier annuellement un baromètre des délais et des coûts administratifs par type de procédure, ainsi qu'un rapport sur les simplifications administratives à annexer à la loi de finances. - Veiller à une bonne application de la loi rendant obligatoire le respect des délais de paiement (60 jours maximum). - Améliorer le droit des sûretés et le code de commerce, notamment les règles relatives à la défaillance d'entreprises. - S'assurer de la bonne application des nouvelles dispositions de la loi sur les sociétés anonymes, supprimant les actions au porteur dans les sociétés anonymes non cotées et interdisant leur mutation par tradition. - Conditionner l'accès aux marchés publics pour les grandes entreprises, au respect des délais de paiement vis-à-vis des sous-traitants.	
--	--	--



3. Déconstruire progressivement l'économie de la rente et lutter contre les conflits d'intérêts	- Cartographier l'ensemble des situations de rente identifiées dans les secteurs régulés. - Mettre un terme à ces situations sur la mandature par voie législative et réglementaire. - Réduire les marges excessives dans les secteurs régulés par un renforcement du pouvoir de contrôle des régulateurs. - Publier annuellement par le Conseil de la concurrence un rapport sur l'état de la concurrence et des rentes sectorielles, et organiser un débat public sur ce rapport à la Chambre des Représentants. - Sanctionner les pratiques anticoncurrentielles avec des amendes proportionnelles au chiffre d'affaires et un encadrement du processus transactionnel. - Mettre en place une réglementation stricte de lutte contre les conflits d'intérêts et de sanction des prises illégales d'intérêts. - Instituer une réglementation et des dispositifs protégeant les lanceurs d'alerte.	0,2 MMDH (Pour le renforcement du contrôle)
4. Renforcer les organes de régulation et garantir la concurrence	- Réformer la loi sur le Conseil de la concurrence et la loi sur la liberté des prix et la concurrence, en corrigeant leurs failles. - Garantir l'indépendance effective des régulateurs sectoriels par une révision de leur cadre juridique. - Renforcer leurs moyens humains, financiers et d'expertise. - Revoir le processus de nomination des membres de leurs conseils en privilégiant les critères d'expertise, de probité et d'indépendance. - Veiller à la parité dans les instances de décision afin de garantir une diversité de perspectives dans l'analyse des marchés. - Renforcer les droits des consommateurs et les mécanismes de recours, prévoir des dispositifs d'indemnisation des consommateurs.	0,2 MMDH (Pour le renforcement des moyens et des mécanismes de recours)

5. Créer des champions nationaux et territoriaux	- Développer, à travers la BPI, une offre de soutien et d'accompagnement à grande échelle aux entreprises, dans un parcours lisible couvrant l'ensemble du cycle de vie (création, développement, export, innovation, transmission). - Encourager les grands groupes privés à devenir les moteurs de la diversification productive et de la transformation structurelle de l'économie. - Renforcer dans la Charte de l'investissement les subventions accordées aux industries d'exportations. - Renforcer la transparence des marchés publics, en étendant les fonctionnalités de la plateforme numérique nationale des marchés publics à la publication de données statistiques consolidées par bénéficiaire. - Identifier les entreprises dirigées par des femmes à fort potentiel et leur assurer l'accompagnement adéquat pour en faire des championnes régionales, voire nationales. - Créer un statut incitatif de la jeune entreprise innovante et adapter la réglementation fiscale, sociale et des changes aux besoins des startups. - Mettre en place un mécanisme de crédit impôt-recherche au profit de l'ensemble des entreprises pour soutenir l'innovation et la R&D (voir les volets I.2 Éducation et II.4 Fiscalité). - Réduire les coûts des facteurs de production pour renforcer la compétitivité des entreprises. - Baisser le coût de l'énergie en relançant la raffinerie de pétrole Samir et en envisageant la création d'une seconde raffinerie nationale, et en développant l'hydrogène vert, les énergies renouvelables et les énergies marines renouvelables	5,0 MMDH (Pour les incitations, subventions et conduite des réformes)
---	---	--

	(voir le volet II.5 Transition écologique et énergétique). - Réformer le secteur de la logistique, pour réduire les coûts et les délais de transport, favoriser le regroupement des opérateurs privés et renforcer la multimodalité, en augmentant notamment la part du fret ferroviaire. - Encourager, par des incitations fiscales et financières ainsi que par un accompagnement dédié, le regroupement volontaire des industriels pharmaceutiques afin de renforcer leur compétitivité à l'export, sans fragiliser le tissu des PME du secteur et sans déroger aux règles de la libre concurrence. - Favoriser la création de banques régionales (voir le volet II.3 Financement).	
6. Mettre en place un plan national de formalisation de l'informel de subsistance	- Créer une base de données nationale sur l'informel de subsistance avec une déclinaison régionale. - Mettre en place un système de carte professionnelle pour les petits commerçants, artisans et prestataires informels, ouvrant des droits concrets (accès à la formation professionnelle, aux petits marchés publics, facilitations administratives et fiscales, accès à la couverture médicale et aux allocations familiales). - Instituer un contrat tripartite obligatoire, dûment enregistré auprès de la préfecture, définissant les droits et obligations respectifs du titulaire de l'agrément du Taxi, du propriétaire du véhicule et du chauffeur professionnel. - Réformer l'ANAPEC pour en faire un acteur central de l'insertion formelle des petits métiers.	2,0 MMDH (Pour les systèmes d'information, la formation, l'accompagnement et la réforme de l'ANAPEC)
7. Lancer un plan national d'intégration de l'économie informelle	- Procéder à un recensement et à une identification des acteurs industriels informels pour accompagner leur intégration au secteur formel, notamment à	0,5 MMDH (Pour le recensement, l'accompagnement et les incitations)

	travers une fiscalité attractive limitée dans le temps. - Prévoir une période de transition pour une mise en conformité graduelle avec la réglementation, à travers des contrats de formalisation entre les entreprises concernées et l'État. - Assurer un contrôle rigoureux du commerce de gros, garantissant la traçabilité des produits et luttant contre la contrebande et la sous-facturation à l'importation. - Renforcer les capacités, les moyens et les prérogatives des services de contrôle fiscal, douanier et social (inspections du travail) pour détecter et sanctionner les pratiques frauduleuses.	
8. Créer des zones d'activités pour les petites structures	- Créer des zones d'activités dédiées aux TPE et micro-entreprises dans les régions sous-dotées. - Lever le frein du foncier par des mécanismes de mise à disposition de terrains à coût réduit, voire à titre gracieux pour les TPME. - Assurer l'accès aux infrastructures de base (eau, électricité, connectivité numérique). - Réserver 20% des places dans ces zones d'activités aux jeunes entrepreneurs, aux femmes chefs d'entreprise et aux entrepreneurs en situation de handicap.	8,0 MMDH (Pour la création des zones d'activités, à raison de 150 MDH/zone)
9. Rendre plus attractif l'entrepreneuriat productif	- Proposer des outils publics permettant de réduire les risques encourus par les entrepreneurs lorsqu'ils créent leur entreprise, développent une activité pionnière ou embryonnaire dans le tissu productif local, se tournent vers l'innovation ou se lancent dans l'exportation. Elargir l'offre de Tamwilcom à la garantie de ces risques. - Adapter la réglementation des affaires pour protéger le patrimoine personnel des entrepreneurs. - Instituer un système de mentorat au profit des TPME par les grands	1,0 MMDH (Pour les mécanismes de garantie publique)

	dirigeants d'entreprises, notamment publiques.	
10. Utiliser les IDE pour renforcer le tissu productif national	- Renforcer l'effet d'entraînement des IDE sur le tissu productif national, à travers : ○ Des programmes d'intégration et de contenu local conditionnant l'accès aux incitations publiques. ○ Des programmes d'accompagnement et d'appui à la certification des opérateurs nationaux pour devenir fournisseurs des donneurs d'ordre mondiaux. ○ Des programmes de transferts de savoir-faire et de recherche. ○ Des partenariats stratégiques et des joint-ventures entre entreprises nationales et investisseurs étrangers (cas de l'automobile, l'aéronautique et l'hydrogène vert).	0,3 MMDH (Pour les différents programmes)
		Total 18,0 MMDH

La transformation de l'économie réelle n'est pas une option : c'est la condition même d'un développement durable, inclusif et souverain.

Le Maroc ne pourra changer d'échelle qu'en s'appuyant sur un tissu dense de TPME/PMI (petites et moyennes industries), innovantes, productives et ancrées dans les territoires. Cela suppose de lever les obstacles qui freinent l'initiative, de mettre fin aux situations de rente qui bloquent la concurrence, et de rétablir des règles du jeu équitables pour tous les acteurs économiques.

Ce projet repose sur un choix clair : passer d'une économie fragmentée, duale et significativement informelle, à une économie structurée, compétitive et créatrice de valeur.

La formalisation progressive de l'informel, l'amélioration du climat des affaires et l'émergence de champions nationaux ne sont pas des politiques séparées : elles forment un même mouvement de transformation visant à élargir la base productive, renforcer l'emploi et mieux répartir les opportunités économiques.

En libérant l'acte d'entreprendre, en sécurisant l'environnement des affaires et en orientant l'investissement vers les secteurs productifs, le PPS fait le choix d'une économie qui produit davantage, couvre mieux les besoins du marché intérieur et exporte plus.

II.3 – Financement de l'économie au service de la croissance, des entreprises et des besoins des ménages

Le financement de l'économie est à la source de la création des richesses. Pourtant il demeure marqué par des déséquilibres structurels qui limitent sa capacité à accompagner la transformation productive du pays et à soutenir la croissance des entreprises. Le crédit bancaire reste insuffisamment orienté vers les activités productives, en particulier au bénéfice des TPME et des industries. L'accès au financement, qu'il soit bancaire ou désintermédié, demeure contraint pour une large partie du tissu entrepreneurial. Se pose également avec acuité la question de la mobilisation de l'épargne nationale et internationale et celle de sa transformation en flux de financement de l'économie réelle.

Le PPS considère que les financements bancaires et de marché doivent être pleinement mis au service de l'économie réelle. Ils doivent contribuer à soutenir l'investissement productif, stimuler la croissance et l'emploi, accompagner les transitions écologiques et technologiques, rééquilibrer les relations entre les entreprises et renforcer la souveraineté nationale. Le financement doit être érigé en véritable levier d'investissement, de production, d'innovation et de création d'emplois décents. Cet enjeu suppose de mener une réforme d'ensemble, articulant recherche de nouvelles sources de financement de l'économie, mobilisation de nouveaux instruments de financement et renforcement de la transparence des finances publiques.

Nos propositions relatives au financement de l'économie visent à réaliser trois principaux objectifs :

▪ Objectif 1 : Mobiliser de nouvelles ressources financières

- Mobiliser le plein potentiel de l'épargne nationale, domestique et celle détenue par les Marocains du monde.
- Développer une épargne nationale de longue durée.
- Réduire la circulation fiduciaire et l'épargne thésaurisée improductive pour l'économie nationale.
- Faire du Maroc un marché d'attraction pour les capitaux internationaux et une plateforme financière régionale pour les économies africaines subsahariennes.

▪ Objectif 2 : Réorienter le financement vers l'économie productive

- Intensifier la concurrence dans le secteur bancaire au bénéfice des entreprises et des ménages.
- Œuvrer pour que la part du crédit bancaire dédié aux TPME atteigne effectivement 40% du total des crédits.
- Redéfinir la cartographie des instruments publics de financement existants, en visant la réduction des chevauchements de compétences, la rationalisation et le regroupement des structures redondantes, la clarification des mandats et des périmètres de responsabilités.
- Doter le Maroc d'une Banque publique d'investissement (BPI Maroc) au service de la transformation structurelle de l'économie, de la transition productive et écologique et du renforcement de la souveraineté du pays.
- Doubler le nombre d'introductions d'entreprises en bourse (Initial Public Offering – IPO).

- **Objectif 3 : Renforcer la transparence et la crédibilité des finances publiques**
 - Concilier effectivement stabilité financière et objectifs de croissance, dans le cadre d'une politique de financement de l'économie respectueuse des équilibres macroéconomiques fondamentaux.
 - Réduire à 4% du PIB le déficit budgétaire réel (hors « financements innovants ») à la fin de la mandature.
 - Stabiliser le poids de la dette publique à 80% du PIB (versus 84% en 2024).

Un budget supplémentaire de l'ordre de **23 milliards de dirhams sur 5 ans** sera nécessaire pour atteindre ces trois objectifs, de même que la mise en œuvre des dix engagements suivants :

- **Engagement 1 :** Entamer la généralisation des pensions de retraite pour démocratiser et amplifier la constitution du patrimoine financier à long terme des ménages marocains.
- **Engagement 2 :** Mener une politique attractive de mobilisation des flux d'épargne financière internationale (IDE, investissements de portefeuille, cotation de sociétés étrangères).
- **Engagement 3 :** Transformer l'épargne en investissements productifs.
- **Engagement 4 :** Protéger les petits porteurs et faire évoluer la réglementation boursière. Élargir la base des sociétés émettrices cotées à la Bourse de Casablanca et lancer un marché financier dédié aux commodities.
- **Engagement 5 :** Renforcer la concurrence dans le secteur bancaire au profit des entreprises et des ménages, et assurer une meilleure régulation.
- **Engagement 6 :** Mobiliser 50 milliards de dirhams par an via BPI Maroc en faveur des investissements productifs et industriels.

Nota : Le Fonds Mohammed VI pour l'investissement dans sa forme actuelle est un outil d'investissement utile. Il a besoin d'être renforcé pour répondre aux besoins structurels de financement de l'économie productive marocaine. Le PPS propose de le transformer en Banque publique d'investissement et d'y intégrer d'autres structures financières publiques ne disposant pas d'une taille critique. La BPI serait placée sous le contrôle de Bank Al-Maghrib, dotée d'une gouvernance territorialisée, de puissants moyens financiers et d'outils adaptés au financement à long terme, à l'accompagnement des PME/PMI prioritairement, au développement des technologies et à la transition écologique.

- **Engagement 7 :** Adopter le mandat dual (maîtrise de l'inflation et soutien à la croissance et à l'emploi) pour Bank Al-Maghrib et adapter les règles macroprudentielles et microprudentielles aux réalités du tissu entrepreneurial marocain.
- **Engagement 8 :** Rationaliser le portefeuille public et la politique budgétaire, maîtriser la dette publique et la soutenabilité des finances publiques. Assurer la convergence des politiques publiques.

- **Engagement 9 :** Publier dans les trois mois de l'entrée en fonction du prochain gouvernement un rapport d'audit des « financements innovants » réalisés depuis 2019 (liste des actifs cédés, prix de cession, identité des organismes bénéficiaires, coûts de la location, taux de rendement assuré aux cessionnaires, durée de location, conditions de rachat, charges locatives pour le budget général de l'État, ...).
- **Engagement 10 :** Encourager le financement des TPME/PMI et porter l'encours des crédits d'équipement aux industries manufacturières à 100 MMDH à l'horizon 2031, contre 26,8 MMDH en 2025.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Entamer la généralisation des pensions de retraite	- Élargir et développer tant les régimes de retraite obligatoires que les régimes complémentaires ou facultatifs. - Coupler les pensions de retraite au Revenu minimum de dignité. - Porter progressivement le seuil des pensions de retraites au SMIG. - Définir et renforcer les exigences de performance liées au monopole légal attribué au Groupe CDG dans la centralisation des fonds provenant des réserves de la sécurité sociale (régime général de la CNSS) et des dépôts collectés par la Caisse d'épargne nationale via le réseau Barid al Maghrib et Barid Bank. - Renforcer la transparence financière et améliorer la performance des politiques de placement adoptées par les organismes publics et privés de collecte et de gestion de l'épargne retraite. - Se fixer un objectif ambitieux de taux de bancarisation des couches sociales vulnérables et des personnes à revenus réduits ou irréguliers. - Mettre en œuvre un plan d'envergure de mobilisation de l'épargne informelle et de l'épargne rurale, et mobiliser prioritairement à cet effet les entités publiques spécialisées comme Barid AL-	Sans incidence budgétaire significative

	Maghrib ou le Crédit Agricole, tout en associant les banques privées de réseaux qui souhaitent s'inscrire dans cette dynamique. - Concevoir une offre de produits d'épargne simple et souple, sans contrainte administrative ou fiscale et sans coût d'intermédiation, destinée aux personnes à bas revenu. - Renforcer la réglementation bancaire et fiscale pour rendre la circulation fiduciaire plus complexe et plus coûteuse, et réduire ainsi l'épargne thésaurisée. - Concevoir des produits d'épargne longue dédiés aux MRE plus concurrentiels que ceux proposés dans leur pays de résidence.	
2. Mener une politique attractive de mobilisation des flux d'épargne financière internationale	- Réduire les coûts d'intermédiation et de traitement des opérations financières. - Promouvoir les formules d'arbitrage comme solution de règlement des contentieux.	Sans incidence budgétaire significative
3. Transformer l'épargne	- Élargir l'offre de produits financiers proposée par les acteurs de l'écosystème du secteur bancaire et des marchés des capitaux. - Assurer une complémentarité étroite et une concurrence loyale entre les acteurs des circuits d'intermédiation et des marchés financiers.	Sans incidence budgétaire significative
4. Protéger, réglementer et élargir la base des sociétés cotées	- Réglementer les relations croisées au sein des conseils d'administration des sociétés cotées en bourse, prévenir les conflits d'intérêts et assurer un meilleur équilibre des pouvoirs au sein des organes de direction de ces entreprises. - Garantir les droits des actionnaires minoritaires en attribuant un siège au conseil d'administration d'une société cotée à tout actionnaire minoritaire détenant plus de 5% du capital.	Sans incidence budgétaire significative

- Favoriser la création d'associations de défense des petits porteurs.
- Imposer la cotation à la Bourse de Casablanca des banques et des compagnies d'assurance et de réassurance dans un souci de transparence.
- Appliquer les mêmes dispositions obligatoires à d'autres secteurs sensibles comme la distribution des hydrocarbures ou les télécommunications, ainsi qu'à toute grande entreprise bénéficiant d'une rente de situation.
- Introduire dans la réglementation boursière une disposition instituant l'information et la protection des petits porteurs en cas de rapprochement entre deux entreprises cotées.
- Rendre publics les rapports d'inspection de l'AMMC dans leur version intégrale.
- Renforcer les sanctions financières et pénales en matière de délits boursiers et constituer un corps de juges spécialisés en matière de droit boursier.
- Améliorer la transparence des régulateurs du marché financier (Bank Al-Maghrib, AMMC, ACAPS) en renforçant l'information du Parlement sur leur action et en clarifiant, par l'élaboration et la publication de règlements intérieurs, leurs règles et modalités de fonctionnement.
- Favoriser les doubles cotations des grandes entreprises marocaines à la Bourse de Casablanca et dans les grandes places boursières internationales.
- Lancer un marché financier dédié aux matières premières (phosphates, hydrocarbures, céréales, huile d'olive, agrumes).

5. Renforcer la concurrence et mieux réguler	- Réduire le niveau d'exigence de Bank Al-Maghrib en termes d'octroi d'un agrément bancaire. - Autoriser l'établissement de banques régionales dédiées à des territoires. - Renforcer la protection de la clientèle bancaire. - Plafonner la facturation de frais et commissions aux TPME et aux particuliers. - Renforcer le rôle des membres indépendants au sein des conseils d'administration des banques et la surveillance des conflits d'intérêts.	Sans incidence budgétaire significative
6. Mobiliser 50 MMDH par an via la BPI Maroc	- Transformer le FM6I en Banque publique d'investissement en y intégrant d'autres structures financières publiques (fonds d'investissement de CDG Capital, Finéa, Fipar Holding, Fonds Jaida, Tamwilcom, Maroc PME, Smaex, ...). - Doter la BPI d'un capital initial de 20 MMDH apporté par l'État. - Fixer à la BPI un objectif annuel de mobilisation de 50 MMDH pour la prise de participations et le financement des investissements productifs et industriels. - Mettre en place une gouvernance territorialisée avec des antennes régionales. - Doter la BPI d'un fonds « Investir au féminin » pour financer le passage d'entreprises féminines du statut de TPME à celui de PME/grande entreprise. - Soumettre la BPI au contrôle de Bank Al-Maghrib et du Parlement.	20,0 MMDH (Dotation en capital initiale de l'État sur les deux premières années de la mandature)
7. Adopter le mandat dual pour Bank al-Maghrib	- Réviser la loi sur le statut de Bank Al-Maghrib pour y intégrer explicitement l'objectif de soutien à la croissance et à l'emploi au côté de la maîtrise de l'inflation. - Adapter le cadre de politique monétaire en conséquence.	Sans incidence budgétaire significative

	- Réviser les règles macroprudentielles et microprudentielles pour mieux orienter le crédit vers les TPME et les activités productives. - Publier trimestriellement un rapport sur l'évolution du crédit par secteur et par taille d'entreprise.	
8. Evaluer et rationaliser les finances et la gestion du portefeuille public	- Procéder systématiquement à une évaluation ex ante et ex post de la gestion du portefeuille et des politiques publics. - Améliorer l'action de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'État (ANGSPE). - Suivre de près et améliorer les rapports de performances institués par la loi organique de la loi de finances, ainsi que les lois de règlement et les rapports d'évaluation. - Évaluer régulièrement le coût de la dette publique et rechercher les possibilités d'en renégocier les termes.	Sans incidence budgétaire significative
9. Publier un rapport d'audit des financements innovants	- Mandater un cabinet d'audit indépendant dans les trois premiers mois de la mandature. - Inventorier l'ensemble des actifs cédés depuis 2019, les prix de cession, les coûts de location, les taux de rendement assurés aux cessionnaires et les conditions de rachat. - Publier le rapport d'audit dans son intégralité. - Organiser un débat parlementaire dédié.	Sans incidence budgétaire significative

10. Encourager le financement des TPME/PMI et porter l'encours des crédits d'équipement à 100 MMDH	- Instaurer une obligation pour les banques de consacrer au moins 40% de leurs crédits aux TPME (catégorisation à redéfinir) et, à défaut, de contribuer à un fonds de garantie dédié. - Renforcer les garanties publiques de Tamwilcom pour les crédits d'équipement aux industries manufacturières. - Développer le crédit-bail industriel et les instruments de financement alternatif. - Réduire le coût du crédit aux TPME en agissant sur les conditions de refinancement de Bank Al-Maghrib.	3,0 MMDH (Abondement du fonds de garantie CCG et coûts des instruments de financement alternatif)
		Total 23,0 MMDH

La réforme du financement de l'économie constitue un levier essentiel pour accompagner la transformation du modèle de développement du Maroc. Elle doit permettre de mobiliser l'épargne nécessaire et de la flécher vers le financement de l'économie réelle, des TPME, de l'industrie et des régions, afin de stimuler et d'orienter l'investissement, tout en garantissant une répartition plus équitable de la création de richesses entre les entreprises et les territoires.

L'ambition du PPS est de construire un système financier et bancaire au service de la production, de l'innovation et de l'emploi décent, en mettant fin aux déséquilibres qui pénalisent les petits acteurs productifs et en corrigeant les inégalités économiques spatiales. Il s'agit également de renforcer la crédibilité et la transparence des finances publiques, en améliorant l'évaluation des politiques publiques et en assurant une meilleure lisibilité de l'action de l'État. Cette transformation suppose une articulation étroite entre politique budgétaire, politique monétaire et instruments de financement, ainsi qu'un rôle renforcé de l'État dans l'orientation des ressources vers les priorités stratégiques. Elle doit, enfin, contribuer à renforcer la souveraineté économique du pays, en réduisant sa dépendance aux financements extérieurs et en mobilisant pleinement les ressources nationales.

II.4 – Fiscalité juste, efficace et souveraine, au service de la justice sociale et du développement économique

La fiscalité n'est pas seulement un instrument budgétaire, elle est l'expression concrète du contrat social liant l'État à ses citoyens. Elle dit qui contribue, dans quelle proportion, et pour financer quels biens et services communs. Elle révèle les hiérarchies réelles d'une société — entre le capital et le travail, entre la rente et l'effort productif, entre les territoires bien dotés et ceux laissés pour compte. Si bien que réformer la fiscalité, revient à réformer la société.

Le Maroc dispose aujourd'hui d'un système fiscal dont le rendement est structurellement sous-optimal. Avec des recettes fiscales équivalant à environ 22% du PIB, le pays se situe en deçà de son potentiel fiscal réel, et ce, non par manque de matière imposable, mais en raison

d'injustices structurelles accumulées : une pression excessive concentrée sur les salariés du secteur formel, une économie informelle représentant encore 30% du PIB qui échappe partiellement à l'impôt, des rentes de situation insuffisamment taxées, et un coût des dépenses fiscales estimé à plus de 32 milliards de dirhams annuels sans évaluation de leur efficacité économique et sociale.

La vision du PPS est de faire de la fiscalité un instrument de transformation nationale, de justice sociale, de compétitivité économique, de souveraineté de la Nation et de transition écologique. Une vision qui repose sur un principe fondamental : le Maroc doit alléger la pression fiscale sur les classes moyennes et les TPME et, parallèlement, mieux mobiliser le plein potentiel fiscal existant, en élargissant l'assiette, en réduisant les avantages injustifiés, en combattant résolument la fraude et l'évasion, et en taxant les très hauts profits et les rentes de situation.

Cette vision s'appuie sur quatre piliers indissociables :

- L'équité fiscale à la fois horizontale (mêmes situations, mêmes impôts) et verticale (progressivité selon les capacités contributives réelles) ;
- L'efficacité économique en faisant de la fiscalité un levier du développement socioéconomique par l'investissement productif, la réindustrialisation, l'innovation, l'emploi décent et durable ;
- La transparence et la gouvernance en restaurant la confiance entre l'État et les citoyens-contribuables ;
- La souveraineté fiscale en s'adaptant intelligemment aux nouvelles règles de la fiscalité internationale.

Ces quatre piliers se déclinent en mesures proposées dans ce programme, axées sur l'élargissement de la base imposable, la simplification, la transparence et la digitalisation.

Le PPS ambitionne de faire de la fiscalité un levier de transformation économique au service de l'investissement productif, de la justice sociale et spatiale, ainsi que de la souveraineté nationale et ce, à travers l'atteinte des trois objectifs stratégiques suivants :

▪ **Objectif 1 : Instaurer une fiscalité plus juste, progressive et efficace**

- Élargir l'assiette fiscale et mobiliser le plein potentiel fiscal du pays.
- Instaurer une fiscalité économique et écologique pertinente, juste, incitative, innovante et productive, permettant d'augmenter progressivement les recettes fiscales jusqu'à atteindre environ 600⁴³ milliards de dirhams de revenus supplémentaires cumulés sur 5 ans (par rapport à une base de référence 2026), sans alourdir la pression fiscale sur les contribuables les plus transparents.
- Réduire le coût budgétaire des dépenses fiscales de 20 % en cinq ans, soit une économie de l'ordre de 30 milliards de dirhams sur la mandature.
- Assurer l'encadrement du processus de contrôle fiscal et du pouvoir d'appréciation et de négociation de l'administration fiscale.
- Élever le principe de progressivité de l'impôt au rang de norme impérative pour l'adoption de toute disposition fiscale, afin de se conformer aux articles 39 et 40 de la Constitution.

- **Objectif 2 : Orienter les incitations fiscales vers l'investissement productif, l'emploi décent et le développement territorial équilibré**
 - Conditionner les aides et les avantages fiscaux à des objectifs vérifiables de création d'emplois décents et durables.
 - Instaurer une fiscalité incitative spécifique pour orienter l'investissement vers les secteurs productifs et d'avenir et vers les territoires sous-dotés.
- **Objectif 3 : Renforcer la lisibilité, la modernisation administrative et la gouvernance indépendante du système fiscal**
 - Publier annuellement un rapport d'évaluation de l'impact économique et social des dépenses fiscales.
 - Dématérialiser intégralement les procédures fiscales et accélérer la modernisation de l'administration fiscale.
 - Créer un Conseil consultatif de l'équité et de l'efficacité fiscales, doté d'un pouvoir d'autosaisine, et pouvant être saisi par le gouvernement ou le Parlement.

Pour atteindre ces objectifs, le PPS prend les dix engagements suivants, dont il estime qu'ils devraient avoir une incidence budgétaire positive, estimée au chapitre « Financement du Programme » :

- **Engagement 1** : Réformer l'impôt sur le revenu (IR).
- **Engagement 2** : Augmenter la contribution de la fiscalité des revenus non salariaux et renforcer la solidarité nationale.
- **Engagement 3** : Réformer l'impôt sur les sociétés (IS) pour stimuler l'investissement productif.
- **Engagement 4** : Réformer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour consacrer sa neutralité économique.
- **Engagement 5** : Combattre la fraude et l'évasion fiscales avec des moyens à la hauteur des enjeux.
- **Engagement 6** : Intégrer l'économie informelle et le secteur agricole dans le champ fiscal.
- **Engagement 7** : Lever les freins fiscaux à l'investissement productif.
- **Engagement 8** : Promouvoir la transition écologique et les énergies renouvelables par la fiscalité.
- **Engagement 9** : Simplifier le système fiscal et moderniser l'administration fiscale.
- **Engagement 10** : Garantir les droits des contribuables, légitimer l'impôt et refonder la gouvernance fiscale.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Réformer l'impôt sur le revenu (IR)	- Instaurer une plus grande progressivité de l'IR en relevant le seuil de la première tranche d'exonération jusqu'à 60.000 DH de revenu imposable annuel, en révisant les tranches intermédiaires. - Créer un taux marginal de 40 % pour les très hauts revenus dépassant 500.000 DH par an. - Instituer des dispositifs de déduction fiscale sur les dépenses de santé et de scolarité engagées par les ménages, afin d'alléger leur charge financière et compenser les insuffisances constatées dans la qualité des services publics offerts dans ces secteurs. - Supprimer les niches fiscales IR sans justification sociale avérée.	5,0 MMDH (Manque à gagner de l'exonération élargie, progressivement compensé par le taux de 40% et la suppression des niches)
2. Augmenter la contribution de la fiscalité des revenus non salariaux et renforcer la solidarité nationale	- Rééquilibrer la structure des recettes de l'IR en réduisant la concentration sur les seuls salariés, en assurant une contribution juste et équitable de l'ensemble des professionnels et des indépendants. - Rendre systématique, sur le fondement des articles 29 et 216 du Code général des impôts (CGI), l'examen contradictoire des dépenses personnelles d'un contribuable qui sont incompatibles avec l'ensemble de ses revenus déclarés. - Instituer un impôt de solidarité sur la fortune sur une base déclarative à taux progressif de 0,3 % à 0,5 %, et affecter ses recettes au financement de l'AMO et de la protection sociale.	Solde net positif estimé au chapitre « Financement du Programme »
3. Réformer l'impôt sur les sociétés (IS) pour stimuler l'investissement productif	- Réduire le taux de l'IS à 10 % pour les microentreprises et TPE réalisant un bénéfice ne dépassant pas 500.000 DH, et étendre le taux maximal de 40% aux sociétés de distribution des hydrocarbures, aux opérateurs téléphoniques et, de	Solde net positif estimé au chapitre « Financement du Programme »

	manière générale, aux entreprises bénéficiant de rentes de situation. - Faire courir l'exonération quinquennale d'IS accordée aux entreprises industrielles à partir du premier exercice bénéficiaire, afin de leur garantir le bénéfice effectif de l'avantage fiscal. - Mettre en place un mécanisme de crédit d'impôt recherche au profit des entreprises industrielles opérant dans les secteurs productifs d'avenir. - Publier annuellement un rapport sur les recettes de l'IS par catégorie et par secteur.	
4. Réformer la TVA pour consacrer sa neutralité économique	- Reconnaître explicitement le taux zéro (0%) sur les produits de première nécessité comme un taux normal et non comme une dépense fiscale, dans une logique de protection du pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. - Généraliser le droit au remboursement de la TVA pour consacrer véritablement sa neutralité économique, sous la condition stricte d'une pénalisation sévère de toute fraude ou escroquerie. - Résoudre définitivement le problème du « butoir de TVA » par un mécanisme de compensation budgétaire pour les entreprises en crédit structurel de TVA, pour mettre fin à cette source majeure d'injustice. - Instaurer une « TVA sociale », par majoration de 10 points du taux normal, sur les produits de luxe à l'exclusion de tout produit susceptible de stimuler la contrebande, revoir à la hausse le tarif des taxes intérieures de consommation sur les produits nocifs pour la santé publique (tabac, boissons sucrées à haute teneur en sucre, alcool, aliments ultra-transformés), et affecter les recettes au financement de l'AMO et de la protection sociale.	Solde net positif estimé au chapitre « Financement du Programme »

	unique et statut de l'auto-entrepreneur) afin de favoriser la formalisation de l'activité des petits opérateurs informels. - Réviser le régime de l'auto-entrepreneur en supprimant le plafond de chiffre d'affaires par client (aujourd'hui fixé à 80.000 DH) et par conséquent la retenue à la source ; actualiser le plafond des régimes de l'auto-entrepreneur et de la CPU afin de favoriser la formalisation. Accentuer en parallèle le contrôle et la sanction afin de prévenir et réprimer le détournement de ces deux régimes. - Imposer les exploitations agricoles appartenant à un même groupe ou relevant d'un même centre de décision et dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 5 MDH par an, pour mettre fin aux montages d'évitement par division artificielle. - Accompagner la fiscalisation de l'agriculture de la déclaration sociale des ouvrier et ouvrières agricoles.	
7. Lever les freins fiscaux à l'investissement productif	- Asseoir la taxe professionnelle sur le résultat de l'activité (valeur ajoutée ou excédent brut d'exploitation) plutôt que sur la valeur locative et la valeur des investissements, en consacrant le principe selon lequel le prélèvement ne doit jamais intervenir avant la création de valeur. - Réduire et forfaitiser les droits d'enregistrement pour éviter qu'ils ne pénalisent les actes d'investissement, de réinvestissement ou de restructuration des TPME. - Réviser en profondeur la parafiscalité — pléthorique et créée en dehors du CGI — en réduisant substantiellement le nombre de taxes parafiscales et en évitant de prendre les investissements comme base d'imposition.	20,0 MMDH (Pour la réforme de la TP, les droits d'enregistrement, les incitations sectorielles)

	- Instaurer des incitations fiscales spécifiques, conditionnées et évaluables, pour orienter l'investissement vers les secteurs productifs créateurs de valeur ajoutée : industrie, agro-industrie, technologies avancées, économie de la connaissance.	
8. Promouvoir la transition écologique et les énergies renouvelables par la fiscalité	- Faire de la fiscalité le fer de lance d'une politique écologique préservant les ressources naturelles du pays et protégeant les intérêts des générations futures. - Instaurer une taxe carbone progressive sur les secteurs fortement émetteurs (industrie lourde, ciment, chimie, transport routier, aérien et maritime, ...). - Renforcer la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les carburants fossiles en y intégrant une composante carbone, et flécher une partie des recettes vers le développement du transport collectif et la subvention des véhicules électriques et hybrides. - Créer une taxe écologique sur l'achat de véhicules thermiques, proportionnelle à la cylindrée et aux émissions de CO₂, afin d'inciter les ménages et les entreprises à se tourner vers des véhicules hybrides ou électriques. - Élargir la taxe sur les plastiques aux emballages non recyclables. - Accorder des incitations fiscales aux entreprises extractives et polluantes conditionnées par la réalisation d'investissements vérifiables en dépollution et efficacité énergétique. - Encourager activement les énergies renouvelables par des incitations fiscales ciblées (exonération de TVA sur les équipements solaires, éoliens et de stockage, crédit d'impôt pour les entreprises investissant dans des installations photovoltaïques ou éoliennes, déduction fiscale pour les ménages équipant leur logement en	Recette fiscale estimée au chapitre « Financement du Programme »

	panneaux solaires ou chauffe-eau solaires). - Flécher une partie des recettes de la fiscalité écologique vers le financement des investissements publics dans les énergies renouvelables et la résilience climatique.	
9. Simplifier le système fiscal et moderniser l'administration fiscale	- Intégrer la fiscalité locale et la parafiscalité dans un CGI unique et harmonisé, pour mettre fin au « millefeuille fiscal », avec une harmonisation des assiettes, des taux et des procédures. - Faire aboutir le projet d'un nouveau CGI révisé, simplifié et clarifié à « droit constant ». - Simplifier les procédures et réduire le nombre de déclarations fiscales pour n'en garder que celles dont l'utilité est démontrée. - Procéder à une évaluation de l'impact du dispositif de la retenue à la source (TVA, IR, IS) institué dans le cadre de la mise en œuvre de la loi-cadre 69-19 sur la fiscalité. - Poursuivre et renforcer la dématérialisation intégrale de l'administration fiscale pour atteindre le « tout en ligne ». - Simplifier et accélérer la radiation des entreprises en cessation d'activité et assainir les bases de données de l'administration fiscale. - Sanctuariser l'ensemble des procédures administratives dans le système d'information de l'administration fiscale pour garantir l'unicité de la doctrine et l'égalité de traitement. - Revaloriser le statut et les conditions de travail des vérificateurs fiscaux, en professionnalisant le métier et en promouvant les valeurs d'éthique. - Mettre en place une base documentaire unique de toutes les notes circulaires et positions de l'administration fiscale, avec mise à jour annuelle.	2,5 MMDH (Pour les systèmes d'information, la dématérialisation, la formation et les ressources humaines)

	fonctionnement du système fiscal national. - Développer des campagnes de communication publique visant à forger une culture du consentement à l'impôt, fondée sur la démonstration de l'utilité de la dépense publique. - Encadrer strictement les niches fiscales (exonération, abattement, déduction, réduction, taux réduit) en imposant, avant toute adoption, une évaluation préalable de leur coût et de leur utilité. - Procéder à un audit de l'ensemble des dispositions dérogatoires en vigueur pour n'en conserver que celles ayant démontré leur efficacité économique et sociale et mettre fin aux situations de rente fiscale.	
		Total : gain fiscal estimé au chapitre « Financement du Programme »

La réforme fiscale proposée ne se limite pas à un ajustement technique des prélèvements, mais constitue un véritable projet de société. Elle vise à refonder en profondeur le contrat de confiance entre l'État et les citoyens, en réaffirmant un principe simple mais fondamental : chacun doit contribuer à hauteur de ses capacités, et chacun doit pouvoir constater concrètement l'utilité de cette contribution dans sa vie quotidienne. Autrement dit : « *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* ».

En mobilisant le plein potentiel fiscal du pays, sans alourdir la charge sur les contribuables les plus transparents, cette réforme ambitionne de corriger les déséquilibres structurels qui freinent aujourd'hui le développement économique et accentuent les inégalités sociales et territoriales. Elle propose ainsi de réhabiliter l'impôt comme un levier de justice, mais aussi comme un instrument stratégique au service de l'investissement productif, de la création d'emplois décents, de la transformation du modèle économique national et du renforcement des finances publiques.

À travers une fiscalité plus équitable, plus lisible et plus efficace, il s'agit également de renforcer la compétitivité des entreprises, d'encourager l'innovation et d'accompagner la transition écologique, tout en garantissant la soutenabilité des finances publiques. La transparence, la digitalisation et la bonne gouvernance constituent, à cet égard, des piliers essentiels pour restaurer la crédibilité de l'action publique et favoriser l'adhésion des citoyens à l'impôt.

Enfin, cette vision s'inscrit dans une ambition plus large de souveraineté nationale, en permettant au Maroc de mieux maîtriser ses ressources, de s'adapter aux mutations de la fiscalité internationale et de financer durablement ses priorités stratégiques.

Faire de la fiscalité un instrument de transformation, c'est faire le choix d'un Maroc plus juste, plus productif et plus solidaire.

II.5 – Planification écologique, transition énergétique, gestion de l'eau et justice climatique : sécuriser les ressources et combattre la vulnérabilité

Le Maroc fait face à une pression croissante sur ses ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique marqué par l'intensification des phénomènes extrêmes (sécheresses prolongées, inondations violentes, températures élevées), par la raréfaction des ressources hydriques et par la dégradation des écosystèmes. Selon le 6^{ème} rapport du GIEC, cette situation est appelée à s'aggraver, malgré les précipitations importantes de cette année.

La transition vers un mode de production économique responsable, intégrant la valorisation du capital hydraulique national, implique l'orientation vers des modèles agricoles durables, le recours à des technologies d'irrigation plus efficaces et la promotion d'une gestion rationnelle de l'eau dans les secteurs industriels et les zones urbaines.

À ces défis s'ajoute une forte dépendance aux importations d'énergies fossiles, exposant l'économie nationale à la volatilité des prix internationaux et aux chocs géopolitiques. Cette dépendance pèse lourdement sur la balance commerciale, fragilise la compétitivité des entreprises, mine le pouvoir d'achat des citoyens et limite la souveraineté énergétique nationale.

Dans ce contexte, la transition écologique et énergétique ne peut être envisagée comme un simple ajustement sectoriel. Elle constitue une transformation structurelle du modèle de développement vers une « économie verte », impliquant à la fois la préservation des ressources, la décarbonation de l'économie, la sécurisation des approvisionnements énergétiques et la consécration de la justice climatique en faveur des populations vulnérables. A ce titre, la justice climatique n'est pas seulement un enjeu géographique (justice entre les territoires) mais également un enjeu générationnel (préservation des droits des générations futures) qu'il convient de prendre en considération.

Le Maroc dispose d'atouts majeurs — potentiel solaire et éolien, position géographique stratégique, littoral étendu, capacités industrielles émergentes — qu'il convient de mobiliser pleinement pour bâtir une souveraineté énergétique durable, fondée sur les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien onshore et offshore, ...), l'efficacité énergétique et l'innovation technologique.

Le PPS propose ainsi une planification écologique ambitieuse, intégrée et territorialisée, articulant gestion durable de l'eau, transition énergétique, décarbonation de l'économie et justice sociale, afin de garantir la résilience du pays face aux défis environnementaux et climatiques. Elle s'articule autour de trois objectifs majeurs à l'horizon 2031 :

- **Objectif 1 : Ériger la sécurité hydrique en priorité nationale**
 - Consacrer l'idée que l'eau est « un bien commun » vital qui ne peut être privatisé.

- Porter la capacité de dessalement à 1,7 milliard de m³ par an.
 - Augmenter la disponibilité moyenne en eau douce de 600-700 m³ (estimation de la situation actuelle) à plus de 1.200 m³⁴⁴ par habitant et par an.
 - Réutiliser 50% des eaux usées traitées, contre moins de 20% actuellement, dans le cadre d'un plan national de l'économie circulaire.
 - Optimiser la performance des infrastructures hydrauliques et réduire les pertes dans les réseaux à moins de 20%.
- **Objectif 2 : Réussir la transition énergétique vers la neutralité carbone**
 - Porter la part des énergies renouvelables à 55% du mix électrique en capacité installée en 2031 (l'objectif national de 52% en 2030 étant bien engagé).
 - Réduire la dépendance énergétique extérieure de 90% à 80%.
 - Installer 4 GW supplémentaires de capacités renouvelables à l'horizon 2031.
- **Objectif 3 : Intégrer l'écologie dans toutes les politiques publiques**
 - Renforcer le cadre juridique et réglementaire concernant les impacts environnementaux et sociaux (eau, énergies, ...).
 - Soumettre systématiquement les grands projets à une évaluation environnementale rigoureuse.
 - Intégrer des « budgets climatiques » dans les lois de finances.
 - Promouvoir les « emplois verts » et encourager les TPME intervenant dans l'économie circulaire.
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30% à l'horizon 2031 (engagement du Maroc au titre de la CDN 3.0 : 53% de réductions en 2035, dont 21,6% inconditionnelles).

Pour atteindre ces trois objectifs, il sera nécessaire de mobiliser un budget supplémentaire de près de **40 milliards de dirhams sur 5 ans** et de mettre en œuvre dix engagements opérationnels, notamment :

- **Engagement 1 :** Mettre en place une planification écologique nationale et territoriale en dotant toutes les régions de plans écologiques régionaux concertés avec la société civile et les acteurs économiques.
- **Engagement 2 :** Accélérer l'interconnexion des bassins hydrauliques afin de soutenir les bassins déficitaires⁴⁵, soulager ceux en excédent⁴⁶ et garantir la résilience et la continuité de l'approvisionnement en eau.
- **Engagement 3 :** Développer la réutilisation des eaux et le dessalement — d'eau de mer et des nappes à salinité élevée — notamment à travers des partenariats public-privé (PPP), tout en veillant à limiter les impacts écologiques sur l'environnement marin.
- **Engagement 4 :** Mettre en place un organe de régulation de l'utilisation de l'eau, renforcer la police de l'eau, ainsi que la gouvernance intégrée fondée sur la convergence des politiques sectorielles et la planification à long terme. Clarifier les responsabilités des autres acteurs (État, régions, agences de bassins, ONEE, ...).

- **Engagement 5** : Amplifier les investissements dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert, notamment en accélérant la réforme juridique permettant de mobiliser davantage de PPP, et en fixant à BPI Maroc l'obligation de participer dans 25 projets au moins de la CDN 3.0.
- **Engagement 6** : Développer le stockage énergétique par batteries et par le biais des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP terrestres et marines).
- **Engagement 7** : Instaurer une taxe carbone, à l'importation, sur les combustibles fossiles (notamment les hydrocarbures) et des droits de douane supplémentaires. Allouer les recettes fiscales et douanières générées au financement de la transition écologique. La mise en œuvre de cet engagement est conditionnée par celle de l'engagement 8. Lancer un programme national sur cinq ans pour la conversion du parc de taxis à l'électrique ou à l'hybride, avec primes à la conversion, prêts à taux bonifié.
- **Engagement 8** : Encadrer les prix des hydrocarbures en recourant au mécanisme de plafonnement temporaire autorisé par la loi sur la liberté des prix et la concurrence, en cas de flambée des cours et en agissant opportunément sur les taux de la TVA et de la TIC. Taxer concomitamment les surprofits.
- **Engagement 9** : Adopter une loi de transfert des actifs de la raffinerie de pétrole Samir à l'État, racheter⁴⁷ la raffinerie par conversion de la dette publique⁴⁸ en actions de la société, procéder à la mise à niveau industrielle et au redressement financier de l'entreprise, puis réformer son statut dans un délai de cinq années. Envisager la construction d'une nouvelle raffinerie.
- **Engagement 10** : Intégrer des critères climatiques dans toutes les décisions publiques.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Mettre en place une planification écologique nationale et territoriale	- Adopter un Code de l'environnement et du climat. - Élaborer 12 plans écologiques régionaux opposables, intégrant des objectifs contraignants en matière d'eau, d'énergie, d'agriculture durable et de gestion des déchets. - Poursuivre la mise en place des Schémas régionaux du littoral (SRL). - Instaurer des budgets climatiques dans les lois de finances à partir de 2028. - Mettre en place un système national d'indicateurs environnementaux mis à jour trimestriellement.	1,0 MMDH (Pour l'élaboration du Code, des plans régionaux et territoriaux, l'ingénierie institutionnelle, les systèmes d'information et de suivi des indicateurs environnementaux)

	- Renforcer l'information et l'éducation au climat, à la biodiversité et à l'environnement. - Mettre en place des plans territoriaux pour la gestion des catastrophes naturelles, intégrant la dimension du dédommagement des sinistrés. - Développer des formations locales sur la lutte contre les catastrophes naturelles et sur la résilience.	
2. Accélérer l'interconnexion des bassins hydrauliques	- Finaliser les travaux des canaux de transfert entre les bassins excédentaires et les bassins déficitaires. - Renforcer les capacités de stockage dans les barrages récepteurs. - Mettre en place un système de gestion intégrée des flux de transfert. - Assurer la maintenance préventive des infrastructures hydrauliques existantes. - Réduire les pertes dans les réseaux de distribution à moins de 20%.	5,0 MMDH (Pour l'achèvement des travaux du transfert Nord-Sud, le renforcement des capacités de stockage et la réhabilitation des réseaux, en mobilisant des PPP infrastructurels)
3. Développer la réutilisation des eaux et le dessalement	- Construire 5 nouvelles unités de dessalement alimentées par les énergies renouvelables pour sécuriser l'objectif de 1,7 milliard de m³/an. - Développer 100 unités de réutilisation des eaux usées traitées dans les zones agricoles et industrielles. - Mettre en place des PPP pour le financement et l'exploitation de ces unités. - Veiller à limiter les impacts écologiques sur l'environnement.	11,5 MMDH (Participation publique dans les PPP de dessalement et financement des unités de réutilisation des eaux, à raison de 2 MMDH/unité de dessalement et 15 MDH/unité de réutilisation)
4. Mettre en place un organe de régulation de l'utilisation de l'eau	- Clarifier les responsabilités des autres acteurs — État, régions, agences de bassins, SRM, ONEE. - Réguler strictement les prélèvements dans les nappes phréatiques et sanctionner les forages illégaux.	1,0 MMDH (Pour le renforcement des agences de bassins, les systèmes de contrôle des prélèvements, la formation des agents et

	- Renforcer la police de l'eau en particulier à l'encontre des grands exploitants agricoles. - Réviser la tarification de l'eau issue du dessalement, pour en faire supporter le coût réel aux grandes exploitations agricoles et industries, tout en protégeant les ménages et les petits agriculteurs. - Planifier à long terme et moderniser les systèmes de gestion en concertation et par l'implication des communautés de base. - Renforcer les effectifs et les moyens des agences de bassins hydrauliques.	la révision du cadre tarifaire)
5. Accélérer les investissements dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert	- Installer 4 GW supplémentaires de capacités renouvelables — solaire, éolien onshore et offshore, hydroélectricité — à l'horizon 2031. - Accélérer la réforme juridique permettant de mobiliser davantage de PPP dans les renouvelables. - Fixer à la BPI Maroc l'obligation de participer dans au moins 25 projets de la CDN 3.0. - Développer la filière locale de fabrication des équipements pour les énergies renouvelables. - Encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans l'agriculture, le tourisme, le transport, l'administration et les habitations.	9,0 MMDH (Participation publique dans les projets renouvelables via la BPI, à raison d'une quote-part publique moyenne de 2,25 MMDH/GW)
6. Développer le stockage énergétique	- Développer 2 GW de capacité de stockage par batteries lithium-ion et technologies alternatives. - Construire 2 nouvelles stations de transfert d'énergie par pompage — STEP — en plus de celles déjà en cours. - Mettre en place un cadre réglementaire incitatif pour le stockage décentralisé. - Développer des smart grids⁴⁹ permettant une gestion intelligente de l'offre et de la demande électrique.	6,5 MMDH (1,75 MMDH/GW de stockage par batteries et 1,5 MMDH/STEP pour les 2 nouvelles stations)

7. Instaurer une taxe carbone sur les combustibles fossiles	- Instaurer une taxe carbone progressive sur les hydrocarbures proportionnellement à leur potentiel émissif en CO₂. - Augmenter les droits d'importation sur les combustibles fossiles. - Allouer 60% des recettes au financement de la transition écologique et 40% à la compensation des ménages vulnérables. - Lancer un programme national sur cinq ans pour la conversion du parc de taxis à l'électrique ou à l'hybride, avec primes à la conversion, prêts à taux bonifié et déploiement de bornes de recharge dédiées dans les principales stations, dans le cadre de PPP avec l'ONEE. - Mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour les importations industrielles. - Instaurer le principe de « pollueur-payeur ».	Recette fiscale estimée au chapitre « Financement du Programme »
8. Encadrer les prix des hydrocarbures en cas de flambée des cours	- Mettre en place un mécanisme automatique de plafonnement temporaire des prix des hydrocarbures en cas de forte hausse conséquente. - Agir opportunément sur les taux de TVA et de TIC pour amortir les chocs. - Constituer une réserve stratégique nationale d'hydrocarbures couvrant 90 jours de consommation. - Mettre en place un observatoire des prix des hydrocarbures en temps réel.	2,5 MMDH (Pour la constitution de la réserve stratégique nationale d'hydrocarbures et la mise en place des mécanismes de suivi et de régulation)

9. Adopter une loi de transfert des actifs de la raffinerie Samir à l'État	- Adopter la loi de transfert des actifs de la Samir à l'État par conversion de la dette publique en actions. - Mandater un cabinet spécialisé pour évaluer le coût de la remise en marche. - Procéder à la mise à niveau et au redressement financier de l'entreprise. - Redéfinir son statut dans un délai de cinq ans, selon un cahier des charges garantissant la souveraineté énergétique nationale.	3,0 MMDH (Coût estimé de la remise en marche)
10. Intégrer des critères climatiques dans toutes les décisions publiques	- Soumettre les projets d'investissement public supérieurs à 50 MDH à une évaluation environnementale rigoureuse et contraignante. - Renforcer la législation en matière de vigilance environnementale pour les grandes entreprises opérant au Maroc. - Mettre en place un système de comptabilité environnementale nationale permettant de mesurer annuellement l'évolution du capital naturel. - Intégrer des critères climatiques dans la passation des marchés publics.	0,5 MMDH (Pour la mise en place des systèmes d'évaluation environnementale, de comptabilité du capital naturel, la formation des agents publics et le déploiement des outils de contrôle)
		Total 40,0 MMDH

La transition écologique et énergétique constitue aujourd'hui une condition indispensable de la souveraineté nationale et de la soutenabilité du développement.

Elle ne se limite pas à la protection de l'environnement : elle est au cœur des enjeux économiques, sociaux et géopolitiques du Maroc. Réduire la dépendance aux énergies fossiles, sécuriser l'accès à l'eau, maîtriser les coûts énergétiques et accompagner la décarbonation des activités productives sont autant de leviers pour renforcer la résilience du pays et améliorer la qualité de vie des citoyens.

Le PPS défend une transition planifiée, progressive et juste, qui ne laisse aucun territoire ni aucune catégorie sociale de côté. Elle doit s'appuyer sur un État stratège, capable d'orienter les investissements, de réguler les usages des ressources et de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés.

En faisant de la transition écologique et énergétique un pilier de son projet, le PPS ambitionne de bâtir un modèle de développement sobre en ressources, compétitif et souverain, capable de répondre aux défis du présent tout en préparant durablement l'avenir.

II.6 – Souveraineté alimentaire, agriculture et pêche durables : nourrir la population en préservant les ressources et en valorisant le monde rural

L'agriculture et la pêche constituent des piliers essentiels de l'économie nationale et de la sécurité alimentaire. Toutefois, ces secteurs restent confrontés à des défis structurels majeurs : vulnérabilité climatique, inégalités entre producteurs, et pression sur les ressources hydriques et halieutiques.

Malgré les déclarations souvent triomphalistes des gouvernements successifs, notre agriculture en particulier a été durement impactée. L'agriculture vivrière dans ses deux volets — la culture annuelle et l'élevage — mais aussi l'agriculture capitaliste, qu'elle soit d'exportation ou destinée à la consommation intérieure, ont été frappées par la sécheresse qui a sévi durant plusieurs années.

Les plus impactés par cette situation ont été sans conteste les agriculteurs moyens et les petits fellahs, et les réponses se sont reflétées sur les plans démographique, social et économique : exode rural massif, entassement dans les quartiers périphériques des grandes et moyennes villes, ainsi que pression croissante sur certains centres dits « émergents ».

Au recensement de 2024, la part de la population rurale ne représente plus que 37 % de la population nationale — sans que, pour autant, la situation sociale de l'ensemble de la population s'en soit améliorée.

Il s'agit là d'une véritable « révolution démographique » — malheureusement au sens négatif — qui nécessite de l'État une efficacité plus grande dans les réponses à apporter en vue d'améliorer la condition générale du monde rural et de ses habitants. Le PPS propose à ce titre un modèle productif résilient, équitable et durable, garantissant la souveraineté alimentaire et la valorisation responsable des ressources agricoles et maritimes. Il s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants :

- **Objectif 1 : Garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays**
 - Porter entre 40% et 50% (en volume) le taux de couverture par la production nationale des besoins alimentaires de base. En 2022, ce taux était de 28% pour les céréales, 27% pour les huiles et 20% pour le sucre, ces trois produits représentant 80% des calories consommées par la population marocaine⁵⁰.
 - Atteindre et pérenniser l'auto-suffisance nationale en fruits et légumes et en protéines animales.
- **Objectif 2 : Soutenir les petits agriculteurs et les acteurs de la pêche artisanale**
 - Augmenter de 50% les revenus des petits agriculteurs et pêcheurs qui représentent actuellement près de 70% des exploitations.
 - Passer de 20.000 à 30.000 coopératives agricoles à l'horizon 2031.
 - Doubler le nombre de coopératives de pêche (400 à 450 répertoriées) et formaliser 50% de la pêche artisanale.

▪ **Objectif 3 : Assurer une gestion durable des ressources naturelles**

- Réduire de 25% la consommation d'eau agricole qui représente actuellement plus de 85% de l'eau totale consommée.
- Mettre sous gestion durable les stocks halieutiques stratégiques et réguler la pêche hauturière afin de la débarrasser de la rente, de la fraude et du gaspillage.
- Porter à 30% les surfaces agricoles en pratiques durables, contre moins de 20% actuellement.
- Renégocier les accords de pêche du Maroc pour mieux préserver nos ressources.
- Inscrire toutes les programmes ayant l'eau pour dénominateur commun (développement portuaire, dessalement, transfert entre bassins, traitement et valorisation, industrie navale, pêche, ...) dans le cadre d'une politique systémique et intégrée de « l'Économie bleue ».
- Renforcer la stratégie nationale de valorisation et de protection du patrimoine forestier. Soutenir la gestion participative avec les populations et les coopératives.

L'atteinte de ces trois objectifs nécessitera la mobilisation de pas moins de **36 milliards de dirhams sur 5 ans** et passera par la mise en œuvre des dix engagements concrets suivants :

- **Engagement 1 :** Auditer les plans Maroc Vert et Génération Green. Réorienter structurellement la production agricole vers les cultures stratégiques, notamment les céréales, le sucre et les oléagineux afin de renforcer la souveraineté alimentaire nationale.
- **Engagement 2 :** Renforcer le soutien aux exploitations familiales, aux coopératives agricoles et à la pêche artisanale pour améliorer l'inclusion économique rurale.
- **Engagement 3 :** Rationnaliser et optimiser durablement la gestion des ressources en eau agricole face à la contrainte structurelle du stress hydrique.
- **Engagement 4 :** Développer et moderniser les filières locales de transformation agricole et halieutique pour accroître la valeur ajoutée nationale, réduire la dépendance aux importations et améliorer les revenus.
- **Engagement 5 :** Renforcer les circuits courts de distribution et les marchés locaux, notamment les souks hebdomadaires, pour améliorer l'accès aux produits et permettre la rémunération, sans intermédiaires, des producteurs.
- **Engagement 6 :** Mettre en œuvre des mécanismes de stabilisation des prix alimentaires afin de garantir l'accessibilité des produits de base aux populations et assurer la sécurité alimentaire des ménages face aux fluctuations des marchés.
- **Engagement 7 :** Promouvoir les pratiques agricoles durables pour accompagner la transition écologique du secteur primaire et accélérer la transition vers des modèles de production respectueux des ressources naturelles.
- **Engagement 8 :** Mettre en place un encadrement strict des ressources halieutiques afin de garantir une exploitation responsable et durable des stocks de pêche stratégiques, tout en préservant les écosystèmes marins.

- **Engagement 9 :** Renforcer la recherche agronomique et halieutique pour soutenir l'innovation et l'adaptation au changement climatique, tout en développant des solutions adaptées aux contraintes environnementales du Maroc.
- **Engagement 10 :** Mettre en place des dispositifs de sécurisation des revenus agricoles et halieutiques, afin de réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et économiques.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Auditer les plans Maroc Vert et Génération Green, et réorienter structurellement la production agricole vers les cultures stratégiques	- Soumettre les plans Maroc Vert et Génération Green à un audit dans les 3 premiers mois de la mandature, afin d'en évaluer la mise en œuvre et les résultats réels. - Mettre en place des contrats de filières céréales, sucre et oléagineux avec des objectifs de production et des prix planchers garantis. - Étendre les surfaces cultivées en céréales de 100.000 ha supplémentaires par an. - Soutenir le développement de la filière sucrière nationale pour réduire la dépendance aux importations. - Mettre en place des incitations à la diversification des cultures vivrières dans les exploitations familiales. - Renforcer le programme national de sélection de semences adaptées aux conditions climatiques marocaines.	4,0 MMDH (Pour les contrats de filières, les prix garantis planchers, l'extension des surfaces, le programme semencier et les incitations à la diversification)
2. Renforcer le soutien aux exploitations familiales, aux coopératives agricoles et à la pêche artisanale	- Mettre en place un programme de soutien ciblé aux 400.000 petites exploitations de moins de 5 ha. - Développer un programme de soutien aux activités d'appoint de la femme rurale (élevage de volaille, tissage, produits artisanaux et du terroir, ...). - Garantir le droit à la propriété foncière pour les femmes (notamment les terres collectives et soulaliyates), comme premier levier de leur autonomisation.	5,0 MMDH (Pour le soutien direct aux petites exploitations, le développement des coopératives, les garanties de crédit, la formalisation de la pêche artisanale et la formation)

	- Accroître de 50% le nombre de coopératives agricoles en passant de 20.000 à 30.000 à l'horizon 2031. - Doubler le nombre de coopératives de pêche et formaliser 50% de la pêche artisanale. - Faciliter l'accès au financement bancaire pour les petits exploitants via des garanties publiques renforcées. - Optimiser l'exploitation et la gestion des terres collectives, dans le sens de la melkisation, notamment au profit des femmes soulaliyates. - Former 100.000 agriculteurs et pêcheurs aux techniques durables et à la gestion coopérative.	
3. Rationaliser et optimiser durablement la gestion des ressources en eau agricole	- Augmenter de 50% l'irrigation localisée (goutte-à-goutte et aspersion). - Réviser la tarification de l'eau agricole pour décourager les cultures à forte consommation hydrique dans les zones déficitaires. - Soutenir la reconversion vers des cultures moins consommatrices d'eau dans les zones de stress hydrique sévère. - Renforcer les contrôles sur les prélèvements illicites dans les nappes phréatiques agricoles. - Actualiser les études sur les nappes aquifères du pays. - Raviver les modes ancestraux de préservation de l'eau (metfiyates, khettarates, ...).	7,0 MMDH (Pour l'extension de l'irrigation localisée et l'accompagnement à la reconversion et le renforcement des contrôles)
4. Mettre en place un encadrement strict des ressources halieutiques	- Mettre en place des plans de gestion pluriannuels pour les 10 espèces halieutiques stratégiques. - Instaurer des quotas de pêche par espèce et par zone. - Renforcer la surveillance maritime et les contrôles à quai. - Interdire la pêche dans les zones de reproduction pendant les périodes sensibles.	3,0 MMDH (Pour les systèmes de surveillance, les contrôles, les plans de gestion des stocks et le développement de l'aquaculture)

	- Promouvoir les pratiques de pêche sélective réduisant les captures accessoires. - Créer des zones maritimes protégées couvrant au moins 10% de la zone économique exclusive. - Développer l'aquaculture marine et continentale comme source alternative de protéines.	
5. Renforcer les circuits courts de distribution et les marchés locaux	- Créer 100 marchés de proximité producteurs-consommateurs (souks) dans les zones rurales et périurbaines. - Développer des plateformes numériques de mise en relation entre producteurs et acheteurs. Assurer la formation nécessaire. - Instaurer la règle de la « préférence locale » dans l'approvisionnement des cantines scolaires, des hôpitaux et des administrations publiques. - Soutenir les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne et les groupements d'achat solidaires.	2,0 MMDH (Pour la création des marchés de proximité, les plateformes numériques et les programmes d'approvisionnement local)
6. Mettre en œuvre des mécanismes de stabilisation des prix alimentaires	- Renforcer les stocks stratégiques de sécurité alimentaire pour les produits de base — céréales, huile, sucre — couvrant au moins 3 mois de consommation nationale. - Mettre en place un mécanisme automatique de déstockage en cas de hausse des prix supérieure à 20%. - Renforcer le contrôle des marges dans les circuits de distribution des produits alimentaires de base. - Mettre en place un observatoire national des prix alimentaires.	3,0 MMDH (Pour la constitution des stocks stratégiques alimentaires, le mécanisme de stabilisation et l'observatoire des prix)
7. Promouvoir les pratiques agricoles durables	- Mettre en place un programme national d'agro-écologie soutenant la conversion vers les pratiques durables. - Réduire progressivement l'usage des pesticides pour atteindre, à moyen terme, leur abolition	3,0 MMDH (Programme d'agro-écologie, soutien à la conversion biologique, encouragement des pratiques de pêche)

	complète dans la pratique agricole marocaine. - Porter à 30% les surfaces agricoles en pratiques durables contre moins de 20% actuellement. - Développer l'agriculture biologique et soutenir sa certification et sa commercialisation. - Poursuivre le programme de reboisement, notamment sur les flancs de montagnes et les collines, pour atteindre l'objectif de 600.000 ha reboisés entre 2020 et 2030. Restaurer les sols dégradés.	durable et du reboisement)
8. Développer et moderniser les filières locales de transformation agricole et halieutique	- Soutenir la création de 300 unités de transformation agroalimentaire locales dans les bassins de production. - Développer des pôles agro-industriels régionaux intégrant transformation, stockage et distribution. - Moderniser 100 unités de transformation halieutique existantes. - Mettre en place des labels de qualité et d'origine pour les produits transformés marocains. - Soutenir l'export des produits transformés à forte valeur ajoutée.	4,0 MMDH (Pour la création des unités de transformation, des pôles agro-industriels, la modernisation halieutique et les labels d'origine)
9. Renforcer la recherche agronomique et halieutique	- Renforcer les moyens de l'Institut national de recherche agronomique (INRA), de l'Institut national de recherche halieutique (INRH) et de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture (ANDA). - Développer des variétés de semences résilientes à la sécheresse et adaptées aux conditions marocaines. - Développer des dispositifs de sécurisation des revenus agricoles face aux aléas climatiques. - Créer des partenariats de recherche avec les instituts agricoles internationaux.	2,0 MMDH (Pour le renforcement de l'INRA et de l'INRH, le développement des semences, l'assurance agricole indiciaire et les partenariats internationaux)

II.7 – Territoires, Aménagement et Habitat : réduire les fractures territoriales et garantir un cadre de vie digne

Au cours des dernières décennies, le Maroc a connu des avancées significatives en matière d'infrastructures, de développement urbain et d'amélioration des conditions d'habitat. Complexes portuaires, autoroutes, réseaux ferroviaires et aéroports ont contribué à renforcer la connectivité, l'attractivité et la compétitivité du pays.

Cependant, ces progrès s'accompagnent de déséquilibres territoriaux persistants et parfois aggravés. Tandis que certaines régions, notamment l'axe atlantique, concentrent l'essentiel de la dynamique économique, d'autres territoires — ruraux, de montagne ou enclavés — peinent à bénéficier de ces transformations et restent confrontés à des difficultés structurelles.

Les villes elles-mêmes reflètent ces fractures : fragmentation urbaine, inégalités d'accès aux services, gentrification de certains quartiers et persistance de zones sous-équipées. L'urbanisation rapide accentue ces tensions, en générant une pression croissante sur le logement, les infrastructures et les services publics, tout en favorisant l'étalement urbain et les migrations pendulaires.

Ces déséquilibres territoriaux ne sont pas seulement une question d'aménagement : ils affectent directement la qualité de vie des citoyens, limitent la création de richesse et fragilisent la cohésion sociale.

Le PPS considère que l'aménagement du territoire, l'urbanisme et la politique de l'habitat doivent être pensés comme un système intégré et interdépendant, articulé autour d'une vision de justice spatiale, de développement équilibré et de droit à la ville.

Il s'inscrit, dans ce cadre, dans la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré, dont le succès repose sur le renforcement de la décentralisation et de la régionalisation, la consolidation du rôle et des prérogatives des instances élues, la promotion de la démocratie territoriale et participative, ainsi que l'association effective des partis politiques et de la société civile dans la décision et la mise en œuvre.

Le PPS propose ainsi, autour de trois objectifs principaux, de passer d'une logique d'aménagement fragmentée à une véritable politique territoriale intégrée, fondée sur la planification stratégique, la régulation du foncier et la valorisation des potentialités locales.

▪ Objectif 1 : Rééquilibrer le développement territorial

- Faire évoluer la répartition géographique du PIB national vers un équilibre de 50%-50% entre les trois régions dominantes⁵¹ et le reste du territoire, contre 60%-40% actuellement.
- Réduire de 30% l'écart d'investissement public par habitant entre régions, pouvant atteindre un rapport de 1 à 10.
- Désenclaver les zones rurales et de montagne selon une approche renouvelée qui capitalise sur les retours d'expérience, notamment du fonds de développement rural et des zones montagneuses, du fonds spécial Al Haouz, et du programme d'aides directes en faveur des populations touchées par les inondations dans le Nord et l'Ouest du Maroc.

- **Objectif 2 : Développer la politique de la ville pour des cités inclusives, accessibles et amènes**
 - Achever le programme « Villes sans bidonvilles » selon une approche juste, transparente et bienveillante à l'égard des populations concernées.
 - Doter tous les quartiers sous-équipés en infrastructures de base.
 - Réduire de 20% la durée moyenne des déplacements domicile-travail.
 - Doubler la part des transports collectifs pour atteindre 25–30 % des déplacements urbains, tout en développant des infrastructures sécurisées pour les mobilités douces (marche à pied, vélo, trottinettes, ...) et pour les personnes à besoins spécifiques.
 - Atteindre dans toutes les villes le ratio minimum recommandé par l'OMS de 9m² d'espaces verts par habitant (3m²/hab. à Casablanca et 10m²/hab. à Rabat actuellement).
 - Faire entrer progressivement les villes dans l'ère des smart cities faisant appel d'abord à l'intelligence collective, ensuite à la technologie.
 - Encourager les initiatives citoyennes et associatives permettant l'appropriation de l'espace public et l'animation de la vie culturelle, artistique et sportive dans les quartiers.

- **Objectif 3 : Garantir l'accès à un habitat digne, abordable et durable**
 - Réduire le déficit en logements de 350.000 unités actuellement à moins de 200.000 d'ici 2031.
 - Encourager la mobilisation d'au moins 10% des logements salubres vacants (estimés à 1,1 million en 2024) dans le marché locatif ou à la vente.
 - Rehausser les critères de qualité et généraliser l'approche « efficacité énergétique » dans les nouvelles constructions, tout en mettant à niveau progressivement l'existant.

L'atteinte de ces trois objectifs impliquera de mobiliser quelques **33 milliards de dirhams sur 5 ans** et nécessitera de mettre en œuvre les dix engagements qui suivent :

- **Engagement 1 :** Rénover en profondeur la planification territoriale en s'appuyant sur la nouvelle génération des programmes de développement territorial intégré, fondés sur la participation démocratique, le renforcement du rôle des instances élues, ainsi que sur un contrôle et une transparence plus accrus.
- **Engagement 2 :** Promouvoir un développement rural valorisant les potentialités locales (agriculture, patrimoine, éco-tourisme, artisanat) et garantir un socle minimal de services publics (santé, éducation, mobilité, administration, ...) dans chaque centre émergent comme prérequis au développement.
- **Engagement 3 :** Renforcer l'armature territoriale du pays en accompagnant le développement des petites et moyennes villes et en renforçant leur connectivité avec les métropoles. Créer ainsi des pôles régionaux intermédiaires capables d'accueillir les activités économiques et les services publics.
- **Engagement 4 :** Réviser le code de l'urbanisme afin de favoriser le renouvellement urbain et lutter contre la spéculation foncière. Imposer notamment une révision

obligatoire des plans d'aménagement tous les 5 à 10 ans selon la taille et le dynamisme des villes, avec une évaluation d'impact systématique.

- **Engagement 5 :** Accélérer la mise à niveau des villes à travers une politique de la ville volontariste, accordant la priorité aux quartiers sous-équipés et renforçant la proximité des services, l'attractivité, la cohésion sociale et l'animation urbaine.
- **Engagement 6 :** Rééquilibrer la distribution des activités économiques afin de favoriser la mixité fonctionnelle, réduire les migrations pendulaires et éviter les cités-dortoirs. Conditionner l'autorisation de grands projets immobiliers à l'intégration d'activités économiques et de services.
- **Engagement 7 :** Promouvoir les mobilités durables par le développement des transports collectifs et les mobilités douces (pistes cyclables, zones piétonnes). Intégrer systématiquement la mobilité dans la réflexion sur les projets urbains et territoriaux.
- **Engagement 8 :** Lutter contre l'étalement urbain, l'artificialisation excessive et la spéculation en promouvant la densification et la polynucléarité, ainsi qu'en taxant les friches urbaines et les ouvertures à l'urbanisation.
- **Engagement 9 :** Produire une offre de logement adaptée et de qualité en orientant la production vers la classe moyenne avec des normes strictes (60-100 m², qualité, intégration urbaine), favorisant la mixité sociale et l'intégration de commerces et de services dans les projets.
- **Engagement 10 :** Réguler le marché du logement en réservant l'aide publique aux logements ciblés, en réduisant les droits pour l'acquisition principale et en augmentant la taxation des résidences secondaires et des logements vacants. Encourager également le développement du marché locatif comme alternative structurante à la propriété.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Rénover en profondeur la planification territoriale	- Mettre en œuvre la nouvelle génération de schémas régionaux d'aménagement du territoire. - Création, par une loi, d'un Conseil national des zones de montagne. - Actualiser les contrats État-régions pluriannuels avec des objectifs chiffrés et évaluables. - Renforcer le rôle des élus locaux dans la conception et le suivi des programmes de développement territorial. - Créer un système national d'information territoriale mis à jour régulièrement.	1,0 MMDH (Pour l'élaboration des schémas régionaux, la création du Conseil national des zones de montagne, la mise en place des contrats État-régions, les systèmes d'information territoriale et le renforcement des capacités de planification)

	- Instaurer des quotas de représentativité féminine dans les processus de consultation citoyenne pour les plans de développement territoriaux.	
2. Promouvoir un développement rural valorisant les potentialités locales	- Garantir un socle minimal de services publics dans chaque centre émergent : centre de santé fonctionnel, école équipée, connectivité haut débit et accès à l'état civil dématérialisé, ... - Soutenir le développement de l'agriculture, du patrimoine, de l'écotourisme et de l'artisanat dans les territoires ruraux. - Capitaliser sur le Fonds de développement rural et des zones montagneuses en améliorant le taux d'exécution de ses projets. - Créer des centres d'activités multifonctions dans les communes rurales émergentes.	Inclus dans plusieurs engagements précédents
3. Renforcer l'armature territoriale en accompagnant le développement des petites et moyennes villes	- Identifier et soutenir des villes moyennes à fort potentiel de développement régional. - Améliorer leur connectivité routière, ferroviaire et numérique avec les métropoles et les zones rurales environnantes. - Déconcentrer les fonctions administratives, universitaires et hospitalières dans ces villes et y créer des zones d'activités économiques et des espaces culturels et sportifs. - Développer une offre de logements abordables pour attirer la classe moyenne et favoriser l'activité économique.	7,5 MMDH (Infrastructures de connectivité, zones d'activités, équipements de service public et offre de logements dans les villes intermédiaires)
4. Réviser le code de l'urbanisme	- Adopter la réforme législative modernisant le code de l'urbanisme. - Imposer une révision obligatoire des plans d'aménagement tous les 5 à 10 ans avec une évaluation d'impact systématique.	0,5 MMDH (Pour la réforme juridique, la formation des urbanistes et des élus, les systèmes de contrôle de la conformité et le renforcement des

	- Lutter contre la spéculation foncière par des mécanismes fiscaux et juridiques dissuasifs. - Sanctionner efficacement les constructions illicites et le non-respect de la réglementation de l'urbanisme. - Étudier et expérimenter — dans une ou deux régions pilotes — un mécanisme de péréquation urbanistique (droits à construire transférables) pour corriger les inégalités de traitement entre propriétaires fonciers touchés variablement par les plans d'aménagement.	capacités des agences urbaines)
5. Accélérer la mise à niveau des villes	- Déployer des programmes de rattrapage en infrastructures de base dans les quartiers sous-équipés (assainissement, éclairage, espaces verts, transport). - Éradiquer les bidonvilles restants par une approche intégrée combinant relogement et accompagnement social, tout en préservant la dignité et les intérêts économiques des populations. - Réhabiliter les infrastructures urbaines fermées ou sous-utilisées. - Développer des espaces culturels et sportifs de proximité dans les quartiers populaires.	8,0 MMDH (Pour les programmes de rattrapage, d'éradication des bidonvilles, de relogement et d'accompagnement social des ménages concernés)
6. Rééquilibrer la distribution des activités économiques	- Conditionner l'autorisation des grands projets immobiliers à l'intégration d'activités économiques, de commerces et de services de proximité. - Développer la mixité fonctionnelle dans les nouveaux quartiers pour réduire les migrations pendulaires. - Créer des zones économiques mixtes intégrant logements, activités et services dans les périphéries des grandes villes. - Lutter contre les cités-dortoirs en révisant les règles de densité et de	1,0 MMDH (Pour l'ingénierie des projets mixtes, la révision des documents d'urbanisme et les incitations à la mixité fonctionnelle)

	mixité dans les documents d'urbanisme.	
7. Promouvoir les mobilités durables	- Lancer des projets de tramways ou de bus à haut niveau de service dans les villes de plus de 500.000 habitants. - Développer 500 km de pistes cyclables sécurisées dans les grandes agglomérations. - Améliorer le transport interurbain dans les zones rurales et périurbaines. - Intégrer systématiquement la question de la mobilité dans tout projet urbain et territorial dès sa conception. - Promouvoir le covoiturage et les mobilités partagées. - Faire contribuer les grandes exploitations agricoles, carrières, sociétés minières et grands opérateurs touristiques au financement des routes rurales, du transport scolaire et de la mobilité locale. - Accompagner l'organisation des professionnels du transport informel en coopératives bénéficiant d'aides publiques, d'avantages fiscaux et d'un accès facilité à des véhicules conformes aux normes de sécurité et environnementales.	8,0 MMDH (Pour le cofinancement des infrastructures de transport collectif urbain, le développement des mobilités douces et l'amélioration du transport interurbain)
8. Lutter contre l'étalement urbain, l'artificialisation excessive et la spéculation foncière	- Promouvoir la densification urbaine dans les zones déjà urbanisées. - Taxer les friches urbaines et les ouvertures à l'urbanisation non justifiées. - Mettre en place un observatoire national des prix fonciers et immobiliers. - Développer les outils de portage foncier public pour constituer des réserves foncières à des fins d'intérêt général.	Mesures financées par les recettes issues des nouvelles taxes

9. Produire une offre de logement adaptée et de qualité	- Orienter la production subventionnée vers des logements de 60 à 100 m² conformes à des normes strictes de qualité (matériaux, équipements, habitabilité, isolation thermique et phonique, efficacité énergétique, ...) et d'intégration urbaine. - Orienter les opérateurs publics vers la construction de logements à faible valeur immobilière totale (300.000 DH) et moyenne valeur immobilière totale (400.000 DH et 700.000 DH). - Encourager les programmes de logements sociaux périphériques connectés aux bassins d'emploi. - Favoriser la mixité sociale par l'intégration obligatoire de logements abordables dans les grands projets immobiliers. - Favoriser l'instauration du crédit immobilier à faible taux (taux directeur+1% par exemple) à destination du logement social.	5,0 MMDH (Aides à la production de logements abordables de qualité, à raison de 100 KDH/logement pour 50.000 unités produites sur la mandature)
10. Réguler le marché du logement et développer le marché locatif	- Réviser le cadre juridique locatif pour rééquilibrer les droits des propriétaires et des locataires. - Accorder des avantages fiscaux aux propriétaires mettant leurs logements vacants sur le marché locatif. - Taxer les résidences secondaires et les logements vacants de luxe. - Mettre en place des dispositifs de logement locatif social (habitat à loyer modéré) dans plusieurs agglomérations. - Mobiliser au moins 10% des logements vacants estimés à 1,1 million dans le marché locatif.	2,0 MMDH (Pour les incitations fiscales à la mise en location, le financement des programmes pilotes de logement locatif social et la révision du cadre juridique)
		Total 33,0 MMDH

La question territoriale est au cœur du modèle de développement du Maroc. Les déséquilibres entre régions, entre villes et campagnes, entre centres et périphéries ne constituent pas seulement des inégalités spatiales : ils traduisent des inégalités d'accès aux opportunités, aux services et à une vie digne.

Réduire ces fractures suppose de rompre avec une approche fragmentée et sectorielle des politiques publiques pour adopter une vision intégrée, articulant aménagement du territoire, urbanisme, politique de la ville, habitat, et développement socio-économique et culturel.

Le PPS défend une conception exigeante de la justice territoriale, fondée sur l'égalité des chances entre les territoires et sur le droit pour chaque citoyen de vivre, travailler et accéder aux services essentiels dans des conditions dignes, quel que soit son lieu de résidence.

Cela implique un État stratège, capable de planifier, de réguler et d'orienter les investissements publics et privés vers les territoires les plus fragiles, tout en valorisant les potentialités locales. Cela suppose également de renforcer le rôle des collectivités territoriales, en leur donnant les moyens d'agir efficacement.

En matière urbaine, il s'agit de construire des villes plus inclusives, mieux organisées, offrant une qualité de vie améliorée, réduisant les inégalités et favorisant la mixité sociale. En matière d'habitat, l'objectif est de garantir un accès élargi à un logement de qualité, abordable et intégré dans un environnement urbain cohérent.

Enfin, la politique territoriale doit être pleinement articulée avec les autres dimensions du développement : économique, sociale et écologique. Une meilleure organisation des territoires permet non seulement de réduire les inégalités, mais aussi d'améliorer l'efficacité économique, de limiter les coûts liés à l'étalement urbain et de renforcer la durabilité du modèle de développement.

Le PPS ambitionne ainsi de bâtir un Maroc des territoires équilibré, solidaire, attractif et durable, où chaque espace contribue à la création de richesses et bénéficie équitablement des fruits du développement.

II.8 – Artisanat, tourisme et économie sociale et solidaire : des leviers de développement économique, d'inclusion sociale et de rayonnement du Maroc

Le Maroc dispose d'atouts considérables pour bâtir un modèle de développement inclusif, durable et créateur de valeur : richesse de son patrimoine culturel, diversité de ses territoires, vitalité de ses savoir-faire et capacité d'initiative de ses acteurs locaux. Dans ce contexte, l'artisanat, le tourisme et l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constituent des leviers structurants pour accélérer la transformation socio-économique du pays tout en garantissant une meilleure répartition des richesses.

Ces trois domaines d'activité présentent une complémentarité systémique. L'artisanat valorise le patrimoine matériel et immatériel et alimente l'attractivité touristique ; le tourisme constitue un puissant vecteur de débouchés, d'investissement et de rayonnement international ; l'ESS, quant à elle, structure l'activité économique à l'échelle locale, favorise l'inclusion des populations vulnérables et renforce la résilience des territoires. Elle n'a pas d'égal pour assurer une gestion concertée, responsable et durable du bien commun et doit en réalité faire l'objet d'une stratégie intégrée couvrant aussi bien les secteurs traditionnels (tourisme rural, artisanat, agroécologie, pêche artisanale, etc.) que de nouveaux secteurs porteurs tels que l'économie verte et circulaire, les services à la personne, ou le préscolaire ; l'ensemble de ces activités contribuant à la création d'emplois non délocalisables, à

l'intégration des jeunes et des femmes, ainsi qu'à la réduction des disparités sociales et spatiales.

Cependant, les diagnostics convergents de nombre d'instances nationales mettent en évidence des limites persistantes : faible intégration des chaînes de valeur, structuration insuffisante des acteurs, accès contraint au financement, faible productivité, inadéquation formation-emploi, et fragmentation des dispositifs publics de soutien. À cela s'ajoutent des enjeux majeurs liés à la transition écologique, à la digitalisation et à la montée en gamme de l'offre nationale.

Conscient des enjeux et des défis à relever, le PPS propose une approche renouvelée visant à transformer ces secteurs en moteurs puissants de croissance inclusive, capables de générer durablement de la valeur, de renforcer la souveraineté économique et de préparer efficacement les échéances stratégiques à venir.

- **Objectif 1 : Promouvoir le produit artisanal national et permettre aux artisans de vivre décemment de leur travail**
 - Augmenter de 50% et pérenniser les revenus des artisans.
 - Réduire de 50% la dépendance aux intermédiaires pour rompre avec la forte domination actuelle des circuits informels.
 - Structurer les artisans en coopératives ou groupements (moins de 30% aujourd'hui).
 - Améliorer l'accès, limité et coûteux actuellement, aux locaux et équipements pour les artisans.
 - Porter la couverture sociale effective des artisans à 70%, contre moins de 40% aujourd'hui.
- **Objectif 2 : Positionner le Maroc comme destination touristique mondiale de premier plan à l'horizon 2031**
 - Porter à 30 millions le nombre de touristes et augmenter de 50% les recettes du secteur.
 - Développer de nouvelles destinations et augmenter la part du tourisme rural, écologique et culturel encore marginal.
 - Augmenter de 200.000 lits la capacité hôtelière du pays en capitalisant sur les avantages offerts par la Charte des investissements.
 - Augmenter de 30% le tourisme intérieur en adaptant l'offre touristique aux besoins et capacités financières des familles marocaines.
 - Augmenter de 30% la durée moyenne de séjour par une offre thématique plus riche et territorialisée.
 - Former 50.000 professionnels et élever les standards d'accueil aux niveaux internationaux.
 - Doubler les flux touristiques ibériques en capitalisant sur la Coupe du Monde 2030 et la synergie avec l'Espagne et le Portugal.
 - Réduire de 20% l'empreinte carbone du secteur et structurer un tourisme véritablement responsable.

- Doubler la contribution de l'ESS au PIB national.
- Doubler le nombre de coopératives actives de l'ESS.
- Faire du modèle coopératif et de la gestion collective des vecteurs d'émancipation pour les femmes, les jeunes et les acteurs des territoires ruraux, ainsi qu'une alternative au modèle capitaliste en vigueur.

- **Engagement 1 :** Garantir une rémunération juste du travail de l'artisan, améliorer et moderniser les conditions de travail tout en réduisant les coûts d'exercice.
- **Engagement 2 :** Renforcer la protection sociale, le financement et les capacités des artisans.
- **Engagement 3 :** Valoriser et ouvrir les marchés nationaux et à l'export et refonder la formation et la transmission des savoir-faire.
- **Engagement 4 :** Diversifier, rendre plus durable et territorialiser l'offre touristique, afin de sortir du tourisme concentré et vulnérable.
- **Engagement 5 :** Élever la qualité, professionnaliser et promouvoir le tourisme marocain à l'international, notamment dans ses dimensions rurale, écologique et culturelle.
- **Engagement 6 :** Promouvoir un tourisme durable et capitaliser sur l'organisation de la Coupe du Monde 2030.
- **Engagement 7 :** Renforcer la gouvernance du secteur touristique afin d'attirer les investisseurs, mettre en place un cadre juridique favorable aux PPP et redistribuer la valeur du secteur.
- **Engagement 8 :** Adopter un cadre légal et institutionnel pour l'ESS.
- **Engagement 9 :** Financer et ouvrir les marchés aux entités de l'ESS.
- **Engagement 10 :** Inclure les femmes, les jeunes et les acteurs des territoires ruraux ; mesurer l'impact et renforcer la gouvernance de l'ESS.

 حزب التقدم والإشتراكية
ᄒᄒᄒᄒ ᄒᄒᄒᄒ ᄒᄒᄒᄒ
Parti du Progrès et du Socialisme

	- Développer une plateforme nationale de vente en ligne dédiée aux artisans. - Mettre à disposition des ateliers collectifs partagés avec des équipements communs. - Lancer un programme de construction et de réhabilitation d'ateliers à loyers modérés. - Organiser des centrales d'achat groupé de matières premières. - Simplifier la création de coopératives via un guichet unique.	
2. Renforcer la protection sociale, le financement et les capacités des artisans	- Garantir l'affiliation effective à l'AMO dans un délai court. - Créer un fonds de garantie facilitant l'accès au crédit artisanal. - Instaurer des mécanismes de microcrédit rapides et simplifiés. - Déployer des formations pratiques (gestion, vente, numérique). - Mettre en place une assurance perte d'activité artisanale.	1,5 MMDH (Pour le financement de la protection sociale, du fonds de garantie et de l'assurance)
3. Valoriser et ouvrir les marchés nationaux et à l'export et refonder la formation et la transmission des savoir-faire	- Développer l'appui à l'export des produits de l'artisanat par des subventions du transport et des frais de participation aux foires internationales et par la formation aux procédures douanières. - Lutter contre la contrefaçon et protéger le produit national du dumping de produits d'importation à bas coût. - Réserver 10 % des commandes publiques d'achat de mobilier, articles de décoration et cadeaux protocolaires à des produits issus de l'artisanat local labellisé et de l'ESS. - Déployer une plateforme e-commerce nationale dédiée avec livraison à domicile. - Mettre à profit l'organisation de la Coupe du Monde de football 2030 pour mettre en valeur l'artisanat marocain dans les villages hospitalité avec packaging quadrilingue arabe/français/anglais/espagnol.	1,0 MMDH (Pour les subventions, la modernisation des centres de formation et le programme de compagnonnage)

	- Moderniser la vingtaine de centres de formation artisanale (Centre de Qualification Professionnelle dans les Arts Traditionnels - CQPAT et Institut Spécialisé des Arts Traditionnels - ISAT) : équipements numériques et certification professionnelle. - Lancer un programme national de compagnonnage destiné aux NEET : 20.000 jeunes en binôme avec des maîtres-artisans, indemnisés à 1.500 DH/mois sur 12 mois. - Intégrer l'artisanat dans les itinéraires touristiques labellisés avec démonstrations rémunérées.	
4. Diversifier, rendre plus durable et territorialiser l'offre touristique	- Labelliser 15 destinations rurales et réhabiliter 15 médinas historiques et Ksours. - Structurer des filières spécialisées (surf, golf, festivals, ...) et des packages combinés Algarve-Andalousie-Maroc. - Créer 50 circuits artisanat-ESS-tourisme dans le cadre d'un pacte territorial incluant hébergement, restauration et achats locaux. - Négocier un mémorandum tripartite Maroc-Espagne-Portugal : liaisons low-cost et ferries pour doubler les flux ibériques à l'horizon 2031.	2,0 MMDH (Pour la labellisation, la réhabilitation et la structuration des filières)
5. Élever la qualité, professionnaliser et promouvoir à l'international	- Former 50.000 professionnels. - Mettre à niveau 2.000 établissements avec une certification qualité nationale. - Lancer « Visit Morocco » : plateforme nationale de données et réservation multilingue. - Campagne unifiée ONMT/Turespaña/Turismo de Portugal et stands FITUR et BTL mutualisés. - Développer un Salon international du tourisme au Maroc.	2,0 MMDH (Pour la formation, la certification et la communication)
6. Promouvoir un tourisme durable et capitaliser sur la Coupe du Monde 2030	- Mettre à niveau sur le plan environnemental 50% des établissements (audit énergie/eau et normes écologiques).	3,0 MMDH (Pour la mise à niveau des établissements, le financement de projets.

	- Financer 120 projets écotouristiques dans le cadre d'un label national de tourisme durable. - Mener à bien le plan d'investissement Coupe du Monde 2030 pour les 6 villes hôtes et capitaliser pleinement sur l'effet de cet événement sportif. - Rendre obligatoire le reporting carbone annuel pour les établissements touristiques classés. - Conditionner le développement de la capacité hôtelière et touristique à des normes de sobriété hydrique contraignantes (recyclage, dessalement dédié aux zones touristiques), afin de ne pas reporter la pression sur les ressources en eau des populations locales.	Dont 2 MMDH d'investissement Coupe du Monde)
7. Renforcer la gouvernance et les PPP et redistribuer la valeur	- Structurer les PPP touristiques (cadre contractuel et fonds de garantie zones rurales). - Attirer les investissements ibériques verts via les garanties Tamwilcom pour les joint-ventures maroco-ibériques. - Créer le Fonds de Développement du Tourisme Local (FDTL), financé par les établissements touristiques et profitant aux communes et aux associations locales.	0,8 MMDH (Pour le FDTL principalement)
8. Adopter un cadre légal et institutionnel pour l'ESS	- Adopter une loi ESS unifiant les statuts des entités (coopératives, mutuelles, associations, fondations), définissant le périmètre de l'ESS, introduisant un système d'accréditation, précisant les instances de gouvernance dont un Conseil national de l'ESS et des chambres régionales et, enfin, identifiant les modes de financement. - Mettre en place un registre national des entités ESS actives avec des critères d'éligibilité clairs ; mise à jour annuelle et accès public en ligne.	0,4 MMDH (Pour le déploiement des mesures d'accompagnement)

	- Déployer un plan de convergence ESS-ADS-INDH-ANAPEC avec une revue annuelle coordonnée. - Développer la coopération décentralisée entre communes, régions, ainsi qu'à l'international — comme élément de diplomatie — en matière d'ESS.	
9. Financer et ouvrir les marchés aux entités ESS	- Créer le Fonds d'Amorçage ESS (FAESS) doté de 1 MMDH sur 5 ans. - Relever la garantie Tamwilcom à 80% pour les prêts ESS (plafond de 500.000 DH, avec un taux bonifié) en partenariat avec le Crédit Agricole et le Crédit Populaire. - Créer un Salon national et des salons régionaux des produits du terroir. - Développer le concept de marchés solidaires regroupant dans un lieu unique, moderne et permanent les produits du terroir et de l'artisanat. - Agréer une plateforme de financement collaboratif (crowdfunding) au profit de l'ESS.	1,3 MMDH (Pour le FAESS principalement)
10. Inclure les femmes, les jeunes et les territoires ruraux et mesurer l'impact et renforcer la gouvernance de l'ESS	- Créer ou consolider 5.000 coopératives féminines à l'horizon 2031 (argan, argile, couture, agro-alimentaire, miel, ...). - Lancer le programme Jeune Entrepreneur Solidaire (JES) au profit de 10.000 jeunes de 18 à 35 ans, avec une allocation de 2.000 DH/mois pendant 12 mois d'incubation et un micro-crédit de démarrage garanti. - Compléter le réseau d'incubateurs ESS régionaux, adossés aux universités et à l'INDH. - Organiser un dialogue social annuel gouvernement-réseau ESS pour ajuster les politiques publiques aux réalités du terrain et promouvoir le secteur. - Intégrer une annexe ESS dans le PLF annuel : dépenses fléchées, résultats des programmes, prévisions (sur le modèle de l'annexe Genre du PLF marocain).	1,0 MMDH (Pour l'accompagnement des coopératives, le programme JES et le déploiement d'incubateurs ESS)
		Total 15,0 MMDH

En conclusion, l'artisanat, le tourisme et l'ESS doivent incarner une vision cohérente et ambitieuse du développement du Maroc, fondée sur la valorisation de ses richesses humaines, culturelles et territoriales. En s'appuyant sur leur complémentarité, ce programme propose de transformer ces piliers en véritables moteurs de croissance inclusive, capables de créer des opportunités durables et de réduire les inégalités.

L'enjeu est de passer d'un potentiel reconnu à une performance tangible, en levant les contraintes structurelles qui freinent encore leur essor. À travers des objectifs chiffrés, des engagements concrets et des investissements ciblés, le programme du PPS vise à améliorer les conditions de vie des artisans, à hisser le tourisme marocain aux standards internationaux et à consacrer l'ESS comme un levier majeur d'inclusion et de cohésion sociale.

Au-delà des résultats économiques attendus, cette approche porte une ambition plus large : renforcer la dignité du travail, encourager l'initiative locale, et redonner aux territoires toute leur place dans la dynamique nationale. Elle s'inscrit également dans une perspective d'avenir, en intégrant les impératifs de durabilité, de digitalisation et de compétitivité.

À l'horizon 2031 et notamment avec l'opportunité de la Coupe du Monde, le Maroc a les moyens de consolider son rayonnement international tout en assurant un développement équilibré et solidaire. Ce programme constitue ainsi une feuille de route structurante pour faire de ces secteurs un socle durable de prospérité partagée.

C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs — État, collectivités, secteur privé et société civile — que cette ambition pourra se concrétiser et ouvrir une nouvelle étape du développement économique et social du Royaume.

II.9 – Numérique et IA : leviers de souveraineté et de transformation économique

La révolution numérique et l'essor de l'IA constituent aujourd'hui l'un des principaux moteurs de transformation des économies, des sociétés et des rapports de production. Elles redéfinissent les chaînes de valeur, les modes d'organisation du travail, les systèmes éducatifs et les équilibres géopolitiques.

Le Maroc a engagé des efforts importants en matière de digitalisation et de développement des infrastructures numériques. Toutefois, ces avancées restent encore inégalement réparties et insuffisamment articulées à une stratégie globale de souveraineté numérique et de transformation productive.

Le risque est double : subir les mutations en cours sans en maîtriser les ressorts, et dépendre de technologies, de plateformes et de données contrôlées par des acteurs étrangers, au détriment de la souveraineté nationale.

Dans ce contexte, le numérique et l'IA ne doivent pas être envisagés comme de simples outils, mais comme des leviers structurants de développement économique, de modernisation de l'action publique et de réduction des inégalités.

Le PPS considère que le Maroc doit franchir une nouvelle étape dans la stratégie ambitieuse visant à produire, maîtriser et encadrer les technologies numériques, tout en faisant de ces technologies un moteur d'inclusion sociale, de compétitivité économique et d'innovation.

Il s'agit, autour de trois objectifs majeurs, de passer d'un pays consommateur de technologies numériques à un pays producteur, régulateur et souverain dans le domaine du numérique et de l'IA :

- **Objectif 1 : Faire du numérique un moteur de croissance et de productivité**
 - Porter la contribution du numérique à 10% du PIB, contre 5% estimés aujourd'hui.
 - Doubler le nombre d'emplois dans les métiers du numérique pour atteindre 300.000 emplois d'ici 2031.
 - Numériser 100% des services publics prioritaires à l'horizon 2030.
 - Réduire le fossé entre le process administratif et la réalité du parcours citoyen au contact de l'administration.
- **Objectif 2 : Construire une souveraineté numérique nationale**
 - Augmenter la part des solutions numériques utilisées dans le secteur public développées localement.
 - Atteindre 3.000 startups numériques à l'horizon 2031.
 - Héberger 100% des données publiques stratégiques sur des infrastructures nationales ou souveraines.
- **Objectif 3 : Faire de l'IA un levier de transformation sociale et éducative**
 - Introduire, en concertation avec les spécialistes pédagogiques, l'initiation aux bases du numérique et de l'IA dans le système éducatif marocain.
 - Former 100.000 professionnels aux métiers du numérique et de l'IA sur 5 ans.
 - Réduire de 50% les inégalités d'accès aux ressources éducatives grâce au numérique.

Afin d'atteindre ces trois objectifs, il sera nécessaire de mobiliser environ **26 milliards de dirhams sur 5 ans** et de mettre en œuvre les dix engagements suivants :

- **Engagement 1 :** Consolider la stratégie nationale numérique couvrant infrastructures, données, IA, cybersécurité et usages sectoriels. Renforcer la gouvernance centralisée et agile pour piloter cette transformation à l'échelle nationale.
- **Engagement 2 :** Développer les infrastructures numériques souveraines par le renforcement des capacités nationales en data centers, cloud souverain et connectivité haut débit.
- **Engagement 3 :** Généraliser la numérisation de l'administration en accélérant la digitalisation des services publics pour simplifier les démarches et améliorer la transparence. Instaurer le principe du "digital par défaut" dans les relations entre citoyens, entreprises et administration.
- **Engagement 4 :** Structurer un écosystème national d'innovation en IA, par le soutien à la recherche et aux startups à travers des financements dédiés, une

fiscalité incitative, une réglementation des changes adaptée et des partenariats public-privé. Créer des pôles d'excellence régionaux en IA et data science.

- **Engagement 5 :** Mettre la culture numérique et l'IA au cœur du système éducatif en les introduisant progressivement dans l'enseignement, et en déployant des solutions d'apprentissage personnalisées et de remédiation scolaire basées sur l'IA.
- **Engagement 6 :** Adapter l'enseignement supérieur et la formation professionnelle aux métiers du numérique et de l'IA, tout en mettant en place des programmes de reconversion pour les travailleurs impactés par l'automatisation.
- **Engagement 7 :** Adopter une charte nationale garantissant un usage éthique, transparent et responsable de l'IA, tout en renforçant la législation sur la souveraineté numérique ainsi que sur la protection des données et des personnes.
- **Engagement 8 :** Soutenir la digitalisation des entreprises en accompagnant les TPME dans leur transformation numérique (financement, formation, conseil) et en conditionnant certaines aides publiques à l'intégration d'outils numériques et à l'innovation.
- **Engagement 9 :** Développer une économie de la donnée basée sur la valorisation des données publiques et privées comme levier de création de valeur. Mettre en place des plateformes nationales de partage de données sécurisées au service de l'innovation.
- **Engagement 10 :** Faire du numérique un levier d'inclusion territoriale et sociale, en déployant des solutions numériques dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics. Réduire la fracture numérique en garantissant un accès équitable aux outils et aux compétences, en particulier dans les zones rurales et enclavées.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Consolider la stratégie nationale du numérique	- Fixer des objectifs sectoriels mesurables par domaine (santé, éducation, industrie, administration, agriculture). - Publier un rapport d'avancement annuel soumis au Parlement.	0,5 MMDH (Pour la conception de la stratégie, la mise en place de la gouvernance, les systèmes de pilotage)
2. Développer les infrastructures numériques souveraines	- Construire 3 data centers nationaux de grande capacité répartis géographiquement — Nord, Centre, Sud, alimentés par les énergies renouvelables. - Inciter l'administration à classer les données qu'elle traite en	10,0 MMDH (Pour la construction des data centers à raison de 2 MMDH/unité, le

	termes de sensibilité et répertorier les Organismes d'importance vitale (OIV). - Déployer un cloud souverain pour l'ensemble des administrations publiques. - Promouvoir le concept de « Smart Douar » en étendant la connectivité haut débit aux zones rurales et enclavées — par couverture 4G/5G ou fibre optique ou via satellitaire subventionné — à l'horizon 2031. - Mettre en place un cadre juridique strict de protection des données publiques stratégiques.	déploiement du cloud souverain et l'extension de la connectivité dans les zones sous-couvertes)
3. Généraliser la numérisation de l'administration	- Numériser 100% des services publics prioritaires à l'horizon 2031. - Instaurer le principe du « digital par défaut » dans toutes les relations entre citoyens, entreprises et administration. - Adopter le dossier citoyen numérique unique regroupant l'ensemble des interactions avec l'administration. - Mettre en place une plateforme nationale d'identité numérique sécurisée. - Former 100.000 agents publics à l'usage des outils numériques sur la mandature.	2,0 MMDH (Pour la numérisation des services publics, la plateforme d'identité numérique, le dossier citoyen et la formation des agents publics)
4. Structurer un écosystème national d'innovation en IA	- Créer 3 pôles d'excellence régionaux en IA et sciences des données, adossés aux universités et aux entreprises locales. - Structurer l'écosystème autour du triptyque startup qui innove, PME Tech qui transforment et grandes entreprises de la tech qui exportent. - Soutenir 3.000 startups numériques — IA, cybersécurité, data science — par des financements dédiés et du mentorat.	3,5 MMDH (Pour les pôles régionaux d'excellence à raison de 500 MDH/pôle, fonds d'amorçage de 1,5 MMDH et dispositifs d'accompagnement des startups)

	- Mettre en place un fonds d'amorçage de 1,5 MMDH dédié aux PME Tech numériques. - Réserver 5% à 10% des marchés publics numériques aux PME Tech innovantes marocaines. - Promouvoir l'intégration locale dans la tech en imposant dans les cahiers des charges de l'offshoring l'utilisation de solutions locales. - Encourager les hackathons.	
5. Mettre l'IA au cœur du système éducatif	- Introduire la culture numérique et l'IA dans le système éducatif en concertation avec les spécialistes pédagogiques. - Déployer des solutions d'apprentissage personnalisées et de remédiation scolaire basées sur l'IA dans les établissements publics. - Former 5.000 enseignants par an à l'usage pédagogique du numérique et de l'IA. - Équiper 100% des lycées publics en laboratoires numériques à l'horizon 2031.	3,0 MMDH (Pour la formation des enseignants, le déploiement des solutions d'apprentissage IA, l'équipement des lycées en laboratoires numériques et la réduction de la fracture numérique éducative)
6. Adapter l'enseignement supérieur et la formation professionnelle aux métiers du numérique	- Créer 10 filières d'excellence en IA, data science, cybersécurité et développement logiciel dans les universités publiques. - Mettre en place des programmes de reconversion de 6 mois pour 20.000 travailleurs par an impactés par l'automatisation. - Former 100.000 professionnels aux métiers du numérique et de l'IA sur 5 ans. - Développer des partenariats avec les grandes entreprises technologiques pour des formations en alternance.	2,5 MMDH (Pour la création des filières universitaires ; les programmes de reconversion à raison de 15 KDH/bénéficiaire ; la formation à raison de 5 KDH/bénéficiaire et pour les partenariats entreprises-universités)
7. Adopter une charte nationale de l'usage éthique de l'IA	- Adopter la charte nationale garantissant un usage éthique, transparent et responsable de l'IA dans le secteur public et privé. - Renforcer la législation sur la protection des données personnelles en l'alignant sur les	0,5 MMDH (Pour l'adoption du cadre législatif et réglementaire, la création de l'autorité

	meilleures pratiques internationales. - Mettre en place l'Autorité nationale de régulation de l'IA et du numérique. - Mettre en place des mécanismes de recours pour les citoyens lésés par des décisions algorithmiques.	de régulation et la mise en place des mécanismes de recours)
8. Soutenir la digitalisation des entreprises	- Accompagner 50.000 TPME dans leur transformation numérique par des financements (directs via l'octroi de chèques numériques de 30.000 DH ou par l'intermédiaire de Maroc PME), des formations et du conseil. - Conditionner certaines aides publiques à l'intégration d'outils numériques et à l'innovation. - Développer des plateformes sectorielles de services numériques mutualisés pour les TPME.	2,0 MMDH (Chèques numériques pour 50.000 TPME à raison de 30 KDH/entreprise et accompagnement en formation et conseil)
9. Développer une économie de la donnée	- Mettre en place des plateformes nationales de partage de données publiques sécurisées au service de l'innovation — open data. - Valoriser les données publiques comme actif stratégique national. - Créer un cadre réglementaire permettant le partage sécurisé de données entre acteurs publics et privés. - Lancer des appels à projets exploitant les données publiques pour des applications à impact social et économique. - Discuter avec les géants du numérique (GAFAM) dans le sens de la préservation des intérêts et des données personnelles des concitoyens.	1,0 MMDH (Pour la mise en place des plateformes d'open data, du cadre réglementaire de partage de données et des appels à projets)

10. Faire du numérique un levier d'inclusion territoriale et sociale	- Déployer des solutions numériques dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services publics dans les zones rurales et enclavées. - Créer 300 espaces numériques de proximité dans les communes rurales pour former les citoyens aux usages du numérique. - Former 200.000 citoyens aux compétences numériques de base, en ciblant prioritairement les femmes, les seniors et les populations rurales. - Garantir un accès équitable aux équipements informatiques dans les établissements scolaires publics.	1,0 MMDH (Espaces numériques de proximité à raison de 1,5 MDH/espace, formation aux compétences numériques de base et équipements scolaires)
	Total 26,0 MMDH	

La transformation numérique et le développement de l'IA constituent aujourd'hui des enjeux majeurs de souveraineté, de compétitivité et de cohésion sociale. Ils redéfinissent les rapports économiques, les modes de production et les équilibres de pouvoir à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le Maroc ne peut se contenter d'être un simple utilisateur de technologies développées ailleurs : il doit se positionner comme un acteur capable de produire, maîtriser et encadrer ces innovations.

L'ambition du PPS est de faire du numérique et de l'IA des leviers de transformation structurelle du pays, au service de la croissance, de l'emploi et de la réduction des inégalités. Cela implique un investissement massif dans les infrastructures, les compétences et la recherche, ainsi qu'une régulation adaptée garantissant la protection des données et des personnes, ainsi qu'un usage éthique des technologies.

Cette transformation doit également être inclusive, en veillant à ce que les bénéfices du numérique profitent à l'ensemble de la population et contribuent à réduire les fractures territoriales et sociales. Elle doit, enfin, être articulée avec les autres priorités nationales, notamment l'industrialisation, la transition écologique et le développement des territoires.

En faisant du numérique et de l'IA des piliers de son projet, le PPS ambitionne de bâtir une économie innovante, souveraine et inclusive, capable de relever les défis du XXI^{ème} siècle et de positionner durablement le Maroc dans la nouvelle économie mondiale.

III. L'AXE DÉMOCRATIQUE : POUR UN SOUFFLE DÉMOCRATIQUE NOUVEAU, LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE, L'ÉGALITÉ, L'ENCOURAGEMENT DE LA JEUNESSE, LA PROMOTION DES DROITS DES MRE ET POUR UNE CULTURE DU CIVISME

III.1 – Un souffle démocratique nouveau et une tolérance zéro à l'encontre de la corruption, du conflit d'intérêt et de l'enrichissement illicite

L'épanouissement citoyen, le développement économique, la justice sociale et la transition écologique ne peuvent être pérennes sans un socle démocratique solide, vivant et crédible. La Constitution de 2011 a posé les bases d'un État de droit avancé, fondé sur la mise en œuvre de la monarchie parlementaire, la séparation, l'équilibre et la collaboration des pouvoirs, la participation citoyenne, la garantie des droits et libertés, la reddition des comptes et la bonne gouvernance.

Force est de constater, cependant, que de nombreuses dispositions constitutionnelles demeurent partiellement ou insuffisamment mises en œuvre, voire ignorées, que la responsabilité pleine et entière du gouvernement sur les politiques publiques reste à conforter, que le rôle des institutions élues est en souffrance, que plusieurs instances prévues par la Constitution fonctionnent en deçà de leurs prérogatives ou ne fonctionnent pas, et que le droit positif et la pratique se sont souvent éloignés de l'esprit démocratique du texte fondamental.

De ce fait, le Maroc traverse une crise latente de la confiance à l'égard des institutions, marquée par l'affaiblissement de la participation citoyenne à la vie démocratique, la contraction de l'espace des libertés publiques et une perception persistante d'impunité face à la corruption, aux conflits d'intérêts et à l'enrichissement illicite.

Un nouveau souffle démocratique est aujourd'hui nécessaire pour instaurer un climat de détente politique à travers, notamment, la libération des détenus d'opinion, dont les journalistes, les influenceurs et les détenus du Hirak.

Ainsi, l'axe démocratique dont nous déclinons les objectifs ci-après, n'est pas un supplément d'âme du programme : il en est la condition de crédibilité et de réussite. Nous nous fixons ainsi trois grands objectifs en la matière :

- **Objectif 1 : Opérationnaliser pleinement les instances constitutionnelles**
 - Activer toutes les instances constitutionnelles non opérationnelles, garantir leur indépendance effective, leurs moyens, leur capacité d'action et leur redevabilité.
 - Consolider le rôle des instances de bonne gouvernance, de régulation et de contrôle, de probité, d'intermédiation, de protection des droits et libertés, et d'accès à l'information.
- **Objectif 2 : Consolider et élargir l'espace des libertés dans le respect de l'État de droit**
 - Élargir concrètement l'espace des libertés publiques, individuelles et collectives.
 - Agir pour la libération des journalistes, influenceurs, détenus du Hirak et jeunes de la Gen-Z.
 - Consacrer l'indépendance des médias publics et privés, ainsi que le pluralisme et le principe d'auto-régulation.

- **Objectif 3 : Moraliser la vie publique en instaurant une tolérance zéro contre la corruption, les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite**
 - Adopter une loi de moralisation de la vie publique qui renforce la transparence, la prévention et la sanction.
 - Améliorer significativement le classement du Maroc dans l'indice Transparency International de perception de la corruption.

L'effort budgétaire associé à cet axe démocratique est estimé à **6 milliards de dirhams sur 5 ans**, soit moins de 0,4% du PIB, ce qui représente un investissement modeste au regard des coûts économiques, sociaux et éthiques de l'abstention et de la corruption ; cette dernière générant un coût économique estimé entre 3,5% et 6% du PIB chaque année selon l'INPPLC, soit 56 à 96 MMDH. Pour y parvenir, le PPS s'engage à mettre en œuvre les dix orientations suivantes :

- **Engagement 1** : Activer l'opérationnalisation des lois relatives au Conseil consultatif de la famille et de l'enfance (loi 78.14), au Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative (loi 89.15 puis loi 06.19), ainsi qu'à l'Autorité de la parité et de la lutte contre toutes formes de discrimination (loi 78.15).
- **Engagement 2** : Protéger la liberté d'expression et l'action citoyenne pacifique. Faire en sorte que tout journaliste ne puisse être poursuivi pour des faits liés à son activité professionnelle que sur la base du Code de la presse et amender le Code pénal en conséquence.
- **Engagement 3** : Consolider la réforme du système judiciaire et en améliorer les performances, notamment à travers l'adoption d'un code pénal moderne, fondé sur une approche respectueuse des droits humains, élargissant le champ des libertés et conforme à la Constitution ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Nota : Cette réforme passe également par la valorisation des professions liées au système judiciaire, le renforcement de leur indépendance et de leur autorégulation, en particulier celle de la profession d'avocat. Elle implique aussi le renforcement des dispositions, des mécanismes et des pratiques garantissant un procès équitable, ainsi que l'assurance d'un accès juste, égalitaire et éclairé au droit de saisir la justice.

Elle vise en outre à œuvrer pour l'abolition de la peine de mort, conformément au droit constitutionnel et universel à la vie.

Par ailleurs, elle tend à moderniser la politique pénale en élargissant le recours aux peines alternatives et en réduisant l'usage excessif de la détention préventive.

Enfin, elle ambitionne de réduire la population carcérale de 20 % à 25 %, afin de ramener le nombre de détenus à moins de 80.000 d'ici 2031, contre environ 100.000 actuellement.

- **Engagement 4** : Revoir la loi instituant le Conseil national de la presse pour une auto-régulation véritable et indépendante, et repenser le soutien financier à l'entreprise de presse pour garantir le pluralisme. Moderniser le pôle audiovisuel public pour en faire un vecteur d'information plurielle, de promotion de la production nationale et de rayonnement culturel. Réinitier le processus de libéralisation des télévisions nationales.

- **Engagement 5** : Agir pour le règlement du dossier du Hirak, des journalistes, des influenceurs et des jeunes de la Gen-Z en détention.
- **Engagement 6** : Adopter une loi de moralisation de la vie publique et veiller à son effectivité, notamment par l'extension de la déclaration obligatoire de patrimoine aux intérêts et aux ayants-droits, le traitement des délits et crimes liés aux conflits d'intérêts et à l'enrichissement illicite, la définition de régimes d'incompatibilité pour les différentes fonctions publiques, etc.
- **Engagement 7** : Réviser le cadre juridique régissant les partis politiques (moyens d'action, ressources financières, transparence financière, démocratie interne, limitation des mandats, etc.) et les élections (découpage électoral, mode de scrutin, listes, etc.).
- **Engagement 8** : Faire de la transparence et de l'accès à l'information un droit effectif et opposable, en réduisant au minimum les cas d'exception.
- **Engagement 9** : Poursuivre résolument la réforme et la moralisation du système judiciaire.
- **Engagement 10** : Renforcer la démocratie participative et citoyenne dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de la décision publique.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Activer et renforcer les instances constitutionnelles	- Installer les 3 instances constitutionnelles non encore opérationnelles. - Systématiser la présentation par les instances constitutionnelles (Cour des comptes, CNDH, CESE, HACA, INPPCL, Conseil de la concurrence, etc.) de rapports d'activité annuels et en débattre devant le Parlement.	0,3 MMDH (Pour le recrutement de 200 juristes, économistes et data analystes, le déploiement de systèmes d'information, d'antennes régionales, et la conduite d'audits et d'évaluations)
2. Favoriser la liberté d'expression et élargir les libertés publiques et individuelles	- Réviser les dispositions ambiguës du Code pénal susceptibles de criminaliser l'expression d'opinion. - Garantir le principe selon lequel les infractions de presse relèvent exclusivement du Code de la presse et de l'édition. - Garantir la protection des journalistes et des lanceurs d'alerte. - Réviser la loi instituant le Conseil national de la presse. - Réviser le système de soutien financier à l'entreprise de presse.	Sans incidence budgétaire significative

	- Revoir la législation relative aux libertés publiques afin de consacrer le principe de la liberté comme règle et de l'interdiction comme exception. - Simplifier les procédures administratives de création des associations. - Garantir le droit de manifester pacifiquement.	
3. Consolider la réforme du système judiciaire, moderniser la politique pénale et réduire la population carcérale	- Adopter un code pénal moderne répondant aux exigences de l'époque et conforme à la Constitution ainsi qu'aux conventions internationales ratifiées par le Maroc. - Œuvrer pour l'abolition de la peine de mort, dans le prolongement du vote du Royaume du Maroc, en décembre 2024, en faveur de la résolution relative au moratoire universel sur l'application de la peine de mort, lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. - Engager un dialogue avec les représentants des professions de la justice (avocats, adouls, experts judiciaires, etc.) afin de réviser les textes législatifs concernés et de supprimer les dispositions portant atteinte à leur indépendance et à leur autonomie organisationnelle, tout en veillant à protéger ces professions contre toute pratique préjudiciable. - Élaborer un programme de construction et d'équipement de tribunaux de proximité. - Généraliser les peines alternatives pour les délits mineurs (travaux d'intérêt général, surveillance électronique, sanctions pécuniaires proportionnées).	2,5 MMDH (375 MDH pour le renforcement progressif par 1.000 agents des services de probation avec un ratio de 1 agent pour 20 détenus mis en liberté surveillée ; 2 MMDH pour la mise en place progressive de bracelets électroniques au coût de 100 DH/jour incluant la location du bracelet, la maintenance et la surveillance ; 125 MDH pour la mise en place de systèmes d'information judiciaires intégrés, de programmes pilotes de justice restaurative et pour la formation)

	- Privilégier les peines alternatives pour les mères d'enfants mineurs et les femmes cheffes de famille condamnées pour des délits mineurs, afin d'éviter la déstructuration des foyers. - Garantir la protection pleine et entière des enfants nés hors mariage contre toute forme de discrimination administrative ou civile. - Adopter une loi de protection des mineurs dans l'espace numérique (cyberharcèlement et sextorsion). - Consacrer l'imprescriptibilité des crimes d'exploitation sexuelle sur mineurs. - Réduire significativement le recours à la détention provisoire. - Mettre en place des dispositifs de justice restaurative. - Désengorger les établissements pénitentiaires et améliorer les conditions de détention.	
4. Réformer le Conseil national de la presse et les médias audiovisuels publics	- Revoir la loi sur le Conseil national de la presse. - Renforcer le rôle du pôle audiovisuel public dans la politique d'information plurielle. - Contribuer au soutien à une production nationale de qualité. - Renforcer les contenus contribuant au rayonnement culturel du Maroc. - Ouvrir le champ de la télévision à la libéralisation.	0,5 MMDH (450 MDH pour les investissements de mise à niveau et 50 MDH pour le suivi et l'évaluation)
5. Agir pour le règlement du dossier du Hirak, des journalistes, influenceurs et jeunes de la Gen-Z en détention		Sans incidence budgétaire significative
6. Adopter une loi de moralisation de la vie publique	- Adopter une loi de moralisation de la vie publique.	0,7 MMDH

	- Supprimer l'exception prévue à l'article 33 de la loi organique n°065-13 pour interdire totalement aux membres du gouvernement de conserver l'administration ou le contrôle effectif d'entreprises privées. - Désigner des déontologues (Compliance officers) au sein des administrations publiques et des Établissements et Entreprises Publics (EEP). - Rétablir et encadrer strictement (notamment contre les accusations mensongères et calomnieuses) le droit des associations à ester en justice dans les cas liés au détournement des deniers publics. - Former un corps de magistrats spécialisés dans le droit de la moralisation de la vie publique. - Elargir les dispositions d'interdiction adoptées par les nouveaux textes électoraux concernant les législatives au reste des consultations électorales, ainsi qu'à l'accès à une haute fonction publique.	(50 MDH pour la mise en place d'une plateforme nationale sécurisée des déclarations de patrimoine et d'intérêts ; 250 MDH pour la formation de 50.000 agents publics, la communication et l'accompagnement citoyen ; 350 MDH pour la constitution d'un corps de 500 magistrats spécialisés ; 50 MDH pour le lancement de campagnes de sensibilisation)
7. Réviser le cadre juridique régissant les partis politiques et les élections	- Mettre à jour les listes électorales en faisant le choix de la voie électronique pour l'ensemble du processus (de l'inscription au dépouillement et à la proclamation des résultats, notamment dans les bureaux de vote). - Moraliser les élections via la mise en place d'une task-force dédiée à la lutte contre la fraude et la corruption électorales. - Organiser des campagnes de sensibilisation des citoyens et d'encouragement de la participation électorale. - Revoir le découpage électoral, en concertation avec les partis, pour	1,0 MMDH (750 MDH de budget additionnel dédié au financement des partis politiques ; 250 MDH pour la mise à disposition de moyens supplémentaires pour les députés et pour la task-force)

moralisation du système judiciaire	transparence et la probité de la justice. - Renforcer les moyens mis à la disposition de la justice pour réduire les délais de traitement et favoriser la proximité avec les justiciables. - Étendre les tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes, avec un personnel spécifiquement formé à l'approche genre et à l'accueil des victimes. - Publier des indicateurs annuels de performance de la justice.	
10. Renforcer la démocratie participative et l'écoute citoyenne. Faire de la révision du maintien de l'heure d'été, un premier cas d'application	- Opérationnaliser les mécanismes constitutionnels de pétition et d'initiative citoyenne. - Lancer sans délai une étude d'évaluation de la pertinence du maintien de l'heure d'été. - Créer une plateforme numérique nationale de participation citoyenne (consultations, contributions, suivi). - Généraliser les consultations publiques obligatoires pour les grandes réformes. - Instituer des conventions citoyennes sur les sujets stratégiques. - Publier systématiquement les contributions citoyennes et le degré de leur prise en compte.	0,3 MMDH (Pour la mise en place de la plateforme numérique et l'organisation des consultations et conventions citoyennes à l'échelle nationale)
		Total 6,0 MMDH

Par cet axe démocratique, le PPS fait le choix radical de replacer l'État de droit, les libertés publiques et la probité au cœur du projet national. La démocratie n'est pas un risque à contenir, mais une force à libérer. Elle est la condition de l'efficacité de l'action publique, de l'attractivité économique, de la cohésion sociale et de la confiance collective.

En activant pleinement les institutions prévues par la Constitution, en respectant l'esprit du texte constitutionnel, en élargissant l'espace des libertés publiques, individuelles et collectives, en protégeant l'expression des opinions et le métier du journalisme, et en instaurant une tolérance zéro contre la corruption, les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite, le PPS propose une rupture démocratique responsable, pacifique et ambitieuse pour notre pays.

Ce souffle démocratique nouveau vise à bâtir un Maroc où nul n'est au-dessus de la loi, où la transparence est la règle, où l'engagement citoyen est protégé et encouragé, et où la politique retrouve son sens premier : servir l'intérêt général avec intégrité, responsabilité, dignité et efficacité.

III.2 – Réforme de l'État : une administration au service du citoyen, efficace, transparente et territorialisée

La réforme de l'État constitue un acte fondamental dans l'orientation du programme du PPS, tant le Maroc souffre d'un déficit profond de mise en œuvre efficace des politiques publiques, d'évaluation et de redevabilité. L'administration publique marocaine, trop souvent lente, opaque, centralisée et éloignée du citoyen, constitue aujourd'hui l'un des principaux freins à la transformation du pays. Les réformes annoncées s'y enlisent, les décisions peinent à se traduire en actes, et la confiance des citoyens dans le service public s'érode.

Pourtant, la Constitution de 2011 a tracé une feuille de route ambitieuse : administration au service du citoyen, transparence, reddition des comptes, déconcentration, régionalisation avancée. La loi organique relative à la loi de finances (LOLF) de 2015 a introduit la logique de gestion axée sur les résultats. Le chantier de la déconcentration administrative a été amorcé par le décret de 2018. La réforme de la fonction publique est engagée. Mais force est de constater que l'exécution demeure le maillon faible : les textes existent, les institutions sont créées, les plans sont adoptés et pourtant les résultats ne suivent pas.

Le NMD a lui-même identifié ce paradoxe marocain : une accumulation de stratégies sans véritable mécanisme de convergence, de pilotage et d'évaluation. C'est précisément ce verrou que le PPS entend faire sauter.

Le programme de gouvernement du PPS se fixe trois grands objectifs, à l'horizon 2031, pour la réforme de l'administration :

- **Objectif 1 : Concrétiser la régionalisation avancée et construire une administration performante, responsable, décentralisée et déconcentrée**
 - Aller résolument vers une décentralisation effective des services de l'État, en transférant les prérogatives et les moyens financiers et humains aux territoires.
 - Opérationnaliser la régionalisation avancée, dans la perspective de la mise en place du plan d'autonomie des provinces du Sud.
 - Mettre en œuvre pleinement la déconcentration administrative, en dotant les services déconcentrés de l'État de moyens humains, financiers et décisionnels réels, conformément à la charte nationale de déconcentration de 2018.
 - Généraliser les contrats d'objectifs et de performance entre l'administration centrale et les services déconcentrés, avec des indicateurs mesurables, des évaluations indépendantes et une obligation de reddition publique des comptes.
 - Instaurer une culture de résultat dans la fonction publique, en faisant évoluer le système d'évaluation et de promotion des fonctionnaires vers la prise en compte de la performance effective, sans remettre en cause les droits statutaires acquis.
- **Objectif 2 : Mettre le citoyen au centre de l'action de l'administration**
 - Réduire le délai moyen de traitement des demandes administratives courantes (actes d'état civil, autorisations, permis, certificats) en généralisant les guichets uniques physiques et numériques.

- Porter le taux de satisfaction des usagers à l'égard des services administratifs publics à plus de 70%, contre des niveaux actuels très bas, grâce à la mise en place de mécanismes d'évaluation systématiques et publiés.
 - Impulser un véritable « choc de simplification » pour transformer l'administration en un service public rapide, efficace, transparent et accessible à tous, en supprimant les procédures redondantes et en adoptant le principe du silence vaut acceptation pour les demandes à faible risque, dans le respect du cadre légal.
 - Instaurer une annexe à la loi de finances relative aux simplifications ou suppressions de procédures réalisées par les différentes administrations du Royaume.
- **Objectif 3 : Mettre en place une véritable gestion des ressources humaines, tant au niveau de l'État qu'au niveau des collectivités territoriales**
- Rationaliser la carte des établissements publics et des entreprises à participation de l'État en procédant à un audit systématique, en fusionnant les entités redondantes et en clarifiant les missions de chacune.
 - Accélérer la dématérialisation des services publics en visant 100% des démarches administratives disponibles en ligne à l'horizon 2031 pour les catégories de services adaptées, en assurant des solutions de continuité de service pour les populations sans accès numérique.
 - Réformer l'École nationale supérieure d'administration (ENSA) et la doter d'une pédagogie renouvelée articulant compétences managériales, sens du service public, éthique et maîtrise des outils numériques.

- **Engagement 1 :** Concrétiser la régionalisation avancée, la décentralisation, la modernisation et la déconcentration de l'administration publique, en consolidant et opérationnalisant les textes existants (loi organique sur la régionalisation, charte de déconcentration, loi sur la simplification des procédures, textes sur l'administration numérique), et en fixant un cadre contraignant de mise en œuvre assorti d'indicateurs publiés annuellement.
- **Engagement 2 :** Instaurer un système national d'évaluation de la performance administrative et de la qualité des services publics.
- **Engagement 3 :** Généraliser les guichets uniques physiques et numériques dans toutes les provinces et préfectures du Royaume, en articulant la démarche avec le développement de l'identité numérique du citoyen.
- **Engagement 4 :** Rationaliser le portefeuille des établissements publics et des entités à participation de l'État en procédant à un audit de leur pertinence, de leur coût et de leur efficacité, et en engageant les fusions, dissolutions ou réorientations de missions qui s'imposent.
- **Engagement 5 :** Mettre en place un dispositif de lutte contre la bureaucratie par l'adoption du principe de « silence vaut acceptation » pour les actes administratifs à faible risque, par la suppression des visas et légalisations redondants, et par la création d'un mécanisme permanent de simplification réglementaire animé par une commission interministérielle dédiée.

- **Engagement 6 :** Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences pour anticiper les départs à la retraite, piloter les recrutements et assurer l'adéquation des besoins et des ressources.
- **Engagement 7 :** Instaurer un dialogue permanent avec les syndicats et les représentants des fonctionnaires sur les aménagements et améliorations à apporter au statut général et aux statuts particuliers.
- **Engagement 8 :** Développer de manière significative la formation continue et mettre en place un dispositif régionalisé de formation.
- **Engagement 9 :** Accélérer la dématérialisation des procédures administratives en visant la disponibilité en ligne de 100% des démarches adaptables au numérique, et en garantissant parallèlement l'accès physique aux services pour les populations éloignées du numérique, notamment en milieu rural.
- **Engagement 10 :** Réformer l'École Nationale Supérieure de l'Administration (ENSA), pour en faire un centre d'excellence orienté vers la haute fonction publique et les cadres de l'administration maîtrisant les outils de gestion et capables de conduire la transformation administrative.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Concrétiser la régionalisation avancée, la décentralisation, la modernisation et la déconcentration de l'administration publique	- Mettre en place un comité interministériel de suivi de la mise en application des textes en la matière. - Publier un tableau de bord annuel et soumettre au Parlement un rapport annuel sur l'état d'avancement. - Appliquer le principe de la subsidiarité dans la définition des prérogatives propres.	Sans incidence budgétaire significative
2. Instaurer un système national d'évaluation de la performance administrative et de la qualité des services publics	- Créer un observatoire indépendant de la performance administrative. - Publier annuellement un baromètre de la qualité administrative par département, région et catégorie de services. - Systématiser les audits qualité et enquêtes de satisfaction des usagers du service public, en publier les résultats et en débattre publiquement. - Mettre en place un système de suivi des réclamations et doléances des citoyens et en faire un élément d'amélioration de la qualité de service.	Sans incidence budgétaire significative

3. Généraliser les guichets uniques physiques et numériques	- Déployer des guichets uniques polyvalents dans toutes les préfectures et provinces. - Interconnecter les systèmes d'information des administrations. - Accélérer la mise en place de l'identité numérique du citoyen.	Sans incidence budgétaire significative
4. Rationaliser le portefeuille des établissements publics	- Réaliser un audit indépendant. - Mettre en place un plan de rationalisation sur 3 ans.	Sans incidence budgétaire significative
5. Lutter contre la bureaucratie excessive	- Adopter le principe « silence vaut acceptation ». - Supprimer 30% des pièces et visas redondants. - Mettre en place une commission permanente de simplification.	Sans incidence budgétaire significative
6. Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)	- Déployer en priorité la GPEEC dans les secteurs stratégiques (éducation, santé, ...) et les métiers sous tension, et la traduire en programmation pluriannuelle. - Instaurer un dispositif de suivi et d'évaluation, en particulier en accompagnement de la loi de finances.	Sans incidence budgétaire significative
7. Instaurer un dialogue permanent avec les syndicats et les représentants des fonctionnaires	- Instaurer un dialogue permanent sur les éléments clés suivants : ○ La revalorisation progressive et la réduction de l'échelle des salaires. ○ La progression vers l'égalité hommes-femmes dans la fonction publique en termes de rémunération et d'accès aux postes de responsabilité. ○ La valorisation des postes de responsabilité au niveau des territoires. ○ La convergence progressive des statuts des fonctionnaires de l'État et des fonctionnaires des collectivités territoriales. ○ La prise en compte de la performance et de la formation continue dans le	Sans incidence budgétaire significative

	processus de promotion et d'avancement.	
8. Développer et régionaliser la formation continue	- Mettre en place des plans de formation continue à l'échelle nationale, régionale et sectorielle. - Instaurer des partenariats avec les université, écoles et institutions de formation pour un dispositif régional de formation continue des fonctionnaires. - Assurer à chaque fonctionnaire un droit effectif à au moins 7 jours de formation continue par an.	1,0 MMDH (Pour la formation continue)
9. Dématérialiser les procédures administratives	- Porter à 100 % la digitalisation des démarches administratives pouvant être réalisées en ligne. - Assurer une continuité de service pour les populations éloignées du numérique, notamment en milieu rural.	Chiffré dans le volet II.9 Numérique et IA
10. Réformer l'ENSA pour en faire un pôle d'excellence	- Réformer le système pédagogique en modernisant les contenus, les méthodes et les évaluations. - Restructurer l'organisation administrative de l'école. - Assurer le suivi de l'intégration des lauréats par un dispositif structuré d'accompagnement, de suivi et d'évaluation de leur insertion. - Renforcer les partenariats à l'échelle nationale et internationale.	Sans incidence budgétaire significative
		Total 1,0 MMDH

Le PPS est convaincu qu'une administration réformée, performante et au service du citoyen est la condition première de l'efficacité de toutes les politiques publiques annoncées. Investir dans la qualité de l'action administrative, c'est démultiplier l'impact de chaque dirham engagé dans la santé, l'éducation, l'économie ou la culture. C'est aussi, et peut-être surtout, restaurer le lien de confiance entre l'État et les citoyens, ce lien fragile et précieux sans lequel aucune réforme ne peut durablement s'enraciner.

III.3 – Amazighité : une question d'égalité et de justice sociale et territoriale

Pour le PPS, l'amazighité n'est pas uniquement une composante culturelle ou identitaire ; elle constitue une question de démocratie, de justice sociale et territoriale, au cœur du projet de construction d'un État fondé sur l'égalité et la dignité. La promotion de

l'amazighité est indissociable du renforcement de l'école publique, des services sociaux, du développement rural et du droit des citoyennes et citoyens à un accès équitable à l'administration, à la culture et au savoir.

L'identité marocaine s'est forgée à travers la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, et de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

Depuis des décennies, le PPS défend cette cause par conviction, considérant que la reconnaissance de l'amazighité est une question de principe et de droit historique d'une composante essentielle de l'identité nationale marocaine dans toute sa diversité et sa richesse.

Le parti considère également que l'absence d'une politique amazighe sérieuse et globale ne fragilise pas seulement l'identité culturelle, mais contribue aussi à renforcer les inégalités territoriales, à creuser les écarts entre villes et campagnes, et à priver une partie des citoyennes et citoyens de l'accès aux services publics dans une langue qu'ils maîtrisent. La justice linguistique constitue ainsi un pilier essentiel de tout projet démocratique et progressiste.

Dans ce contexte, le PPS considère qu'il est temps de mettre en œuvre l'esprit du discours d'Ajdir et la teneur de la Constitution de 2011. Il articule ainsi son programme autour des trois objectifs stratégiques suivants :

▪ **Objectif 1 : Consacrer effectivement le caractère officiel de l'amazighité**

- Adopter l'ensemble des textes d'application relatifs à la loi organique sur l'amazighité dans des délais contraignants, tout en soumettant les administrations et institutions publiques à une obligation de résultat et de reddition des comptes.
- Réviser les lois et règlements incompatibles avec l'esprit de la Constitution de 2011 et sanctionner toute discrimination fondée sur la langue amazighe dans l'accès aux services publics ou dans l'exercice des droits.
- Reconnaître les droits linguistiques comme une composante de la citoyenneté pleine et entière.
- Imposer l'usage égal de l'amazigh en caractères tefinagh dans les panneaux administratifs, les documents officiels, les transports et les supports de communication institutionnels et électoraux.

▪ **Objectif 2 : Généraliser l'amazigh dans les services publics, l'éducation et les médias**

- Assurer un enseignement obligatoire de l'amazigh à tous les niveaux grâce au recrutement et à la formation d'enseignants, à la révision des programmes et au développement d'outils numériques accessibles.
- Garantir l'usage de l'amazigh dans les administrations, les tribunaux, les hôpitaux et les collectivités territoriales, ainsi que le droit de plaider et d'être accueilli dans cette langue.
- Accroître la présence de l'amazigh dans les médias publics et privés, assurer l'équité budgétaire et améliorer la qualité des contenus audiovisuels amazighs.

▪ **Objectif 3 : Réaliser la justice territoriale et culturelle au profit de tous**

- Accorder, en appliquant le principe de discrimination positive, la priorité aux investissements publics au profit des territoires les plus fragiles et des populations les plus isolées, qu'elles soient arabophones ou amazighophones.
- Réviser les lois relatives au pastoralisme et aux espaces forestiers afin de préserver les droits fonciers collectifs et les moyens de subsistance des populations locales.
- Encourager la création artistique et culturelle amazighe, soutenir les productions intellectuelles et développer les filières universitaires et centres de recherche spécialisés.
- Mettre en place un mécanisme permanent de concertation avec les associations amazighes et les acteurs de la société civile pour élaborer, suivre et évaluer les politiques publiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, le PPS prend les engagements suivants :

- **Engagement 1** : Rendre effective la loi organique sur la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighité.
- **Engagement 2** : Généraliser l'amazigh dans l'enseignement public.
- **Engagement 3** : Faire de l'amazigh une langue de l'administration, de la justice et des services publics.
- **Engagement 4** : Créer un fonds national dédié à la promotion de l'amazighité.
- **Engagement 5** : Intégrer l'amazigh dans les politiques numériques et l'intelligence artificielle.
- **Engagement 6** : Augmenter les volumes de diffusion et de production en amazigh dans les médias audiovisuels.
- **Engagement 7** : Réparer les inégalités territoriales et de développement touchant l'ensemble des populations du pays.
- **Engagement 8** : Sanctionner les discriminations linguistiques et culturelles et protéger les droits.
- **Engagement 9** : Soutenir la culture amazighe et la recherche universitaire en la matière.
- **Engagement 10** : Instaurer une gouvernance participative ouverte sur les acteurs associatifs.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Rendre effective la loi organique pour la mise en œuvre du caractère	- Adopter, dans des délais contraignants, l'ensemble des textes d'application de l'officialisation de la langue Amazigh.	Sans incidence budgétaire significative

officiel de l'amazighité	- Soumettre les administrations à une obligation de reddition des comptes en cas de retard ou de non-application. - Réviser le projet de plan gouvernemental relatif à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazigh afin de l'aligner pleinement sur les dispositions constitutionnelles et les exigences de la loi organique n° 26-16. - Élargir la commission interministérielle permanente de suivi en y associant les experts du mouvement amazigh.	
2. Généraliser l'amazigh dans l'enseignement public	- Assurer un enseignement obligatoire de l'amazigh dans tous les cycles scolaires. - Mettre à disposition des manuels et une plateforme numérique gratuite en amazigh. - Réviser les programmes pour garantir une représentation équitable de l'histoire et de la culture amazighes. - Introduire l'enseignement de l'amazigh dans le préscolaire et auprès de la diaspora marocaine.	1,0 MMDH (Pour exécuter effectivement et doubler le budget alloué par le gouvernement sortant)
3. Faire de l'amazigh une langue de l'administration et de la justice	- Intégrer l'amazigh dans les documents et services essentiels de l'État et des collectivités territoriales. - Réviser les lois limitant la langue à l'arabe dans la procédure judiciaire. - Former les agents des secteurs sociaux et généraliser l'accueil en amazigh.	Financé par le fonds national (Engagement 4)
4. Créer un fonds national dédié à la promotion de l'amazighité	- Mettre en place un fonds national destiné au financement du chantier amazigh et à la transition numérique amazighe. - Créer des commissions centrales et régionales chargées de la gestion transparente du fonds.	1,0 MMDH (Dotation initiale du fonds pour financer les mesures proposées)
5. Intégrer l'amazigh dans le numérique et l'IA	- Lancer un programme national de numérisation de l'amazigh.	Financé par le fonds national (Engagement 4)

	- Soutenir les contenus numériques, les applications et les outils d'IA en amazigh. - Créer une plateforme numérique nationale des ressources pédagogiques en amazigh (e-learning) pour pallier le manque temporaire d'enseignants physiques dans certaines zones. - Intégrer l'amazigh dans l'administration électronique.	
6. Augmenter les volumes de diffusion et de production en amazigh dans les médias audiovisuels	- Réviser les cahiers des charges des chaînes et radios publiques afin de garantir une place équitable à l'amazigh. - Généraliser l'usage bilingue arabe-tifinagh dans l'espace public et les supports officiels.	Financé par le fonds national (Engagement 4)
7. Réparer les inégalités territoriales	- Prioriser l'investissement public au profit des populations marginalisées. - Appliquer une discrimination positive dans l'approbation des projets de développement des zones vulnérables. - Réviser la loi 113.13 afin de protéger pleinement les droits fonciers et pastoraux.	Compris dans le chiffrage du volet II.7 Territoires
8. Lutter contre les discriminations linguistiques et culturelles	- Sanctionner toutes les formes de discrimination linguistique et culturelle dans les administrations et institutions publiques. - Créer un observatoire national chargé de suivre les discriminations. - Mettre en œuvre les recommandations internationales relatives aux droits linguistiques et culturels.	Sans incidence budgétaire significative
9. Soutenir la culture amazighe et la recherche	- Créer un fonds de soutien au cinéma, au théâtre, à la musique et à la littérature amazighes. - Développer des filières universitaires spécialisées et renforcer les centres de recherche. - Adapter les textes encadrant les aides culturelles afin d'inclure les productions amazighophones.	Financé par le fonds national (Engagement 4)

10. Instaurer une gouvernance participative	- Mettre en place un mécanisme permanent de concertation avec le mouvement amazigh et ses associations. - Appliquer l'article 6 de la loi organique 16/04 et élargir la représentation amazighe au sein du Conseil national des langues et de la culture marocaine.	Sans incidence budgétaire significative
		Total 2,0 MMDH

Ce programme constitue une véritable feuille de route de transformation pour un Maroc de la dignité, de l'égalité et de la diversité culturelle. Pour le PPS, la question du développement culturel des populations du pays chacune selon ses spécificités, est avant tout une question démocratique : il ne peut y avoir de démocratie réelle sans justice linguistique, ni de développement équitable sans traitement des exclusions historiques ayant affecté les populations amazighes.

En prenant ces dix engagements, le PPS réaffirme que l'amazighité appartient à toutes les Marocaines et à tous les Marocains.

III.4 – L'égalité : une condition indissociable de l'État de droit et du développement

Fidèle à son identité socialiste, le PPS considère que la condition féminine n'est pas une question sectorielle isolée mais une problématique sociétale transversale qui conditionne le progrès de notre pays et son ancrage dans la démocratie et le développement durable.

Le PPS rejette les approches palliatives et aspire à mettre en place des politiques publiques marquant une rupture décisive avec les pratiques de discrimination et d'exclusion. Notre objectif est la transposition institutionnelle de l'égalité homme-femme, véritable levier pour l'édification d'un Maroc de justice sociale et de dignité humaine, conformément aux dispositions constitutionnelles et aux aspirations des forces vives de la Nation.

L'autonomisation économique et sociale des femmes, alliée à leur protection juridique, constitue le socle du modèle de développement et de la démocratie auxquels nous aspirons. Renforcer leur participation politique vise à faire des femmes un acteur central de la décision publique.

Le combat du PPS porte sur l'égalité prônée par la Constitution : une nation comptant seulement sur la moitié de son potentiel humain est une nation qui sacrifie la moitié de ses chances de réussite.

Cette ambition s'articule autour de trois objectifs principaux, déclinés en dix engagements concrets :

- **Objectif 1 : Garantir l'autonomisation économique des femmes**

- Réduire significativement l'écart entre le taux d'activité féminin (19 %) et le taux d'activité national (43%), par la création de conditions favorables à l'insertion et au maintien des femmes dans le marché du travail formel.

- Garantir l'égalité salariale effective entre les femmes et les hommes à travail de valeur égale, par des mécanismes contraignants de contrôle et de sanction.
 - Développer l'entrepreneuriat féminin, notamment en faveur des femmes issues du secteur informel, des coopératives et des zones rurales.
 - Reconnaître et valoriser le travail domestique accompli par les femmes au foyer en situation de précarité.
- **Objectif 2 : Réformer le cadre juridique national et consolider les acquis de la femme marocaine**
 - Moderniser le Code de la Famille pour mettre fin aux discriminations juridiques et consacrer l'égalité des droits entre époux.
 - Renforcer la protection pénale des femmes contre toutes les formes de violence, en comblant les lacunes juridiques subsistantes.
 - Activer les institutions constitutionnelles de garantie de la parité, notamment l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD), et réviser le Code du travail pour en faire un véritable outil d'égalité professionnelle.
 - **Objectif 3 : Concrétiser la parité politique, la représentativité et la protection sociale des femmes**
 - Réformer les lois électorales pour garantir une représentation féminine effective et équitable à tous les niveaux de la décision publique.
 - Renforcer les capacités de leadership des femmes élues et candidates, et lutter contre toutes les formes de violence politique à leur encontre.
 - Assurer la protection sociale des femmes les plus vulnérables et leur intégration dans le tissu économique formel, en garantissant leur sécurité dans les espaces publics et professionnels.

Pour atteindre ces objectifs dont le budget global est estimé à **6 milliards de dirhams sur 5 ans**, le PPS s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Engagement 1 :** Créer un mécanisme national de financement dédié à l'autonomisation économique des femmes.
- **Engagement 2 :** Instaurer la discrimination positive en faveur des femmes dans la commande publique.
- **Engagement 3 :** Institutionnaliser l'économie du « care » comme levier d'insertion professionnelle des femmes.
- **Engagement 4 :** Garantir la justice salariale et lutter contre les discriminations professionnelles.
- **Engagement 5 :** Soutenir l'entrepreneuriat féminin et moderniser les coopératives.
- **Engagement 6 :** Moderniser le Code de la Famille et renforcer les droits civils des femmes et des enfants.

- **Engagement 7** : Renforcer la protection pénale des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence.
- **Engagement 8** : Réformer les lois électorales pour garantir la parité politique.
- **Engagement 9** : Renforcer les capacités de leadership féminin et le mentorat politique.
- **Engagement 10** : Garantir la protection sociale, la sécurité et la mobilité des femmes les plus vulnérables.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Créer un mécanisme national de financement dédié à l'autonomisation économique des femmes	- Créer le « Fonds Tamkine », mécanisme national de financement dédié aux entreprises féminines et aux coopératives de production, octroyant des prêts à taux zéro. - Abonder ce fonds par la réaffectation d'une partie des amendes payées par les grandes entreprises ne respectant pas les quotas de parité. - Mettre en place une garantie d'État à 100 % pour les femmes ne disposant pas de garanties foncières, afin de faciliter leur accès aux prêts d'investissement à taux préférentiels. - Solliciter les fonds de soutien internationaux dédiés exclusivement aux projets de budgétisation sensible au genre (BSG) pour renforcer les ressources du fonds.	3,0 MMDH (Pour la dotation initiale du fonds Tamkine)
2. Instaurer la discrimination positive en faveur des femmes dans la commande publique	- Réserver un quota de 10 % des marchés publics, locaux et nationaux, aux entreprises dirigées par des femmes. - Intégrer des clauses sociales de parité dans les cahiers des charges des appels d'offres publics, avec une obligation de justification en cas de non-respect. - Mettre en place un système de bonus de notation dans les procédures d'évaluation des offres	Sans incidence budgétaire significative

	pour les entreprises justifiant d'indicateurs de parité effectifs. - Publier annuellement un bilan de l'application de ces critères, présenté devant le Parlement.	
3. Institutionnaliser l'économie du « care » comme levier d'insertion professionnelle des femmes	- Lancer un programme national de crèches publiques dans les zones industrielles et les quartiers périphériques, afin de transformer la charge domestique en responsabilité publique partagée. - Aménager des espaces de garde d'enfants au sein des institutions représentatives pour permettre aux femmes élues de s'acquitter pleinement de leurs missions. - Déployer des pôles d'autonomisation économique pilotes, sous forme d'incubateurs exclusifs pour start-ups féminines offrant domiciliation, crèche sur site et accès aux marchés internationaux, avec un objectif de création de 500 emplois directs. - Développer la marque « Fabriqué au Maroc par des mains féminines » pour valoriser les productions issues de ces pôles sur les marchés national et international.	0,5 MMDH (Pour les pôles d'autonomisation économique, les structures de garde d'enfants étant chiffrées dans l'Engagement 7 du volet I.3 Solidarité)
4. Garantir la justice salariale et lutter contre les discriminations professionnelles	- Imposer un audit périodique obligatoire aux entreprises pour garantir le principe « à travail égal, salaire égal », assorti de sanctions pécuniaires pour toute discrimination fondée sur le genre. - Déployer la plateforme « Moussaouat/Égalité » pour signaler les discriminations au travail et le harcèlement, et la lier directement à l'inspection du travail. - Réviser le Code du travail pour renforcer les mécanismes d'inspection et consacrer l'égalité salariale effective. - Accorder des exonérations partielles d'IS aux entreprises atteignant une parité effective dans les postes de haute responsabilité.	1,0 MMDH (De dépenses fiscales essentiellement)

5. Soutenir l'entrepreneuriat féminin et moderniser les coopératives	- Transformer les unités de production artisanales dirigées par des femmes en véritables entreprises dotées de plateformes de e-commerce, avec un appui technique et commercial dédié. - Imposer aux grandes surfaces un quota d'exposition pour les produits des coopératives féminines et développer le réseau des marchés solidaires. - Accompagner les coopératives féminines dans la commercialisation de leurs produits sur les marchés internationaux, en s'appuyant sur le réseau diplomatique et les salons professionnels.	Couvert par le budget du volet II.8 Artisanat, tourisme et ESS
6. Moderniser le Code de la Famille et renforcer les droits civils des femmes et des enfants	- Abolir définitivement le mariage des mineures et instaurer la tutelle légale conjointe des deux parents. - Réglementer la gestion des biens acquis pendant le mariage comme un droit automatique en cas de dissolution du lien conjugal ou de décès. - Reconnaître et valoriser le travail domestique accompli par les femmes au foyer en situation de précarité. - Étendre le congé de paternité au minimum à 7 jours dans le secteur privé (contre 3 jours actuellement et 14 jours dans le public) pour encourager le partage des responsabilités parentales et déconstruire les stéréotypes de genre. - Mettre en place effectivement l'APALD comme bouclier institutionnel garant de l'application des droits. - Consacrer dans les textes de loi le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant », couvrant toutes les questions liées à l'enfant depuis la naissance jusqu'à la majorité, et assurant une protection multi-	Sans incidence budgétaire significative

	niveaux de ses droits dans toutes les situations : vulnérabilité, violence, délinquance ou conflit avec la loi. - Moderniser le système statistique pour éviter « l'invisibilisation » des femmes (épouse de..., fille de...).	
7. Renforcer la protection pénale des femmes contre toutes les formes de violence	- Criminaliser le viol conjugal et élargir la définition légale de la violence pour couvrir ses formes psychologique, économique et numérique. - Réviser les dispositions relatives à l'Interruption Médicale de Grossesse (IMG) pour en garantir l'accès dans les situations prévues par la loi. - Pénaliser le harcèlement envers les femmes élues ou candidates, avec des mécanismes de sanction pour tout élu reconnu coupable de violence de genre au sein des institutions élues. - Renforcer le réseau des centres d'hébergement multifonctionnel provinciaux (« Centres de la Dignité ») pour l'accueil d'urgence des femmes victimes de violence, avec des programmes de réinsertion économique et sociale. - Criminaliser les violences sexuelles sur mineurs en les intégrant dans les crimes de traite des êtres humains, et adopter une politique pénale et sociale intégrée pour la protection des enfants.	0,5 MMDH (Pour la mise à niveau des centres provinciaux)
8. Réformer les lois électorales pour garantir la parité politique	- Proposer des têtes de liste féminines obligatoires pour tous les partis dans au moins une circonscription législative par région. - Instaurer un quota volontaire ou obligatoire de candidatures féminines, avec des mécanismes incitatifs pour les partis qui les dépassent. - Prévoir, dans le mode de scrutin législatif, une liste nationale des	Sans incidence budgétaire significative

	compétences mixte (une femme – un homme) élue à la proportionnelle. - Conditionner le financement public des partis politiques au respect de la parité au sein de leurs instances dirigeantes nationales. - Amender la loi organique 02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures pour instaurer un quota minimal de 40 % en faveur des femmes, comme étape transitoire vers la parité totale.	
9. Renforcer les capacités de leadership féminin et le mentorat politique	- Créer une académie du leadership féminin, structure de formation permanente pour renforcer les capacités des femmes en matière de plaidoyer, de gestion des affaires publiques et de négociation. - Mettre en place un réseau de mentorat, programme de mise en relation des parlementaires et élues expérimentées avec les nouvelles élues pour favoriser le transfert de compétences. - Instaurer un mécanisme de financement spécifique pour soutenir les campagnes électorales des femmes. - Créer un observatoire de la violence politique à l'égard des femmes, chargé de recenser, documenter et soumettre au parquet les cas de harcèlement envers les candidates et élues.	0,5 MMDH (Pour la création de l'Académie et les programmes d'accompagnement)
10. Garantir la protection sociale, la sécurité et la mobilité des femmes les plus vulnérables	- Traiter, dans le cadre du RMD (voir le volet I.3 Solidarité), le cas particulier des femmes au foyer et leur garantir une couverture santé. - Déployer le « Bus de la Dignité » : une flotte de transport moderne sous surveillance, dédiée aux ouvrières agricoles, remplaçant les circuits informels dangereux qui menacent leur vie quotidiennement.	0,5 MMDH Pour les équipements (bus, caméras, éclairage public...) essentiellement

	- Promouvoir le concept de « Ville Sûre » à travers l'installation de caméras de surveillance, l'optimisation de l'éclairage public et la mise en place d'une ligne verte dédiée au signalement de toute tentative d'agression à l'encontre des femmes. - Contraindre les entreprises opérant dans le secteur informel à se conformer à la loi du travail, les femmes étant les premières victimes de l'absence de protection sociale et d'assurance maladie dans ce secteur. - Instaurer une amende pour le non-respect de la parité imposée aux grandes entreprises n'atteignant pas les indicateurs de parité au sein de leurs instances dirigeantes, dont le produit servira à financer les mesures de protection sociale des femmes vulnérables.	
		Total 6,0 MMDH

Pour le PPS, la question des droits des femmes n'est pas une concession faite à la modernité, ni un artifice de communication électorale. Elle est la condition *sine qua non* d'un développement équitable et d'une démocratie authentique. Un Maroc qui prive la moitié de ses citoyens des mécanismes de leur émancipation économique, juridique et politique est un Maroc qui se prive lui-même de la moitié de son intelligence collective, de la moitié de sa force productive et de la moitié de son potentiel de rayonnement.

Le PPS choisit la rupture, une rupture avec les politiques fragmentées, les réformes avortées, les textes de loi sans décrets d'application, les institutions sans moyens et les discours sans actes. Nous proposons une architecture cohérente, articulant autonomisation économique, réforme législative, parité politique et protection sociale, dans une logique d'ensemble où chaque engagement nourrit les autres, et réciproquement.

Nous nous adressons à toutes les Marocaines : à la femme rurale qui produit sans être protégée, à l'ouvrière agricole dont la vie est mise en péril chaque matin sur la route du travail, à la femme au foyer dont le labeur quotidien est invisible aux yeux de la comptabilité nationale, à l'entrepreneure qui se heurte aux murs du financement et de l'accès au marché, à la militante politique qui subit le harcèlement comme prix de son engagement, et à la diplômée qui voit ses compétences méprisées par un marché du travail discriminatoire. A toutes, nous leur disons : le PPS est à vos côtés. Le PPS s'engage à défendre vos droits et à les faire respecter.

Le PPS opte pour un Maroc qui avance avec toutes ses forces vives, qui respecte sa Constitution dans sa lettre et dans son esprit, et qui honore sa promesse de justice sociale envers chacune et chacun de ses citoyens.

III.5 – Libérer le potentiel de notre jeunesse, favoriser son épanouissement et renforcer sa participation politique et citoyenne

La jeunesse n'est pas seulement l'avenir du Maroc, elle en est le présent le plus vivant, le capital le plus précieux et un levier stratégique déterminant pour le développement économique, social et culturel du pays. Avec près de 30% de la population âgée de 15 à 34 ans, le Maroc dispose d'un dividende démographique exceptionnel dont l'exploitation conditionne l'avenir du Royaume. Pourtant, cette jeunesse se heurte à des défis structurels persistants : un taux de chômage qui dépasse 35% chez les 15-24 ans, plus d'1,5 million de NEET, une offre culturelle et sportive insuffisante, et une participation politique qui demeure en deçà des aspirations démocratiques.

Malgré les quelques dispositifs mis en place pour répondre aux aspirations de cette jeunesse, les résultats obtenus restent en deçà des attentes en raison de la dispersion des interventions, de l'insuffisante articulation entre formation et emploi, et de l'absence de mécanismes efficaces dédiés au primo-emploi et à l'épanouissement des jeunes.

Le PPS, qui ne considère pas la jeunesse comme une population vulnérable à assister, mais comme une force motrice à libérer, la place au cœur de son projet de gouvernement, non comme une priorité déclarative parmi d'autres, mais comme le fil conducteur d'une transformation structurelle du pays. Pour ce faire, le PPS propose une politique intégrée et territorialisée — articulant emploi, formation, entrepreneuriat, culture, sport, santé et démocratie participative — adossée aux meilleures pratiques internationales et calibrée aux réalités marocaines. Et ce, à travers trois objectifs stratégiques, dont certains se recoupent avec des objectifs énoncés précédemment, mais qu'il a été jugé utile de regrouper :

- **Objectif 1 : Garantir l'accès de chaque jeune Marocain(e) à un emploi décent, à une éducation de qualité et à l'initiative économique**
 - Réduire le taux de chômage des 15-29 ans d'au moins 10 points sur la mandature, par une politique active de l'emploi ciblée et territorialisée.
 - Assurer à chaque jeune une première expérience professionnelle valorisante et certifiée.
 - Renforcer l'adéquation formation-emploi par une réforme de la carte de formation professionnelle.
 - Réduire significativement le nombre de jeunes NEET par des parcours d'insertion individualisés.
 - Mettre en place un cadre légal renouvelé pour le secteur de la jeunesse garantissant la dignité matérielle et professionnelle des personnels du secteur, et organisant les relations de ce dernier avec la société civile, notamment par la rationalisation et la numérisation complète des procédures administratives et financières.
- **Objectif 2 : Promouvoir le bien-être, la santé et l'épanouissement de la jeunesse**
 - Généraliser l'accès aux infrastructures sportives et aux maisons de jeunesse dans l'ensemble des communes. tout en préservant le caractère de service public, la gratuité et la vocation éducative des établissements dédiés à l'enfance et à la

jeunesse ; étendre leur réseau, les réhabiliter et leur garantir les ressources nécessaires.

- Porter la pratique sportive régulière à 50 % des jeunes et garantir 4 heures d'Éducation Physique et Sportive (EPS) hebdomadaires dans tous les établissements publics.
 - Intégrer la santé mentale dans le parcours de soins de base destiné aux jeunes.
 - Développer une politique culturelle jeunesse valorisant la création artistique et l'accès au patrimoine. Lancer un programme « Artiste de quartier » pour soutenir les jeunes talents dans la graphie, la danse, la musique et les arts numériques.
 - Animer la vie culturelle dans les maisons de jeunesse en y créant des théâtres, des mini-cinéma et des studios, en organisant des festivals de quartier réguliers pour la musique, le théâtre et le livre, et en soutenant des clubs de lecture dotés des dernières publications littéraires et intellectuelles.
 - Lutter contre les fléaux sociaux par des programmes de prévention communautaire intégrant le sport.
 - Instaurer un « Indice de bien-être de la jeunesse marocaine » (IBJM), publié annuellement par le HCP, synthétisant 20 indicateurs clés (emploi, santé mentale, sport, culture, participation citoyenne, logement), servant de boussole pour toute politique publique.
 - Instituer un rapport annuel au Parlement sur l'état de la jeunesse marocaine, fondé sur des indicateurs standardisés et soumis à débat public.
- **Objectif 3 : Renforcer la participation citoyenne, l'inclusion sociale et l'engagement politique des jeunes**
- Institutionnaliser les mécanismes de consultation et de participation des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques.
 - Activer le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative prévu par la Constitution, avec un mandat contraignant et des ressources effectives.
 - Promouvoir la représentation des jeunes dans les instances élues en instaurant des quotas.
 - Soutenir et structurer le tissu associatif de jeunesse par un accompagnement efficace et un financement pérenne.
 - Favoriser l'égalité d'accès aux opportunités entre les territoires urbains, périurbains et ruraux.

Pour atteindre ces objectifs dont le budget global a été estimé à **6 milliards de dirhams sur 5 ans**, le PPS s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Engagement 1 :** Mettre en place un Plan national de l'emploi des jeunes (PNEJ) doté de ressources budgétaires dédiées.
- **Engagement 2 :** Réformer la carte de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle pour aligner l'offre sur les besoins réels du marché du travail.
- **Engagement 3 :** Créer un Fonds national de capital-démarrage dédié aux jeunes de 18 à 35 ans.
- **Engagement 4 :** Transformer les maisons de la jeunesse en espaces productifs multifonctionnels et en généraliser la présence sur tout le territoire national.

- **Engagement 5 :** Instituer un service civique national volontaire et rémunéré pour les jeunes, valorisant les compétences acquises par une certification officielle.
- **Engagement 6 :** Garantir une couverture santé effective pour tous les jeunes.
- **Engagement 7 :** Faire du sport un droit effectif pour tous les jeunes et ériger le sport scolaire en pilier de la politique éducative et de santé publique.
- **Engagement 8 :** Mettre en place un programme national de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Engagement 9 :** Développer un écosystème national du numérique et de l'innovation pour les jeunes.
- **Engagement 10 :** Ouvrir des espaces de démocratie participative jeunesse et garantir l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport et aux loisirs.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Mettre en place un Plan national de l'emploi des jeunes (PNEJ)	- Créer le Fonds national de la jeunesse pour le financement des programmes transversaux dédiés à la jeunesse. - Réserver 40% des financements du fonds aux projets bénéficiant aux jeunes des milieux défavorisés, des zones rurales et des quartiers périurbains. - Dédier une enveloppe annuelle au sport scolaire et universitaire au sein du budget du ministère de l'Éducation nationale, distincte du budget du sport de haut niveau (Voir I.5 Sport – Engagement 4). - Œuvrer à garantir à chaque jeune NEET une solution concrète d'insertion — emploi, formation qualifiante ou stage rémunéré — accompagnée d'une allocation de subsistance durant la phase de transition. - Cofinancer, de manière dégressive, jusqu'à 50% du salaire brut pendant 18 mois pour tout recrutement en CDI d'un primo-demandeur d'emploi dans les TPME et les territoires à fort chômage. - Instaurer un quota obligatoire de stages rémunérés et de contrats en	1,0 MMDH (Pour la mise en œuvre de plateformes régionales d'accompagnement, le coaching/orientation/intermédiation, et les primes d'insertion ciblées. Hors aides à l'emploi déjà prévues au volet I.3 Solidarité)

	alternance au sein des entreprises de plus de 50 salariés, avec un encadrement juridique garantissant la qualité et la rémunération. - Lancer un programme national de mentorat mettant en relation, via une plateforme numérique dédiée, les jeunes chercheurs d'emploi avec un conseiller en orientation professionnelle. - Introduire des clauses d'insertion professionnelle des jeunes dans les cahiers des charges de tous les marchés publics et PPP, avec des objectifs chiffrés d'emploi local et un mécanisme de contrôle. - Favoriser la création de petites entreprises et coopératives locales employant des jeunes du monde rural pour assurer, dans le cadre de « chantiers de jeunesse », l'entretien permanent des pistes, routes de proximité et ouvrages de drainage face aux aléas climatiques.	
2. Réformer la carte de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle	- Réviser annuellement la carte nationale des filières en concertation avec les conseils régionaux, les organisations professionnelles et les opérateurs économiques (Voir I.2 Éducation – Engagement 8). - Introduire dans tous les lycées publics un module obligatoire de « semaine d'immersion en entreprise » dès la seconde, permettant à chaque élève de découvrir au moins deux métiers en situation réelle avant l'orientation post-bac. - Créer un « Label national de filière d'excellence », publié chaque année dans un classement transparent et accessible en ligne, assorti d'une dotation bonifiée pour les formations affichant un taux d'insertion supérieur à 80% à un an. - Déployer une plateforme nationale d'orientation par IA permettant à	0,2 MMDH (Pour les études prospectives régionales, les observatoires emploi-formation et les systèmes d'information)

	chaque élève de 15 ans et plus de simuler des parcours professionnels et d'obtenir une recommandation personnalisée fondée sur ses aptitudes et les besoins du marché régional. - Ouvrir des centres de formation professionnelle de proximité dans les communes rurales sous-dotées, avec des offres en langues, numérique et métiers techniques, accessibles gratuitement (Voir I.2 Éducation – Engagement 8). - Revaloriser et professionnaliser les cadres éducatifs du secteur de la jeunesse en : ○ Réhabilitant l'Institut royal de formation des cadres ; ○ Instaurant une carte de formation continue obligatoire pour tout cadre éducatif à raison de 40 heures annuelles ; ○ Créant des partenariats avec les universités pour intégrer des spécialisations en « animation socioculturelle » dans les licences professionnelles. ○ Prévoyant des indemnités financières pour les cadres éducatifs assurant l'encadrement du programme national de camping. ○ Lançant une plateforme numérique de formation à distance dédiée aux cadres éducatifs et aux bénévoles du secteur.	
3. Créer un Fonds national de capital-démarrage dédié aux jeunes de 18 à 35 ans	- Instituer un « Fonds d'amorçage social » permettant à tout jeune porteur d'un projet à impact social, culturel, sportif ou environnemental de recevoir une avance remboursable de 50.000 DH sans garantie ni caution, sur la seule base d'un business plan validé par un jury de pairs. - Réserver 40% des financements du Fonds aux projets portés par des jeunes issus des milieux	0,6 MMDH (De dotation initiale pour le financement de 15.000 projets et l'accompagnement post-crédation)

	défavorisés, des zones rurales et des quartiers périurbains, avec un accompagnement en ingénierie de projet. - Assurer un accompagnement post-financement par des conseillers dédiés pour sécuriser la pérennité des projets et réduire le taux de défaillance des jeunes entreprises.	
4. Transformer les maisons de la jeunesse en espaces productifs multifonctionnels	- Lancer un programme quinquennal de construction de 500 maisons de la jeunesse dans les communes non dotées, avec priorité aux zones de montagne, aux provinces enclavées et aux quartiers défavorisés (Voir I.4 Culture – Engagement 3 et I.5 Sport – Engagement 3). Y encourager la formation des jeunes dans les domaines de l'agriculture, du tourisme de montagne, du tourisme rural et d'autres filières locales. - Instaurer un système de marchés-cadres unifiés pour l'approvisionnement et l'équipement des structures de jeunesse et d'enfance, garantissant la qualité des services rendus. - Doter toutes les maisons de jeunesse d'une connexion internet haut débit gratuite, de salles multimédias, de studios d'enregistrement audio et visuel (podcasting), afin d'encourager la création de contenus numériques responsables. - Exonérer les maisons de jeunesse de leurs factures d'eau et d'électricité grâce à l'installation de panneaux solaires sur leurs toitures. - Conclure des conventions avec les collectivités territoriales pour assurer la sécurité et la propreté permanentes des maisons de jeunesse, et prévoir qu'elles soient construites et détenues par	1,0 MMDH (Pour la transformation en hubs multifonctionnels, l'animation et la gestion associative, ainsi que les unités mobiles rurales. Hors infrastructures déjà prévues aux volets I.4 Culture et I.5 Sport)

	lesdites collectivités afin d'éviter toute instrumentalisation politique. - Transformer les maisons de jeunesse existantes en espaces multifonctionnels intégrant coworking, équipements numériques, salle de lecture, terrain multisports et services d'appui à l'entrepreneuriat, gérés par des associations locales formées, subventionnées, accompagnées et contrôlées. - Lancer un programme de « fab labs communautaires » dans 100 maisons de la jeunesse, dotés d'imprimantes 3D, d'équipements de prototypage et d'outils numériques ouverts, permettant de passer de l'idée au prototype en moins d'une semaine. - Déployer des unités mobiles polyvalentes (bus culturel et sportif) dans les douars et communes enclavées, couvrant l'éveil, la lecture, le sport et l'initiation numérique, selon un calendrier hebdomadaire publié (Voir I.4 Culture – Engagement 3). - Instaurer une « Nuit nationale des maisons de jeunesse » annuelle — événement festif organisé simultanément dans tout le pays — mettant en valeur les projets des jeunes et créant une communauté nationale.	
5. Instituer un Service civique national volontaire et rémunéré pour les jeunes	- Adopter un cadre légal définissant les missions du Service civique, la durée (6 à 12 mois), l'indemnisation mensuelle et la certification des compétences acquises (Voir I.3 Solidarité – Engagement 6). - Créer une carte nationale du bénévole du Service civique ouvrant droit à des avantages dans les transports et l'accès aux équipements culturels publics. - Déployer les missions de Service civique en priorité dans les	1,0 MMDH (Pour les indemnités partielles, l'encadrement, la logistique et la certification des compétences. En plus des dispositifs prévus au volet I.3 Solidarité)

	établissements de santé, les écoles rurales, les clubs sportifs publics, les associations de quartier et les structures culturelles. - Reconnaître automatiquement le Service civique comme équivalent à une première expérience professionnelle dans tous les concours de la fonction publique et dans les critères d'éligibilité aux programmes de financement jeunesse. - Ouvrir des missions de Service civique à la diaspora marocaine de moins de 30 ans, leur permettant de servir au Maroc pendant 3 à 6 mois tout en maintenant leurs droits sociaux dans leur pays de résidence. - Garantir l'accessibilité du Service civique aux jeunes en situation de handicap et à ceux issus des milieux les plus défavorisés, via une prise en charge intégrale du transport et de l'hébergement (Voir I.3 Solidarité – Engagement 8). - Lancer une plateforme numérique mettant en relation les volontaires avec les opportunités disponibles dans les associations et les institutions.	
6. Garantir une couverture santé effective pour tous les jeunes	- Créer des unités de santé mentale jeunesse dans au moins un tiers des centres de santé de proximité, avec des consultations gratuites pour les 15–25 ans (Voir I.1 Santé – Objectif 1). - Lancer une application mobile nationale de santé mentale jeunesse — « Saha » — offrant un accès anonyme et gratuit à des psychologues, disponible en arabe, darija, amazigh et français, avec une astreinte 24h/24 pour les situations de crise. - Lancer des unités d'écoute et de soutien psychologique	0,9 MMDH (Pour les indemnités partielles, l'encadrement, la logistique, la certification des compétences et l'inclusion des jeunes en situation de handicap. En plus des dispositifs prévus au volet I.3 Solidarité)

	législatifs et de décrets d'application. ○ Imposant des critères d'accessibilité complets — physiques et numériques — comme condition <i>sine qua non</i> à l'ouverture ou au renouvellement de toute maison de jeunes. ○ Formant les cadres éducatifs à la langue des signes et à la prise en charge des différents types de handicaps mentaux et moteurs. ○ Produisant des contenus et programmes d'animation adaptés : livres en braille, vidéos sous-titrées en langue des signes, exclusivement destinés à cette catégorie. ○ Soutenant les associations sportives et culturelles qui intègrent des personnes en situation de handicap, avec des subventions doublées. ○ Créant un « Prix national de la créativité jeunesse » destiné aux talents en situation de handicap. ○ Renforçant les plateformes d'autonomisation économique des jeunes en milieu rural, avec une approche de discrimination positive au bénéfice de la jeunesse rurale en situation de handicap.	
7. Faire du sport un droit effectif pour tous les jeunes	- Porter à 4 heures hebdomadaires l'EPS obligatoire dans tous les établissements publics, du primaire au lycée, avec recrutement massif d'enseignants d'EPS qualifiés et création de championnats scolaires régionaux et nationaux (Voir I.5 Sport – Engagement 4). - Créer un réseau national de « lycées sportifs » publics — au moins un par région — proposant des filières sport-études permettant aux jeunes talents de	0,1 MMDH (Pour les programmes d'activation locale, le soutien aux clubs de proximité et les événements jeunesse. Hors infrastructures et EPS prévus aux volets I.2 Éducation et I.5 Sport)

	concilier formation académique et entraînement de haut niveau, avec des bourses sportives couvrant logement et transport. - Lancer un programme annuel de « Jeux de la jeunesse marocaine » — compétitions inter-établissements couvrant 20 disciplines — organisé dans toutes les régions, avec une finale nationale télévisée valorisant le sport scolaire et universitaire. - Construire et réhabiliter 5.000 terrains multisports de proximité dans les communes rurales, les quartiers défavorisés et les établissements scolaires publics dépourvus d'infrastructures, avec gestion confiée aux associations sportives locales (Voir I.5 Sport – Engagement 3). - Activer le système d'exploitation partagée des infrastructures sportives scolaires et des salles de sport publiques en dehors des heures de cours, pour étendre l'offre accessible aux jeunes. - Mettre en place un système national de détection et d'accompagnement des jeunes talents sportifs dès 10 ans, rattaché à des centres régionaux de formation financés par l'État, couvrant 15 disciplines olympiques prioritaires (Voir I.5 Sport – Engagement 5).	
8. Mettre en place un programme national de lutte contre le décrochage scolaire	- Déployer un système national de suivi individualisé des élèves à risque de décrochage, avec des référents scolaires formés dans chaque établissement public (Voir I.2 Éducation – Engagement 1). - Créer des postes de psychologue scolaire/universitaire et d'assistant(e) social(e) dans chaque groupement scolaire ou campus afin de détecter précocement les situations de	0,2 MMDH (Pour les dispositifs de repérage précoce, le mentorat local et associatif, ainsi que la coordination territoriale. En plus du financement du volet I.2 Éducation)

	détresse, de harcèlement ou de violence. - Accompagner et guider les parents car le décrochage est souvent lié à un contexte familial difficile. - Développer les écoles de la « deuxième chance » dans toutes les régions, accessibles aux jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans, avec des formations qualifiantes courtes et des missions sportives et citoyennes intégrées (Voir I.3 Solidarité – Engagement 6). - Intégrer le sport et les activités physiques dans les programmes des écoles de la deuxième chance comme outil de remobilisation, de confiance en soi et d'apprentissage collectif. - Investir dans les transports scolaires et les cantines pour garantir l'accès effectif à l'école aux jeunes des zones rurales et périurbaines éloignées (Voir I.2 Éducation – Engagement 1). - Instituer une « Dotation universelle d'émancipation » de 5.000 DH versée à tout jeune Marocain atteignant ses 18 ans, conditionnée à sa scolarisation jusqu'à la fin du secondaire, librement utilisable pour financer une formation, une mobilité, un projet entrepreneurial ou l'accès à la culture et au sport. - Revaloriser et généraliser les bourses universitaires (couvrant scolarité, logement et transport) à tous les étudiants issus de familles à revenus modestes et moyens (Voir I.2 Éducation).	
9. Développer un écosystème national du numérique et de l'innovation pour les jeunes	- Connecter à l'internet haut débit la totalité des établissements scolaires publics, des maisons de la jeunesse et des centres culturels (Voir I.2 Éducation – Engagement 4). - Déployer 50 espaces de co-working publics gratuits dans les villes	0,1 MMDH (Pour l'animation, les hackathons, l'inclusion numérique ciblée et l'incubation légère. Les infrastructures numériques étant

	moyennes et les chefs-lieux de provinces, ouverts 7j/7, dotés d'un référent entrepreneurial et d'une connexion haut débit. - Lancer un plan national « 1 jeune = 1 compétence digitale » offrant des formations gratuites certifiantes en développement, data et IA, mobilisant universités, OFPPT et entreprises du secteur numérique. - Développer une application mobile dédiée à la jeunesse, constituant le guichet unique de tous les services de l'État destinés aux jeunes. - Créer un espace numérique d'orientation universitaire et professionnelle fondé sur l'IA. - Former les jeunes aux domaines du game design, de la programmation et des métiers du numérique créatif dans le cadre des activités des maisons de jeunesse. - Organiser un concours national annuel « Challenge Innov Jeunes », doté de prix en numéraire (jusqu'à 500.000 DH) et d'une garantie d'incubation avec couverture médiatique nationale. - Distribuer des tablettes reconditionnées et des forfaits internet subventionnés aux jeunes issus de ménages à faibles revenus.	chiffrées au volet II.9 Numérique)
10. Ouvrir des espaces de démocratie participative jeunesse et garantir l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport et aux loisirs dès l'enfance	- Expérimenter le vote à 16 ans pour les élections locales dans quelques communes pilotes, afin d'ancrer précocement la participation électorale. - Lancer un portail national de démocratie participative jeunesse « Sawt Chabab » permettant le dépôt de pétitions en ligne, la participation à des consultations sur les projets de loi. - Institutionnaliser des mécanismes de dialogue et de concertation entre les conseils élus et la jeunesse, et créer des conseils	0,9 MMDH (Pour la plateforme, le soutien aux associations de jeunesse, les dispositifs participatifs et les colonies de vacances)

	jeunesse locaux réguliers soumettant leurs propositions aux conseils communaux. - Généraliser le « Pass Loisirs Jeunesse » — carte nominative rechargée annuellement de 600 DH pour tout jeune de 15 à 25 ans — donnant accès aux équipements sportifs, musées, cinémas, théâtres, transports publics et événements culturels. - Lancer un programme national de « colonies de découverte » permettant à 200.000 jeunes de milieux défavorisés de bénéficier chaque été d'un séjour gratuit de 10 jours dans une autre région, intégrant activités sportives, culturelles et patrimoine national : ○ Élever le programme national de camping au rang de responsabilité gouvernementale interministérielle et non pas simplement ministérielle, compte tenu du caractère transversal du programme. ○ Assurer une gestion permanente de tous les centres de camping tout au long de l'année, et non pas uniquement en été, en les reconvertissant en centres de tourisme de jeunesse. ○ Revaloriser le budget alloué au camping pour garantir une alimentation de qualité et des conditions d'hébergement dignes, en augmentant progressivement le nombre de bénéficiaires pour compenser le fort recul enregistré ces dernières années. ○ Construire des centres de camping modernes et thématiques répondant aux exigences de l'écologie, du numérique, de l'innovation, des langues et des arts, en mettant fin à toute forme de cession	
--	---	--

	des centres d'accueil et espaces jeunesse au secteur privé. ○ Développer des camps thématiques de nouvelle génération incluant des programmes d'orientation professionnelle précoce et de renforcement des compétences dans des domaines techniques et créatifs au service de l'économie nationale. - Adopter une gouvernance participative avec la Fédération nationale du camping dans la gestion du programme, et impliquer les associations éducatives dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse. - Instaurer un programme national de volontariat jeunesse en milieu rural et dans les quartiers défavorisés, avec des missions de solidarité, d'environnement, de sport communautaire et de soutien scolaire, rémunérées par une allocation mensuelle de 1.200 DH (Voir I.3 Solidarité – Engagement 6).	
		Total 6,0 MMDH

La politique de la jeunesse ne peut plus être appréhendée comme une juxtaposition de dispositifs sectoriels fragmentés, ni comme une réponse conjoncturelle à des tensions sociales. Elle doit constituer un pilier structurant de l'action publique, au croisement des politiques économiques, sociales, éducatives, culturelles et démocratiques.

L'effort budgétaire proposé, volontairement ciblé et limité, repose sur un principe clair : ne pas dupliquer les investissements déjà engagés dans les autres volets du programme, mais en maximiser l'impact au bénéfice direct des jeunes. Il s'agit ainsi de mobiliser des moyens dédiés pour structurer, coordonner et amplifier les politiques existantes, tout en créant des dispositifs spécifiques capables de répondre aux besoins concrets de la jeunesse marocaine.

Ce choix traduit une exigence de rationalité budgétaire et d'efficacité de l'action publique. L'enjeu n'est pas d'accumuler des annonces, mais de garantir des résultats tangibles : un meilleur accès à l'emploi, un accompagnement réel à l'initiative, une présence renforcée de l'État dans les territoires, et une participation effective des jeunes à la vie démocratique.

En investissant dans l'autonomisation économique, l'engagement citoyen, l'accès à la culture, au sport et aux opportunités, le PPS fait le pari de la confiance dans la jeunesse marocaine. Il s'agit de passer d'une logique de gestion des risques sociaux à une stratégie de valorisation d'un capital humain exceptionnel.

La crédibilité de cette politique se mesurera à sa capacité à transformer durablement les trajectoires individuelles et collectives : permettre à chaque jeune de trouver sa place dans la société, de contribuer à la création de richesse et de participer pleinement à la vie démocratique.

C'est à cette condition que la jeunesse marocaine deviendra non seulement un bénéficiaire des politiques publiques, mais un acteur central du développement, de la cohésion sociale et du renouveau démocratique du Royaume.

III.6 – MRE : une composante à part entière de la Nation, au service du projet national

Un Marocain sur sept vit à l'étranger. Les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) — entre 5 et 6 millions de personnes sur quatre générations, soit près de 15 % de la population nationale — constituent une composante à part entière de la Nation. Présents principalement en Europe mais aussi en Amérique du Nord et dans les pays du Golfe, ils transfèrent chaque année près de 120 milliards de dirhams vers le Maroc (7 % du PIB), surpassant de manière résiliente les recettes touristiques et les IDE, y compris en période de crise. Leur ancrage patrimonial — 1,2 million de résidences secondaires — témoigne d'un attachement profond au pays, mais les expose aussi, par leur éloignement et la faiblesse de leur protection, à des risques réels de spoliation et de fraude.

Au-delà des transferts financiers, les MRE représentent un capital humain considérable et sous-mobilisé : entre 600.000 et 800.000 diplômés, ingénieurs et chercheurs formés aux meilleurs standards internationaux, maîtrisant des secteurs stratégiques (numérique, santé, IA, énergies renouvelables). Ils constituent un réservoir d'expertise et de réseaux transnationaux que le pays valorise encore insuffisamment, alors même que la compétition mondiale pour les talents s'intensifie et que la fuite des cerveaux produit des effets structurels de plus en plus néfastes pour le développement du Maroc.

Sur le plan citoyen, un paradoxe persiste : si la Constitution de 2011 (art. 17) consacre pleinement les droits politiques des MRE — vote, éligibilité, participation aux institutions —, leur traduction dans les faits reste insuffisante. Du fait d'une représentation symbolique, de mécanismes de vote inadaptés, d'un Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) à l'influence limitée, les MRE qui contribuent massivement à l'essor du pays se sentent trop souvent exclus des décisions qui les concernent.

Le PPS propose d'opérer une rupture de paradigme : cesser de traiter les MRE exclusivement comme une source de transferts financiers, pour les reconnaître comme des citoyens à part entière et des partenaires actifs du projet national. Cette ambition se décline autour de trois exigences : protéger leurs droits, leur patrimoine et leur dignité ; mobiliser leurs compétences et leurs contributions au service du développement national ; démocratiser la gouvernance qui leur est dédiée en garantissant leur représentation politique.

Trois objectifs majeurs structurent cette ambition, déclinés en dix engagements concrets :

- **Objectif 1 : Protéger les droits, le patrimoine et la dignité des MRE**
 - Sécuriser le patrimoine foncier et successoral des MRE.
 - Améliorer les conditions des étudiants marocains à l'étranger.
 - Enrayer la fuite des cerveaux.
 - Défendre les droits des MRE dans les pays d'accueil en mobilisant activement la diplomatie marocaine — par des clauses dans les accords bilatéraux — afin de combattre les discriminations, le racisme, l'islamophobie et les inégalités de traitement subis par les MRE dans leurs pays de résidence.
- **Objectif 2 : Mettre les compétences et les contributions de la diaspora au service du développement national**
 - Libérer et valoriser la mobilité des MRE.
 - Financer l'entrepreneuriat de la 3^{ème} génération pour permettre aux descendants de MRE d'accéder au crédit au Maroc.
 - Valoriser l'expertise de la diaspora en permettant à tout expert ou diplômé MRE de contribuer à l'économie nationale sans obligation de retour définitif.
 - Ancrer l'écosystème économique des MRE au Maroc pour transformer les intentions d'investissement en projets concrets à forte valeur ajoutée.
- **Objectif 3 : Démocratiser la gouvernance dédiée aux MRE et garantir leur représentation politique**
 - Rétablir une architecture institutionnelle efficace en dotant les MRE d'une structure gouvernementale de plein exercice dédiée et en restructurant les autres organes de représentation et de médiation.
 - Assurer la représentation des MRE dans les instances nationales en instaurant un quota d'experts issus de la diaspora dans les organes nommés (CESE, CNDH, Conseil de la concurrence, instances de régulation) en considération du poids et du rôle de la communauté dans la vie de la Nation.
 - Renforcer le lien identitaire, culturel et social avec le Maroc en intensifiant la politique culturelle et consulaire dédiée aux MRE et à leurs enfants.
 - Concrétiser les droits constitutionnels des MRE en traduisant dans les faits les droits politiques de représentation directe dans les instances élues nationales, tels que reconnus par l'article 17 de la Constitution de 2011.

Pour atteindre ces objectifs dont le budget global a été estimé à **5 milliards de dirhams sur 5 ans**, le PPS s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Engagement 1 :** Mettre en place un « Bouclier numérique anti-spoliation » consistant en des outils numériques accessibles à distance permettant aux MRE de surveiller et défendre leurs biens immobiliers contre la spoliation et la fraude.
- **Engagement 2 :** Instaurer un dispositif « Protection succession » afin de garantir les droits successoraux des MRE.
- **Engagement 3 :** Renforcer le soutien financier et diplomatique aux étudiants marocains à l'étranger et créer les conditions incitatives d'un retour ou d'une contribution active à l'économie nationale après la formation.

- **Engagement 4 :** Instaurer une « Vignette admission prolongée » dont les recettes alimenteront directement l'entrepreneuriat diasporique de la génération suivante.
- **Engagement 5 :** Porter à 80% la garantie Tamwilcom pour les jeunes cadres MRE afin d'encourager leur retour au pays et l'investissement de leurs compétences au service de l'économie nationale.
- **Engagement 6 :** Créer le statut indépendant « Expertise MRE », assorti d'un identifiant fiscal dédié, pour faciliter les prestations des cadres de la diaspora en faveur des entreprises marocaines et favoriser la transition vers une installation définitive au Maroc.
- **Engagement 7 :** Opérationnaliser la mise en place du guichet unique MRE dans l'ensemble des administrations, établissements publics et collectivités locales, institué par circulaire du Chef du gouvernement en 2015.
- **Engagement 8 :** Faciliter l'investissement et l'ancrage économique des MRE au Maroc en consolidant les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et de mise en réseau des investisseurs et entrepreneurs MRE.
- **Engagement 9 :** Réformer les institutions et instances de gouvernance des MRE afin qu'ils jouissent de l'intégralité de leurs droits constitutionnels.
- **Engagement 10 :** Créer les conditions législatives, réglementaires et logistiques d'une représentation parlementaire directe des MRE, par un découpage électoral et un vote dans leur pays de résidence.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Mettre en place un « Bouclier numérique anti-spoliation »	- Remplacer Mohafadati par un mécanisme d'Opposition Conservatoire Numérique (OCN) avec inscription automatique à l'établissement ou au renouvellement de la CNIE et alerte SMS avec lien sécurisé permettant de geler toute transaction en un clic pendant 15 jours et d'informer le procureur, sans aucun déplacement physique. - Instaurer le casier numérique du témoignage : enregistrement centralisé de chaque acte nécessitant des témoins, avec blocage automatique de tout individu tentant de témoigner plus de deux fois par an dans des actes immobiliers ou successoraux.	0,2 MMDH (Pour le déploiement des différents dispositifs numériques)

	- Généraliser la visioconférence judiciaire sécurisée depuis les consulats : audience, réponses au juge et confrontation des parties au litige en temps réel, sans quitter le pays de résidence. - Acter la reconnaissance de la signature électronique certifiée. - Réformer la loi sur les droits réels pour rendre l'action en nullité pour faux imprescriptible, quelle que soit la date de découverte de la fraude.	
2. Instaurer un dispositif « Protection succession »	- Créer un guichet prioritaire MRE dans les agences de la conservation foncière, avec un délai garanti de 30 jours pour l'inscription des droits successoraux, accessible à distance par signature électronique certifiée. - Appliquer, dès la déclaration de décès, un gel conservatoire automatique sur tous les titres fonciers du défunt pendant 90 jours, afin de permettre aux héritiers éloignés d'organiser leur réponse. - Notifier proactivement, sur la base de l'acte d'hérédité, les héritiers enregistrés dans le système CNIE MRE dès l'ouverture d'une succession, sans attendre leur demande. - Appliquer l'imprescriptibilité de l'action en nullité pour faux aux procédures successorales.	0,1 MMDH (Investissement ponctuel)
3. Améliorer les conditions des étudiants MRE et enrayer la fuite des cerveaux	- Augmenter significativement le nombre et le montant des bourses d'État, notamment dans les filières stratégiques (ingénierie, numérique, santé, énergie), prioritairement en faveur des familles les plus modestes, assorties d'une condition de retour au Maroc ou d'un mécanisme de remboursement progressif.	2,0 MMDH (Pour les bourses d'État à généraliser à terme à tous les jeunes étudiants, les partenariats universitaires et le programme de rapatriement des post-doctorants et chercheurs)

	- Doubler en 5 ans les partenariats de co-diplômes, doubles diplômes et cotutelles, prioritairement dans les filières ingénierie, technologies NBIC (Nanotechnologies, Biotechnologies, Informatique, Sciences cognitives), énergie et santé, avec une condition de retour post-diplôme au Maroc. - Lancer le programme « Retour chercheurs » : rapatrier 100 post-doctorants marocains par an sur 5 ans, rémunérés au niveau du marché européen, dans le cadre de cotutelles européo-marocaines, afin de constituer un vivier de chercheurs de haut niveau ancrés dans l'écosystème national. - Agir diplomatiquement pour l'accès des étudiants marocains à l'aide au logement, dans le cadre d'accords bilatéraux. - Transformer la présence des entreprises étrangères (principalement européennes) au Maroc en levier d'emploi qualifié pour les jeunes diplômés marocains formés à l'étranger, via des objectifs contractuels contraignants en matière d'embauche, de formation et d'évolution de carrière.	
4. Instaurer une « Vignette admission prolongée »	- Remplacer le régime d'admission temporaire (6 mois) par celui d'une « admission prolongée » permettant aux MRE, en phase de transition pour une installation au Maroc, de maintenir leur véhicule sur le territoire national et ce dans la limite de 36 mois cumulés, afin de les libérer de la contrainte de sortie obligatoire et leur éviter les frais de location prohibitifs.	Engagement auto-financé par les recettes générées par la vignette
5. Porter à 80% la garantie Tamwilcom pour les jeunes cadres MRE	- Elargir l'accès à Tamwilcom aux MRE et augmenter la quotité de garantie à 80%.	Engagement auto-financé par les recettes générées par la vignette

6. Créer le statut « Expertise MRE »	- Créer une « licence d'exercice national » avec un identifiant fiscal dédié, permettant à tout expert ou lauréat MRE de contracter directement avec des entités marocaines en tant qu'indépendant, sans structure juridique lourde. - Maintenir au profit des cadres de la diaspora l'exonération d'IR sur salaire pendant 36 mois bénéficiant, jusqu'au 31/12/2026, aux jeunes de 35 ans au plus, afin de compenser le coût de réinstallation au Maroc.	1,0 MMDH (Dépense fiscale compensée à terme)
7. Opérationnaliser la mise en place du guichet unique MRE dans l'ensemble des administrations	- Mettre en place le guichet unique MRE dans l'ensemble des administrations, établissements publics et collectivités locales, tel qu'institué par la circulaire n°2015/7 du 20 juillet 2015 du Chef du gouvernement sur recommandation de la Commission ministérielle des affaires des MRE.	Sans incidence budgétaire significative
8. Faciliter l'investissement et l'ancrage économique des MRE au Maroc	- Assurer l'accompagnement des projets portés par les MRE — financement, foncier, information, démarches juridiques — via des partenariats renforcés entre banques et institutions publiques. - Exploiter le réseau international des MRE en organisant des forums économiques et technologiques, des programmes de transfert de compétences, et en développant des réseaux professionnels transnationaux entre entreprises marocaines et partenaires étrangers. - Stimuler la création d'entreprises à forte valeur ajoutée en encourageant le réinvestissement d'une partie du résultat dans l'innovation et le développement.	0,2 MMDH (Pour les dispositifs d'accompagnement et d'encouragement)
9. Réformer les institutions et	- Rétablir un ministère dédié aux MRE.	1,0 MMDH

instances de gouvernance des MRE	- Restructurer les autres organes de représentation et de médiation. - Instaurer un quota d'experts issus de la diaspora dans les instances nommées (CESE, Conseil de la concurrence, CNDH, instances de régulation), en considération de leur poids et de leur rôle dans la vie de la Nation. - Instituer une assistance juridique gratuite pour les victimes de spoliation, via un fonds de défense dédié. - Améliorer les services consulaires : extension géographique des représentations, efficience des services et numérisation des accès pour faciliter les démarches à distance. - Renforcer le lien des jeunes générations avec le Maroc : centres culturels marocains liés à chaque consulat, séjours adaptés (cours d'arabe, moniteurs de langue), tarifs de transport adéquats. - Organiser des assises nationales biennuelles et représentatives sur les MRE : bilan, perspectives et propositions. - Traiter la question des mariages mixtes et le statut des enfants issus de ces mariages.	(Pour la mise en place, le renforcement ou la réforme des différentes instances)
10. Garantir la représentation politique directe des MRE	- Œuvrer pour que la législature 2026–2031 prépare le découpage électoral des circonscriptions « hors-Maroc », assurant aux MRE le droit de voter et d'être élus directement dans leurs pays de résidence. - Faciliter le vote par correspondance pour les élections locales.	0,5 MMDH (Pour le déploiement des systèmes numériques, la communication et l'accompagnement)
		Total 5,0 MMDH

À travers son programme, le PPS appelle à faire le choix clair de reconnaître pleinement leur citoyenneté aux Marocaines et aux Marocains où qu'ils se trouvent. Les MRE ne devraient plus être considérés comme une variable d'ajustement économique ou une simple source de transferts financiers, mais comme une composante vivante, stratégique et incontournable de

la Nation. En protégeant leurs droits, en sécurisant leur patrimoine et en garantissant leur dignité, l'État rétablirait un lien de confiance longtemps fragilisé.

En mobilisant leurs compétences, leurs réseaux et leurs capitaux, le Maroc se doterait d'un levier puissant de transformation économique, capable d'accélérer son insertion dans les chaînes de valeur mondiales et de renforcer sa souveraineté dans des secteurs stratégiques. En démocratisant enfin la gouvernance qui leur est dédiée et en concrétisant leurs droits politiques, il corrigerait une incohérence historique et réaffirmerait en leur faveur un principe fondamental de citoyenneté.

Cette vision repose sur une conviction simple : la diaspora n'est pas à gérer, elle est à intégrer. Elle n'est pas extérieure au projet national, elle en est l'un des moteurs. En faisant le choix de l'inclusion, de la confiance et de la co-construction, le Maroc se donnerait les moyens de transformer un potentiel insuffisamment valorisé en une force collective au service du développement, de la justice et du rayonnement du pays.



III.7 – Civisme et citoyenneté : ancrer le vivre-ensemble et reconstruire la confiance dans l'espace public

Le Maroc dispose d'un riche patrimoine civilisationnel, historiquement marqué par de fortes valeurs de solidarité communautaire, de respect d'autrui et de sens de l'entraide. Ces fondements, issus de nos héritages islamique, amazigh et méditerranéen, continuent de se manifester de manière ponctuelle lors d'élans de mobilisation collective, qu'il s'agisse de la gestion des crises majeures — comme le séisme d'Al Haouz — ou d'actions associatives de proximité.

Cependant, ce capital de valeurs est aujourd'hui confronté à des tensions majeures dans la vie quotidienne. Les dynamiques de l'espace public révèlent une certaine déconnexion entre ces valeurs et les comportements au quotidien. Le rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), adopté en décembre 2025, met en lumière une prolifération préoccupante des comportements inciviques : le dépôt sauvage d'ordures représente ainsi 77% des incivilités signalées, tandis que la violence et le harcèlement touchent 74% de nos espaces partagés. La voie publique (67%), les transports (61%) et les services publics (61%) sont devenus les principaux théâtres de ces incivilités, accentués par une insécurité routière critique (10,5 décès pour 100.000 habitants en 2024).

Ces déficits sont la conséquence d'un système éducatif et d'une cellule familiale qui peinent à articuler la transmission des valeurs et les comportements au quotidien ; d'espaces publics parfois dégradés qui envoient un signal d'abandon ; de sanctions insuffisamment appliquées qui entretiennent un sentiment d'impunité ; et d'une mobilisation publique sectorisée et fragmentée, sans pilotage stratégique d'ensemble.

Le Royaume dispose pourtant d'un référentiel solide pour agir. La Constitution de 2011 consacre la complémentarité entre droits et devoirs, la promotion de la citoyenneté et le respect de l'ordre public. Les Hautes orientations royales — notamment le message adressé au colloque national de 2007 sur l'école et le comportement civique — appellent à une approche globale visant à ancrer, dans les pratiques quotidiennes des individus, des communautés et des institutions, les valeurs de citoyenneté et les vertus du civisme. La loi-cadre 51.17 relative au système éducatif consacre, quant à elle, explicitement le rôle de l'école dans la formation du citoyen.

La Coupe du monde 2030, que le Royaume coorganisera avec l'Espagne et le Portugal, offre une opportunité historique d'accélération de la mise à niveau civique du pays.

Pour ce faire, le PPS propose un Pacte national pour la citoyenneté et le civisme, structuré autour de trois objectifs majeurs, et s'inscrivant dans le droit fil des recommandations du CESE :

- **Objectif 1 : Ancrer les valeurs civiques par l'éducation, la famille, la religion et la mobilisation sociale**
 - Rendre effectif le rôle de l'école publique comme espace d'apprentissage du civisme vécu, conformément aux dispositions de la loi-cadre 51.17, en intégrant une éducation civique active dès le préscolaire.
 - Mobiliser la famille comme premier cadre de socialisation civique, en l'associant aux dispositifs éducatifs de l'école et aux programmes de sensibilisation de proximité.

- Renforcer le rôle des mosquées, du Conseil supérieur des oulémas et du ministère des Habous dans la promotion des comportements civiques, en s'appuyant sur les outils de prédication et d'orientation existants.
 - Créer un service civique volontaire national pour la jeunesse, articulant engagement collectif, sens du service et insertion sociale.
 - Faire du sport, et en particulier de la préparation à la Coupe du monde 2030, un levier de promotion des valeurs de fair-play, de respect de l'autre et de vivre-ensemble.
- **Objectif 2 : Garantir le respect effectif des règles communes et l'exemplarité des institutions**
- Assurer l'application stricte et simplifiée des dispositions pénales relatives aux infractions mineures portant atteinte à l'ordre public, en mettant fin à l'impunité de fait qui n'incite pas au respect des règles communes.
 - Adopter un cadre normatif unifié des sanctions administratives civiques, intégrant des peines alternatives à caractère éducatif et réparateur (travaux d'intérêt général, formations civiques obligatoires).
 - Renforcer la police administrative communale en moyens humains, formation et prérogatives, pour exercer pleinement ses missions de régulation de proximité conformément à la loi organique 113.14.
 - Consacrer l'exemplarité des services publics à travers un Code national de conduite civique cohérent avec la loi 54.19 relative à la Charte des services publics.
 - Faire de la sécurité routière une priorité nationale mesurable, avec un objectif de réduction de 50 % de la mortalité à l'horizon 2031.
- **Objectif 3 : Réhabiliter l'espace public comme bien commun et piloter le civisme par les données**
- Lancer un programme national de mise à niveau des espaces publics dans les 12 régions, mobilisant collectivités territoriales, acteurs locaux et citoyens dans une logique de gestion partagée et d'appropriation collective.
 - Déployer des outils numériques de gestion urbaine citoyenne de signallement pour renforcer la réactivité des services publics et l'implication des habitants.
 - Faire de la Coupe du monde 2030 un catalyseur durable de citoyenneté : enceintes sûres, inclusives et accessibles à tous ; billetterie électronique nominative ; associations de supporters officiellement reconnues.
 - Instituer un Observatoire national du civisme chargé de produire des indicateurs fiables, de suivre les évolutions et de publier un rapport annuel permettant d'orienter les politiques publiques.
 - Instaurer une culture de l'excellence civique par des prix annuels récompensant les villes, collectivités, services publics et entreprises les plus exemplaires.

Pour atteindre ces objectifs le PPS s'engage à mettre en œuvre les mesures suivantes dont l'incidence financière globale est peu significative :

- **Engagement 1** : Lancer un Programme national intégré du civisme.
- **Engagement 2** : Réformer l'éducation civique à l'école dès le préscolaire.

- **Engagement 3 :** Créer un service civique volontaire pour la jeunesse dans les domaines de la propreté urbaine, l'accompagnement social, la sensibilisation routière, l'environnement, ...etc.
- **Engagement 4 :** Rendre les sanctions effectives et mettre fin à l'impunité.
- **Engagement 5 :** Réhabiliter les espaces publics comme biens communs.
- **Engagement 6 :** Adopter un Code de conduite civique dans les services publics.
- **Engagement 7 :** Mobiliser les médias et les institutions religieuses au service du civisme.
- **Engagement 8 :** Faire de la sécurité routière une priorité nationale.
- **Engagement 9 :** Promouvoir la citoyenneté sportive pour la Coupe du monde 2030.
- **Engagement 10 :** Créer un Observatoire national du civisme.

Engagements	Mesures concrètes	Budget prévisionnel sur 5 ans
1. Lancer un Programme national intégré du civisme	- Adopter une Charte nationale du civisme cosignée par l'État, les collectivités et la société civile (par adhésion ouverte à toutes les associations). - Créer une instance interministérielle de pilotage avec comités régionaux présidés par les walis. - Mettre en place une plateforme numérique nationale de suivi des indicateurs civiques. - Mobiliser la Fondation Maroc 2030 comme relais opérationnel pour ancrer le civisme dans les préparatifs de la Coupe du monde.	Sans incidence budgétaire significative
2. Réformer l'éducation civique à l'école dès le préscolaire	- Intégrer une heure hebdomadaire d'éducation civique active dès le préscolaire dans tous les curricula. - Réviser les manuels pour articuler de manière cohérente valeurs islamiques, droits de l'homme et citoyenneté. - Former 10.000 enseignants à la pédagogie civique participative. - Instaurer un classement régional des établissements en matière de	Compris dans le chiffrage du volet I.2 Education ou sans incidence budgétaire significative

	civisme avec mécanisme de récompense. - Renforcer les activités parascolaires : clubs citoyens, parlement de l'élève, projets environnementaux.	
3. Créer un service civique volontaire pour la jeunesse	- Déployer le Plan d'urgence NEET détaillé dans l'engagement 6 du volet I.3 Solidarité et droit au travail. - Délivrer une attestation officielle valorisable dans les concours de recrutement public. - Conférer des incitations fiscales aux entreprises qui valorisent le service civique dans leurs recrutements.	Compris dans le chiffrage de l'engagement 6 du volet I.3 Solidarité et droit au travail
4. Rendre les sanctions effectives et mettre fin à l'impunité	- Adopter un cadre normatif unifié des sanctions administratives pour les atteintes civiques dans l'espace public. - Systématiser les peines alternatives : travaux d'intérêt général, sessions de formation civique obligatoire. - Simplifier les procédures : procès-verbaux électroniques, paiement en ligne des amendes. - Réviser les montants des amendes pour les rendre dissuasifs. - Contrôler l'effectivité de l'application de la loi via les données des commissions locales et les rapports des walis.	Sans incidence budgétaire significative
5. Réhabiliter les espaces publics comme biens communs	- Mettre en place un programme national de mise à niveau : propreté, éclairage, mobilier urbain, signalétique, accessibilité universelle. - Renforcer la police administrative communale en ressources humaines et en formation juridique. - Déployer des applications de signalement citoyen. - Intégrer l'accessibilité (personnes à mobilité réduite, femmes,	Compris dans le chiffrage du volet II.7 - Territoires, Aménagement et Habitat

	enfants, personnes âgées) dans tous les nouveaux aménagements. - Privilégier les partenariats public-privé-associatif pour la gestion partagée des espaces de proximité.	
6. Adopter un Code de conduite civique dans les services publics	- Élaborer un Code national de conduite civique dans les services publics, cohérent avec la loi 54.19 relative à la Charte des services publics. - Fixer des standards d'accueil et de qualité de service mesurables pour les agents et les usagers. - Introduire un mécanisme d'évaluation citoyenne des services publics avec publication obligatoire des résultats. - Labelliser les services publics exemplaires via un prix annuel de l'exemplarité civique institutionnelle. - Engager les responsables publics à l'exemplarité civique comme condition de leur maintien en fonctions.	Sans incidence budgétaire significative
7. Mobiliser médias et réseaux sociaux au service du civisme	- Introduire dans les cahiers des charges audiovisuels des volumes horaires minimaux dédiés à la sensibilisation civique. - Financer la production de contenus civiques de qualité en arabe, amazighe et français pour tous les publics. - Lancer une campagne nationale multicanaux annuelle autour d'une valeur civique fédératrice. - Encadrer les influenceurs engagés dans la promotion du civisme via des partenariats labellisés. - Mobiliser l'IA pour détecter et contrebalancer les contenus numériques promouvant les comportements inciviques.	Sans incidence budgétaire significative
8. Faire de la sécurité routière une priorité nationale	- Lancer un Plan national de sécurité routière 2027-2031 visant -50 % de mortalité.	Compris dans le chiffrage du volet II.7 - Territoires, Aménagement et Habitat

	publics et entreprises les plus exemplaires. - Intégrer les indicateurs civiques dans les critères d'évaluation des collectivités territoriales et les transferts financiers de l'État.	
		Sans incidence budgétaire significative

Les mutations rapides que traverse le Maroc (urbanisation accélérée, transition numérique, restructuration de la cellule familiale, ...) redéfinissent en profondeur les repères collectifs et bousculent les formes traditionnelles du vivre-ensemble. Si la société marocaine conserve une mémoire vive de ses valeurs spirituelles et de ses traditions de solidarité, force est de constater que les codes du civisme au quotidien doivent être réinventés pour répondre aux exigences d'une nation moderne ; ce qui requiert un effort coordonné de l'école, de la famille, des médias et des institutions.

Le Pacte national pour la citoyenneté et le civisme proposé par le PPS ne cherche pas à idéaliser le passé, ni à imposer le respect des règles par la seule posture coercitive. Sa démarche consiste à créer les conditions concrètes (institutionnelles, éducatives et matérielles) permettant à chaque citoyen de s'approprier l'espace public comme un bien commun.

À l'approche de la Coupe du monde 2030, le Maroc ne fait pas seulement face à un défi d'infrastructures, mais à un véritable rendez-vous avec lui-même. Face aux incivilités qui altèrent notre quotidien, cet événement offre l'opportunité d'un sursaut civique collectif pour rehausser la qualité du lien social sur nos routes, dans nos quartiers et au sein de nos administrations, la véritable seule mesure de la réussite de notre modèle de développement.



IV. L'AXE GÉOPOLITIQUE : LE MAROC, UN ACTEUR RÉGIONAL SOUVERAIN, PROMOTEUR DE PAIX, ATTACHÉ AU RESPECT DU DROIT, AU MULTILATÉRALISME ET A UN ORDRE INTERNATIONAL JUSTE

Le contexte international est aujourd'hui marqué par l'incertitude et des bouleversements rapides et profonds. Il se caractérise par la montée des tensions géopolitiques, l'affaiblissement des mécanismes de régulation internationale et la violation croissante des principes du droit international.

Ces transformations ne relèvent pas de simples ajustements conjoncturels. Elles traduisent une crise structurelle du capitalisme mondialisé, arrivée à un stade où s'exacerbent ses contradictions internes : concentration des richesses, domination des oligarchies financières et technologiques, accaparement des ressources stratégiques, aggravation des inégalités et incapacité à répondre aux défis écologiques et sociaux de l'humanité.

Dans ce cadre, les relations internationales deviennent de plus en plus conflictuelles, dominées par des logiques de puissance, de compétition et d'hégémonie. Le multilatéralisme recule, les institutions internationales sont fragilisées et les principes universels sont appliqués de manière sélective.

Devant cette recomposition du monde, le Maroc doit porter une politique étrangère souveraine, indépendante et cohérente, fondée sur la défense de ses intérêts stratégiques, mais aussi sur son engagement en faveur de la paix, de la justice internationale, de la solidarité entre les peuples et de la promotion d'un ordre mondial plus équilibré.

- Une crise structurelle du capitalisme mondialisé

Le système international est aujourd'hui traversé par une crise profonde et multidimensionnelle du capitalisme mondialisé. Cette crise ne relève pas de simples déséquilibres conjoncturels, mais d'une impasse historique d'un mode d'accumulation fondé sur la dérégulation, la financiarisation et la domination des marchés sur les politiques publiques.

Elle se manifeste par une succession de crises économiques, financières, sociales et écologiques, voire démocratiques, qui révèlent l'épuisement structurel du modèle néolibéral. Les crises de surproduction, les bulles spéculatives, l'instabilité des chaînes de valeur et les politiques d'austérité traduisent la logique intrinsèquement instable du capitalisme contemporain.

Cette dynamique s'accompagne d'une concentration extrême des richesses entre les mains des classes dominantes transnationales et des oligarchies financières et technologiques. Le pouvoir économique s'autonomise de plus en plus des cadres démocratiques nationaux, renforçant des formes de domination diffuse mais profondément asymétriques.

Parallèlement, l'accaparement des ressources stratégiques — énergie, minerais critiques, terres rares, eau, données numériques — s'intensifie dans une logique néo-impérialiste de contrôle des périphéries et de sécurisation des intérêts des centres capitalistes.

Cette tendance accentue les inégalités structurelles entre Nord et Sud, tout en aggravant les fractures sociales internes aux sociétés, révélant ainsi le caractère profondément inégalitaire et ultra-extractif du système mondial actuel.

- **Vers un ordre mondial illibéral et autoritaire**

Le système international connaît une reconfiguration marquée par une crise profonde du modèle néolibéral, qui s'était imposé depuis la fin de la guerre froide. Loin d'un progrès linéaire vers la démocratie et le libre-échange, on observe aujourd'hui une reconfiguration autoritaire du capitalisme mondial.

Cette évolution se traduit par la montée de régimes autoritaires ou hybrides, l'affaiblissement des contre-pouvoirs sociaux et institutionnels, et la restriction progressive des libertés publiques. Les formes démocratiques subsistent souvent, mais vidées de leur substance réelle au profit d'élites politiques et économiques dominantes et illégitimes.

Sur le plan économique, le discours du libre-échange s'efface progressivement au profit de politiques protectionnistes mises au service des intérêts stratégiques des grandes puissances capitalistes. Le marché n'est plus un espace neutre, mais un champ de rivalité entre blocs économiques inégaux.

Cette évolution consacre l'émergence d'un ordre international illibéral, marqué par la primauté de la puissance sur le droit, et par une instrumentalisation croissante des institutions démocratiques et multilatérales.

Elle traduit également une crise de légitimité du modèle néolibéral, incapable de répondre aux aspirations sociales, démocratiques et écologiques des peuples.

- **La rivalité stratégique entre grandes puissances**

La rivalité entre grandes puissances constitue aujourd'hui l'une des expressions centrales de la crise du système capitaliste mondial. Elle ne relève pas d'un simple affrontement géopolitique, mais d'une compétition structurelle entre pôles de capitalisme pour le contrôle des marchés, des ressources et des technologies.

La confrontation entre les États-Unis et la Chine illustre ce mouvement de recomposition impérialiste du système mondial, où chaque puissance cherche à sécuriser ses zones d'influence et ses chaînes de valeur. Cette rivalité dépasse le cadre bilatéral et restructure l'ensemble des rapports internationaux.

La course à la domination technologique — IA, semi-conducteurs, cybersécurité, infrastructures numériques — devient le terrain de l'affrontement entre fractions du capital globalisé.

Cette tendance s'accompagne d'une militarisation croissante des relations internationales, où la force armée demeure un instrument de garantie des intérêts économiques et stratégiques des puissances dominantes.

- **L'exacerbation des conflits et des tensions internationales**

Le système international est marqué par une multiplication des conflits armés et des crises régionales, qui traduisent l'intensification des contradictions du capitalisme globalisé et des rivalités impérialistes.

Ces conflits s'inscrivent dans des logiques de contrôle territorial, d'accès aux ressources et de reconfiguration des sphères d'influence. Ils concernent particulièrement les espaces périphériques, qui demeurent des zones d'instabilité structurelle dans l'économie politique mondiale.

Les principales régions touchées — Ukraine, Moyen-Orient, Sahel, Afrique et Asie — concentrent les effets de ces rivalités entre puissances et des interventions extérieures répétées.

Ceci est illustré en particulier à travers l'agression américano-israélienne condamnable contre l'Iran, entraînant une riposte de ce dernier qui est inacceptable dans sa dimension visant les pays arabes. Cette guerre a provoqué une grave situation de crise internationale marquée par la fermeture du détroit d'Ormuz, la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondial en hydrocarbures et la flambée des cours.

Cette situation alimente des cycles de violence prolongés, des crises humanitaires massives et des déplacements forcés de populations, révélant la dimension profondément inégalitaire de l'ordre international.

Elle traduit également l'incapacité des mécanismes actuels de régulation à contenir les logiques de guerre et d'intervention, dans un contexte de primauté croissante des intérêts géostratégiques.

- La montée du Sud global et la recomposition des équilibres

En réponse à la domination historique des centres capitalistes occidentaux, de nombreux pays du Sud global cherchent à renforcer leur autonomie stratégique et à s'extraire des logiques de dépendance structurelle.

Cette réaction traduit une contestation progressive de l'ordre international asymétrique issu de la période coloniale et postcoloniale, ainsi que des formes contemporaines de néocolonialisme économique et financier.

L'émergence de nouvelles puissances régionales et d'alliances entre pays émergents (BRICS notamment) contribue à la recomposition des équilibres mondiaux et à l'affirmation d'un monde plus multipolaire. Elle traduit une volonté de se libérer de la toute-puissance occidentale et de la domination du dollar.

Cependant, cette multipolarité reste contradictoire, traversée par des rapports de concurrence, des inégalités de développement et des dépendances persistantes vis-à-vis des centres dominants.

Elle ne constitue donc pas encore une alternative pleinement structurée à l'ordre capitaliste mondial, mais plutôt une phase de transition instable et ouverte.

- La compétition pour les ressources stratégiques

La transition énergétique et la révolution numérique ont intensifié la compétition mondiale pour le contrôle des ressources stratégiques, devenues des enjeux centraux de souveraineté et de domination.

Les minerais critiques, les terres rares, l'énergie, l'eau et les données numériques sont désormais intégrés dans des stratégies globales d'accumulation et de sécurisation des intérêts des grandes puissances et des firmes transnationales.

Cette dynamique reproduit et approfondit les logiques extractivistes et inégalitaires du système mondial, en renforçant la dépendance des périphéries productrices de matières premières et de ressources naturelles.

Elle s'accompagne d'une reconfiguration des chaînes de valeur mondiales, structurées non plus par la seule logique d'efficacité économique, mais par des impératifs de contrôle stratégique et de sécurité.

- **Les crises sociales, climatiques et démocratiques**

Le système mondial est confronté à une aggravation structurelle des inégalités sociales et économiques, conséquence directe des politiques néolibérales et de la concentration du capital. Cette situation alimente des tensions sociales croissantes et une instabilité politique accrue.

Parallèlement, la crise climatique constitue une crise systémique du mode de production dominant, reposant sur l'exploitation intensive des ressources naturelles et la logique de croissance illimitée.

Les pays du Sud sont les premiers exposés aux effets de cette crise, bien qu'ils soient historiquement les moins responsables des émissions et des déséquilibres environnementaux.

Sur le plan politique, on observe un recul des droits démocratiques, une montée des régimes autoritaires et une progression des forces populistes et d'extrême droite, souvent liées aux effets sociaux des politiques néolibérales.

Ces évolutions entraînent une crise globale de légitimité du modèle capitaliste contemporain.

- **L'affaiblissement du multilatéralisme et du droit international**

Les institutions internationales issues de l'ordre d'après-guerre connaissent une crise profonde de légitimité et d'efficacité, liée à leur incapacité structurelle à dépasser les rapports de force entre puissances.

Le droit international est de plus en plus instrumentalisé et appliqué de manière sélective, selon les intérêts des États dominants, ce qui mine sa crédibilité et sa portée universelle.

Le multilatéralisme apparaît ainsi affaibli, incapable de réguler les crises globales ou de garantir des réponses équitables aux déséquilibres internationaux.

Cette situation traduit une crise de gouvernance mondiale, dans laquelle les institutions existantes reproduisent souvent les asymétries du système qu'elles sont censées réguler.

Elle renforce le sentiment d'injustice structurelle dans les relations internationales contemporaines.

- **La cause palestinienne : un point critique de l'ordre international**

La question palestinienne constitue l'un des révélateurs les plus clairs des contradictions profondes de l'ordre international contemporain.

Elle met en évidence la primauté des rapports de force sur le droit, ainsi que l'application différenciée des principes juridiques internationaux selon les alliances géopolitiques.

Les violations répétées du droit international par l'entité sioniste, le génocide à l'encontre du peuple palestinien, la politique d'apartheid et le traitement inhumain à l'égard des populations civiles palestiniennes, illustrent l'impunité structurelle dont bénéficie Israël dans le système mondial.

Pour le PPS, la cause palestinienne s'inscrit — au-delà de sa dimension nationale — dans une dynamique globale de lutte contre l'oppression, l'occupation et les formes contemporaines de domination.

Elle constitue ainsi un enjeu central de crédibilité pour le droit international et pour la justice globale.

La vision du PPS quant au positionnement du Maroc dans la géopolitique mondiale

Conscient des enjeux de cette situation géopolitique, du positionnement diplomatique du Maroc et des succès engrangés par notre pays — sous l'égide de Sa Majesté le Roi — dans la défense de son intégrité territoriale, dans la coopération avancée avec les pays africains et dans la diversification de ses partenariats internationaux, le PPS mettra ses convictions au service du renforcement de la politique étrangère de notre pays.

Les principales propositions que nous apportons en la matière sont les suivantes :

Proposition 1 : Renforcer le rôle du Maroc en tant que nation africaine souveraine et non-alignée, soucieuse du respect du droit international, du multilatéralisme et de la promotion d'une politique de paix et de coopération entre les peuples.

Proposition 2 : Consolider l'intégration régionale du Maroc, diversifier ses partenariats internationaux et renforcer ses relations avec les blocs alternatifs (BRICS, Union du grand Maghreb, Communauté des États latino-américains, ASEAN, ...).

Proposition 3 : Réaffirmer le soutien constant et inconditionnel du Maroc à la cause palestinienne, agir pour la reconnaissance pleine et entière des droits nationaux du peuple palestinien, s'opposer à toute normalisation tant que ces droits ne sont pas garantis, ainsi qu'à l'assimilation de l'antisémitisme à l'antisionisme.

Proposition 4 : Positionner le Maroc comme un acteur engagé et pionnier dans la lutte contre le changement climatique, en promouvant une transition écologique juste et solidaire.

Proposition 5 : Consolider le réseau de la diplomatie parallèle (parlementaire, partisane, syndicale, culturelle, universitaire, entrepreneuriale et associative). Doubler notamment le réseau culturel à l'étranger en passant de 20 à 40 instituts d'ici 2031.

Proposition 6 : Soutenir résolument les engagements du Maroc concernant l'Initiative Atlantique, l'Initiative du Sahel et le projet du gazoduc Nigéria-Maroc.

Proposition 7 : Développer une « Offre Maroc » destinée aux pays partenaires africains, construite autour de plusieurs domaines de coopération (aide au développement, industrie, agriculture, infrastructures, énergies renouvelables, hydrogène vert, hydraulique, électrification, enseignement supérieur, fiscalité et douanes, conservation foncière, etc.).

Proposition 8 : Renforcer la politique d'intégration des ressortissants africains en situation régulière et accompagner par des mesures d'encouragement le retour au pays.

Proposition 9 : Soutenir notre diplomatie en renforçant les ressources humaines du ministère (tant en nombre qu'en compétence) et en augmentant substantiellement ses moyens d'action et ses ressources financières. Cette proposition suppose de doubler le budget du ministère⁵² en cinq ans.

Proposition 10 : Se fixer un objectif de nomination de plusieurs dirigeants marocains à des postes de responsabilités au sein des grandes organisations internationales (ONU, Union Africaine, OMC, OMS, FMI, Banque mondiale, UE, BCE, BAD, UNESCO, UNICEF, OIT, FAO, etc.).

Sur le plan budgétaire, seule la proposition 9 consistant à doubler les ressources financières mises à la disposition de notre diplomatie, aurait une incidence significative évaluée à 16 milliards de dirhams sur 5 ans.

En conclusion, dans un monde en recomposition, marqué par l'instabilité, la conflictualité et la remise en cause des règles internationales, le Maroc doit affirmer avec clarté et constance une politique étrangère souveraine, indépendante et cohérente.

Face aux logiques de domination, aux déséquilibres persistants et à l'affaiblissement du multilatéralisme, il est essentiel de porter une voix attachée au droit international, à la paix, à la coopération entre les peuples et à la construction d'un ordre mondial plus juste et plus équilibré.

Fort de ses atouts géostratégiques, de son ancrage africain et de la diversification de ses partenariats, le Maroc dispose des leviers nécessaires pour renforcer son positionnement en tant qu'acteur régional responsable et engagé.

L'ambition du PPS est d'inscrire pleinement l'action extérieure du Royaume dans cette dynamique, en consolidant sa souveraineté, en élargissant ses alliances et en contribuant activement à la stabilité régionale et internationale.

En privilégiant une diplomatie de principes, de solidarité et d'équilibre, le Maroc peut jouer un rôle moteur dans l'émergence d'un monde multipolaire plus juste, fondé sur le respect des peuples, du droit et des équilibres internationaux.

Le financement des dépenses publiques supplémentaires de 575 milliards de dirhams générées par le programme de gouvernement du PPS, soit en moyenne 115 milliards de dirhams par an (ou encore ~15,1% des charges de l'État⁵³), repose sur un choix politique clair : faire du capital humain, de la souveraineté et de la moralisation de la vie publique les priorités budgétaires absolues de l'État marocain et appliquer scrupuleusement les articles 39⁵⁴ et 40⁵⁵ de la Constitution, qui définissent les principes de l'effort contributif des citoyens aux charges de la communauté nationale.

Le plan de financement proposé par le PPS repose principalement sur la mise en œuvre d’une véritable réforme fiscale, susceptible d’améliorer très significativement le rendement de l’impôt. Cette réforme, conjuguée à la dynamique de croissance économique, est appelée à générer 622 milliards de dirhams de recettes fiscales supplémentaires sur la durée de la mandature, soit une moyenne de 124 milliards de dirhams par an. Parmi les principales sources de création de recettes fiscales supplémentaires, on peut citer :

- | Années | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | Total |
|---|------|-------|-------|--------|-------|--------|-------|
| Réduction dépenses fiscales MMDH | - | -2,0 | -4,0 | -6,0 | -8,0 | -10,0 | -30,0 |
| Réduction dépenses fiscales / 32 MMDH ⁵⁶ | - | 6,25% | 12,5% | 18,75% | 25,0% | 31,25% | |

- | En MDH | Référence
2024 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|--------------------------------------|-------------------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Personnes physiques & Professionnels | 1.380 | 1.700 | 2.000 | 2.500 | 3.000 | 3.000 |
| Grandes entreprises | 1.627 | 2.000 | 2.500 | 3.000 | 3.500 | 4.000 |
| Autres personnes morales | 2.268 | 2.700 | 3.200 | 3.700 | 4.200 | 5.000 |
| Total contrôle fiscal | 5.275 | 6.400 | 7.700 | 9.200 | 10.700 | 12.000 |
| Var/Année de référence | | +1.125 | +2.425 | +3.925 | +5.425 | +6.725 |
| Variation cumulée | | +1.125 | +3.550 | +7.475 | +12.900 | +19.625 |

- | En MMDH | Référence 2025 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|---|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| DAV Ménages | 705,2 ⁵⁷ | | | | | |
| DAT Ménages | 74,9 ⁵⁸ | | | | | |
| OPCVM Ménages | 63 ⁵⁹ | | | | | |
| Terrains non bâtis & Résidences secondaires | 200 ⁶⁰ | | | | | |
| Voitures de luxe & Yachts | 11,25 ⁶¹ | | | | | |
| Patrimoine non productif ⁶² | 1.054,35
arrondi à 1.000 | 1.050 | 1.103 | 1.158 | 1.215 | 1.276 |
| Taux de l'impôt | | 0.3% | 0,3% | 0,4% | 0,4% | 0,5% |
| Recettes Impôt | | 3,2 | 3,3 | 4,6 | 4,9 | 6,4 |
| Recettes cumulées | | 3,2 | 6,5 | 11,1 | 16,0 | 22,4 |

- | En MMDH | 2026 ⁶³ | 2027 ⁶⁴ | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-------|-------|--------|--------|
| TIC Tabacs | 17,72 | 18,07 | 19,15 ⁶⁵ | 20,11 | 21,12 | 22,17 | 23,28 |
| TIC Autres produits ⁶⁶ | 4,62 | 4,82 | 5,11 ⁶⁷ | 5,36 | 5,63 | 5,91 | 6,21 |
| Total TIC hors énergie | 22,34 | 22,89 | 24,26 | 25,47 | 26,75 | 28,08 | 29,49 |
| Variation/Année de référence (2026) | - | - | +1,92 | +3,13 | +4,41 | +5,74 | +7,15 |
| Variation cumulée | | | +1,92 | +5,05 | +9,46 | +15,20 | +22,35 |

- | Recettes fiscales MMDH | Référence
2025 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|-----------------------------------|-------------------|-------|--------|--------|--------|--------|
| IS | 94,8 | 96,7 | 103,71 | 111,24 | 119,32 | 127,99 |
| TPE ⁶⁸ (20%) | 18,96 | 9,48 | 9,95 | 10,45 | 10,97 | 11,52 |
| PME, ETI & GE (80%) ⁶⁹ | 75,84 | 87,22 | 93,76 | 100,79 | 108,35 | 116,47 |
| IR ⁷⁰ | 65,8 | 72,38 | 77,45 | 82,87 | 88,67 | 94,88 |

Total Recettes IS & IR	160,6	169,08	181,16	194,11	207,99	222,87
Variation / Année de référence		+8,48	+20,56	+33,51	+47,39	+62,27
Variation cumulée		+8,48	+29,04	+62,55	+109,94	+172,21

- A ces recettes fiscales d'ajoutent entre 2,5 et 3 MMDH par an, soit 0,5% des dépenses publiques, dans le cadre de la réduction du train de vie de l'État, notamment à travers la revue des dépenses par ministère afin d'en supprimer les redondantes ou celles à faible impact avéré.

Synthèse des prévisions de recettes fiscales

En MMDH	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Rationalisation Dépenses fiscales	2,000	4,000	6,000	8,000	10,000	30,000
Lutte Fraude fiscale	1,125	2,425	3,925	5,425	6,725	19,625
Fiscalisation Rente	5,000	5,350	5,725	6,125	6,554	28,754
Impôt Patrimoine non productif	3,200	3,300	4,600	4,900	6,400	22,400
Taxation Produits & Activités nocifs	1,920	3,130	4,410	5,740	7,150	22,350
Recettes IS & IR	8,480	20,560	33,510	47,390	62,270	172,210
Autres mesures fiscales (Engagements 6, 8, 9 et 10)	2,000	2,200	2,500	2,800	3,200	12,700
Réduction du train de vie de l'État	2,500	2,600	2,700	2,800	2,900	13,500
Élasticité fiscale de l'économie ⁷¹	40,000	50,000	60,000	70,000	80,000	300,000
Total Recettes fiscales	66,225	93,565	123,370	153,180	185,199	621,539

Des ressources financières supplémentaires pourront être mobilisées au cours de la mandature. Nous n'avons pas estimé le montant de ces ressources en raison de l'indisponibilité des informations. Il s'agit essentiellement de la rationalisation de la relation financière entre l'État et les établissements et entreprises publiques (EEP)⁷² à caractère marchand, ainsi que celle des structures des administrations publiques (redondances, chevauchements, etc.).



Conclusion générale

Le programme de gouvernement 2027–2031 du Parti du Progrès et du Socialisme repose sur une conviction simple et exigeante : la justice sociale et territoriale, la souveraineté productive et le renouveau démocratique ne sont pas des slogans creux, mais des choix budgétaires assumés et des politiques concrètes revendiquées.

Les 622 milliards de dirhams de ressources fiscales mobilisées sur cinq ans ne constituent ni une promesse irréaliste ni un vœu pieux. Ils correspondent à un effort maîtrisé, progressif et soutenable, fondé non sur l'augmentation indiscriminée de la pression fiscale pesant sur les classes moyennes et populaires et sur les TPME, mais sur une réorientation des priorités publiques, une lutte résolue contre les rentes et les gaspillages, une justice fiscale assumée, et la conviction que l'investissement dans le capital humain et l'écologie est le levier le plus sûr de la prospérité durable.

Le PPS préconise de mieux dépenser avant de dépenser davantage, de conditionner les aides publiques à l'emploi et à l'utilité sociale, de mettre fin aux exonérations fiscales inefficaces, et de mobiliser de manière responsable l'ensemble des ressources existantes de la Nation. Il assume également le moratoire sur les opérations dites de « financements innovants », ainsi que le recours strictement encadré à l'emprunt, exclusivement destiné à financer des investissements publics structurants dont les bénéfices s'étendront sur plusieurs générations, dans le respect de l'équité intergénérationnelle.

Ce programme de gouvernement est aussi un engagement de méthode. Chaque dirham engagé sera associé à des objectifs mesurables, à des indicateurs de suivi publics, et à une obligation de reddition des comptes. La transparence budgétaire, l'évaluation permanente de l'action publique et la lutte contre la corruption ne sont pas des principes abstraits : elles sont les conditions mêmes de la réussite du projet.

En définitive, le PPS propose aux Marocaines et aux Marocains un contrat qui le lie à eux, en vertu duquel : l'État protège, investit, oriente, régule et leur rend des comptes ; l'économie crée de la valeur et de l'emploi décent au lieu d'organiser la rente ; la démocratie est vivante et nul n'est au-dessus de la loi.

Ce programme de gouvernement n'est pas la promesse d'un miracle virtuel, mais celle d'un chemin lucide, solidaire et responsable, pour bâtir un Maroc plus juste, plus fort et plus équitable ; autrement dit, le Maroc du progrès pour tous.

En 2026, osons ensemble !

Osons ensemble l'hôpital public, l'école publique, l'emploi décent, la culture et le sport pour tous comme fondements de la dignité et de l'égalité des chances.

Osons ensemble une économie productive, innovante et régulée, créatrice de richesses, génératrice d'emplois décents et garante de notre souveraineté industrielle, alimentaire, énergétique, numérique et technologique.

Osons ensemble refonder la démocratie et consolider les institutions, en plaçant l'éthique, les libertés, l'égalité, la parité, les droits de l'Homme, la pleine reconnaissance de l'amazighité et le civisme au cœur du projet national.

Osons ensemble la jeunesse et des Marocains du Monde comme acteurs du développement national.

Osons ensemble un Maroc souverain, fidèle à ses valeurs, acteur de paix, de justice et de coopération.

Osons ensemble un Maroc plus prospère, plus juste, plus solidaire.

Osons ensemble le Maroc du Progrès et du Socialisme.



ANNEXE 1 : Synthèse du volet budgétaire



	Engagements et Budget en milliards de DH	2027	2028	2029	2030	2031	Total
I. L'AXE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN : INVESTIR DANS L'HUMAIN, EN FAISANT LE CHOIX IRRÉVERSIBLE DE L'HÔPITAL PUBLIC, DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, DE L'EMPLOI DÉCENT ET DE L'ÉMANCIPATION PAR LA CULTURE ET LE SPORT							
I.1 - Réforme de la santé : l'hôpital public d'abord	1. Réévaluer l'ensemble des stratégies nationales de la santé	-	-	-	-	-	-
	2. Intégrer les 8,5 millions de Marocains encore exclus de l'AMO	Compris dans l'Engagement 2 du volet I.3 Solidarité					
	3. Augmenter les lits publics disponibles à 10 lits pour 10.000 habitants (+9.000 lits)	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	6,8
	4. Augmenter les effectifs de l'hôpital public (+15.000 médecins et +33.500 infirmiers)	1,4	2,8	4,1	5,4	6,8	20,5
	5. Assurer l'accessibilité territoriale (90% à moins d'1h et urgences + plateaux techniques généralisés)	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,5
	6. Augmenter le taux d'accouchement médicalement assisté	0,5	0,5	-	-	-	1,0
	7. Réduire de moitié les délais d'attente	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	8. Revaloriser les salaires du personnel médical	1,8	1,8	1,8	3,9	3,9	13,2
	9. Consolider l'autonomie effective de gestion et certifier les hôpitaux publics	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	10. Réhabiliter l'image de l'hôpital public	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
		6,2	7,6	8,4	11,8	13,2	47,0
Santé							47,0
I.2 - Réforme de l'éducation, de la formation et de l'enseignement supérieur : l'école et l'université publiques comme piliers de l'égalité des chances et de l'économie du savoir	1. Réduire la taille maximale des classes à 30 élèves/classe et améliorer la qualité des services	6,1	8,2	10,3	12,4	14,5	51,5
	2. Revaloriser, former et stabiliser le corps enseignant	6,5	6,5	6,5	12,5	12,5	44,5
	3. Evaluer, promouvoir et intéresser les enseignants	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	4,5
	4. Certifier les établissements scolaires publics et améliorer l'orientation au secondaire	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	1,2
	5. Rénover les contenus pédagogiques et les curricula	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	6. Rendre effectif l'enseignement de l'Amazigh	Compris dans l'Engagement 2 du volet III.2 Amazighité					
	7. Accélérer l'éradication de l'analphabétisme	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	8. Mettre en œuvre une gouvernance territoriale de l'éducation et de la formation professionnelle	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	5,3
	9. Mécanisme de crédit impôt-recherche et commande publique orientée innovation	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	10. Consolider les dispositifs nationaux de financement de la R&D et de l'innovation	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
		16,8	18,9	21,0	29,1	31,2	117,0
Savoir							117,0
I.3 - Solidarité et droit au travail : sécuriser la protection sociale et garantir	1. Instaurer un Revenu minimum de dignité et garantir l'accompagnement social personnalisé	5,5	5,8	6,0	6,1	6,4	29,8
	2. Généraliser l'AMO	1,4	2,9	2,1	1,2	0,4	8,0
	3. Augmenter le SMIG et le SMAG, revaloriser les salaires de la fonction publique	7,2	7,2	7,2	15,2	15,2	52,0

l'accès à l'emploi décent	4. Instaurer l'intéressement obligatoire des salariés aux bénéfices des entreprises	-	-	-	-	-	-
	5. Réduire de 20 % le taux d'emploi informel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	6. Plan d'urgence NEET	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0
	7. Promouvoir l'emploi des femmes	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	6,2
	8. Favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap l'emploi des femmes	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	9. Réformer l'indemnité pour perte d'emploi	0,6	1,1	1,8	3,0	4,5	11,0
	10. Organiser les Assises nationales de la retraite et mener la réforme	Budget public non estimé, à définir à l'issue des Assises					
		19,5	21,8	21,8	30,2	31,2	124,5
Solidarité							124,5
I.4 - Culture et arts : un droit universel, un levier de développement et le socle du vivre ensemble	1. Mettre en place une gouvernance culturelle intégrée	0,1	0,1	0,1	-	-	0,3
	2. Augmenter durablement les financements publics et privés	0,5	1,0	1,6	2,1	2,8	8,0
	3. Déployer un plan national d'infrastructures culturelles	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	4. Généraliser l'éducation artistique et culturelle	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	5. Lancer un Plan national pour le livre et la lecture	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	1,1
	6. Augmenter le budget du FNAC	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	7. Déployer une diplomatie culturelle ambitieuse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	8. Protéger les créateurs et moderniser leur statut	-	-	-	-	-	-
	9. Structurer les industries culturelles et créatives	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	1,6
	10. Protéger et valoriser le patrimoine national	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
		2,9	3,4	4,0	4,4	5,3	20,0
	Culture						
I.5 - Sport : un outil d'épanouissement au service de la santé publique, de la cohésion sociale et du rayonnement international	1. Adopter une loi-cadre relative à l'activité physique et au sport	-	-	-	-	-	-
	2. Mettre en place une gouvernance modernisée et efficace du sport	-	-	-	-	-	-
	3. Lancer un programme massif de construction et de réhabilitation d'infrastructures sportives accessibles	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	4. Réhabiliter l'éducation physique et le sport scolaire et universitaire	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	5. Créer un réseau national de centres de formation publics autour d'un Institut national du sport	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	6. Réformer les fédérations sportives pour davantage de transparence	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	7. Mettre en place un statut du sportif protecteur et attractif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	8. Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans le sport	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	9. Développer l'économie du sport	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	10. Faire du sport un outil de cohésion sociale et territoriale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0

		3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0
Sport							15,0
II. L'AXE ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE : POUR UNE SOUVERAINETÉ PRODUCTIVE ET UNE ÉCONOMIE RÉGULÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE							
II.1 - Souveraineté productive et politique industrielle : produire, innover et maîtriser les chaînes de valeur	1. Adopter un pacte national de l'Industrie	0,2	0,2	0,1	-	-	0,5
	2. Dynamiser et rationaliser les zones industrielles	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,5
	3. Soutenir la R&D et l'innovation dans l'industrie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	4. Stratégie nationale de substitution aux importations ciblées	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	5. Incitations publiques différenciées selon les régions et les secteurs	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,0
	6. Label national « Maroc »	0,3	0,2	-	-	-	0,5
	7. Challenge industriel de l'innovation	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	8. Encourager les clusters industriels régionaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	9. Développer des plateformes de production partagée	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	10. Renégocier les accords de libre-échange déficitaires ou compromettant l'émergence de filières industrielles nationales stratégiques	0,3	0,2	-	-	-	0,5
		4,1	3,9	3,4	3,3	3,3	18,0
Industrie							18,0
II.2 - Soutenir l'entreprise, libérer l'acte d'entreprendre et intégrer l'informel	1. Créer une institution chargée de la médiation en faveur de l'entreprise	0,1	0,1	0,1	0,1	-	0,4
	2. Réformer le cadre juridique et administratif des affaires	0,1	0,1	0,1	0,1	-	0,4
	3. Déconstruire progressivement l'économie de la rente et lutter contre les conflits d'intérêts	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	4. Renforcer les organes de régulation et garantir la concurrence	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	5. Créer des champions nationaux et territoriaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	6. Mettre en place un plan national de formalisation de l'informel de subsistance	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	7. Lancer un plan national d'intégration de l'économie informelle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	8. Créer des zones d'activités pour les petites structures	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	8,0
	9. Rendre plus attractif l'entrepreneuriat productif	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	10. Utiliser les IDE pour renforcer le tissu productif national	0,1	0,1	0,1	-	-	0,3
		3,8	3,8	3,6	3,5	3,3	18,0
Entreprise							18,0
II.3 - Financement de l'économie au service de la croissance, des entreprises et des besoins des ménages	1. Entamer la généralisation des pensions de retraite	-	-	-	-	-	-
	2. Mener une politique attractive de mobilisation des flux d'épargne financière internationale	-	-	-	-	-	-
	3. Transformer l'épargne	-	-	-	-	-	-
	4. Protéger, réglementer et élargir la base des sociétés cotées	-	-	-	-	-	-

	5. Renforcer la concurrence et mieux réguler	-	-	-	-	-	-
	6. Mobiliser 50 MMDH par an via la BPI Maroc	10,0	10,0	-	-	-	20,0
	7. Adopter le mandat dual pour Bank Al-Maghrib	-	-	-	-	-	-
	8. Evaluer et rationaliser les finances et la gestion du portefeuille publics	-	-	-	-	-	-
	9. Publier un rapport d'audit des financements innovants	-	-	-	-	-	-
	10. Encourager le financement des TPME/PMI et porter l'encours des crédits d'équipement à 100 MMDH	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
		10,6	10,6	0,6	0,6	0,6	23,0
Financement							23,0
II.4 - Fiscalité juste, efficace et souveraine au service de la justice sociale et du développement économique	1. Réformer l'impôt sur le revenu (IR)	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	2. Augmenter la contribution de la fiscalité des revenus non salariaux et renforcer la solidarité nationale	-	-	-	-	-	-
	3. Réformer l'impôt sur les sociétés (IS) pour stimuler l'investissement productif	-	-	-	-	-	-
	4. Réformer la TVA pour consacrer sa neutralité économique	-	-	-	-	-	-
	5. Combattre la fraude et l'évasion fiscales avec des moyens à la hauteur des enjeux	-	-	-	-	-	-
	6. Intégrer l'économie informelle et le secteur agricole dans le champ fiscal	-	-	-	-	-	-
	7. Lever les freins fiscaux à l'investissement productif	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	20,0
	8. Promouvoir la transition écologique et les énergies renouvelables par la fiscalité	-	-	-	-	-	-
	9. Simplifier le système fiscal et moderniser l'administration fiscale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	10. Garantir les droits des contribuables, légitimer l'impôt et refonder la gouvernance fiscale	-	-	-	-	-	-
		Recettes fiscales > Dépenses fiscales					
Fiscalité							-
II.5 – Planification écologique, transition énergétique, gestion de l'eau et justice climatique : sécuriser les ressources et combattre la vulnérabilité	1. Mettre en place une planification écologique nationale et territoriale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	2. Accélérer et achever le projet de transfert d'eau Nord-Sud	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	3. Développer la réutilisation des eaux et le dessalement	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	11,5
	4. Mettre en place un organe de régulation de l'utilisation de l'eau	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	5. Accélérer les investissements dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	9,0
	6. Développer le stockage énergétique	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	6,5
	7. Instaurer une taxe carbone sur les combustibles fossiles	-	-	-	-	-	-
	8. Encadrer les prix des hydrocarbures en cas de flambée des cours	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	9. Adopter une loi de transfert des actifs de la raffinerie Samir à l'État	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0

	10. Intégrer des critères climatiques dans toutes les décisions publiques	0,2	0,2	0,1	-	-	0,5
		8,1	8,1	8,0	7,9	7,9	40,0
Écologie							40,0
II.6 - Souveraineté alimentaire, agriculture et pêche durables : nourrir la population en préservant les ressources et en valorisant le monde rural	1. Auditer les plans Maroc Vert et Génération Green, et réorienter structurellement la production agricole vers les cultures stratégiques	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,0
	2. Renforcer le soutien aux exploitations familiales, aux coopératives agricoles et à la pêche artisanale	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	3. Rationaliser et optimiser durablement la gestion des ressources en eau agricole	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	7,0
	4. Mettre en place un encadrement strict des ressources halieutiques	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	5. Renforcer les circuits courts de distribution et les marchés locaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	6. Mettre en œuvre des mécanismes de stabilisation des prix alimentaires	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	7. Promouvoir les pratiques agricoles durables	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	8. Développer et moderniser les filières locales de transformation agricole et halieutique	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	4,0
	9. Renforcer la recherche agronomique et halieutique	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	10. Mettre en place des dispositifs de sécurisation des revenus agricoles et halieutiques	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
		7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	36,0
Agriculture & Pêche							36,0
II.7 - Territoires, Aménagement et Habitat : réduire les fractures territoriales et garantir un cadre de vie digne	1. Rénover en profondeur la planification territoriale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	2. Promouvoir un développement rural valorisant les potentialités locales	Compris dans des engagements précédents					
	3. Renforcer l'armature territoriale en accompagnant le développement des petites et moyennes villes	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5
	4. Réviser le code de l'urbanisme	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	5. Accélérer la mise à niveau des villes	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	8,0
	6. Rééquilibrer la distribution des activités économiques	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	7. Promouvoir les mobilités durables	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	8,0
	8. Lutter contre l'étalement urbain, l'artificialisation excessive et la spéculation foncière	-	-	-	-	-	-
	9. Produire une offre de logement adaptée et de qualité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
	10. Réguler le marché du logement et développer le marché locatif	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
		6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	33,0
Territoires							33,0
II.8 – Artisanat, tourisme et économie sociale	1. Garantir une rémunération juste du travail de l'artisan, améliorer les conditions de travail et réduire les coûts d'exercice	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0

et solidaire : des leviers de développement économique, d'inclusion sociale et de rayonnement du Maroc	2. Renforcer la protection sociale, le financement et les capacités des artisans	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
	3. Valoriser et ouvrir les marchés nationaux et à l'export et refonder la formation et la transmission des savoir-faire	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	4. Diversifier, rendre plus durable et territorialiser l'offre touristique	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	5. Élever la qualité, professionnaliser et promouvoir à l'international	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	6. Promouvoir un tourisme durable et capitaliser sur la Coupe du Monde 2030	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	7. Renforcer la gouvernance, les PPP et redistribuer la valeur	0,4	0,4	-	-	-	0,8
	8. Adopter un cadre légal et institutionnel pour l'ESS	0,2	0,1	0,1	-	-	0,4
	9. Financer et ouvrir les marchés aux entités ESS	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	1,3
	10. Inclure les femmes, les jeunes et les territoires ruraux et mesurer l'impact et renforcer la gouvernance de l'ESS	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
		3,5	3,4	2,8	2,7	2,6	15,0
Artisanat, Tourisme & ESS							15,0
II.9 - Numérique et IA : leviers de souveraineté et de transformation économique	1. Consolider la stratégie nationale du numérique	0,2	0,2	0,1	-	-	0,5
	2. Développer les infrastructures numériques souveraines	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	10,0
	3. Généraliser la numérisation de l'administration	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	4. Structurer un écosystème national d'innovation en IA	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	3,5
	5. Mettre l'IA au cœur du système éducatif	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
	6. Adapter l'enseignement supérieur et la formation professionnelle aux métiers du numérique	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	7. Adopter une charte nationale de l'usage éthique de l'IA	0,2	0,2	0,1	-	-	0,5
	8. Soutenir la digitalisation des entreprises	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	9. Développer une économie de la donnée	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	10. Faire du numérique un levier d'inclusion territoriale et sociale	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
		5,4	5,4	5,2	5,0	5,0	26,0
Numérique							26,0
III. L'AXE DÉMOCRATIQUE : POUR UN SOUFFLE DEMOCRATIQUE NOUVEAU, LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE, L'ÉGALITÉ, L'ENCOURAGEMENT DE LA JEUNESSE, LA PROMOTION DES DROITS DES MRE ET POUR UNE CULTURE DU CIVISME							
III.1 - Un souffle démocratique nouveau et une tolérance zéro à l'encontre de la corruption, du conflit d'intérêt et de	1. Activer et renforcer les instances constitutionnelles	0,1	0,1	0,1	-	-	0,3
	2. Favoriser la liberté d'expression et élargir les libertés publiques et individuelles	-	-	-	-	-	-
	3. Consolider la réforme du système judiciaire, moderniser la politique pénale et réduire la population carcérale	0,2	0,3	0,5	0,7	0,8	2,5
	4. Réformer le Conseil national de la presse et les médias audiovisuels publics	0,3	0,2	-	-	-	0,5

l'enrichissement illicite	5. Agir pour le règlement du dossier du Hirak, des journalistes, influenceurs et jeunes de la Gen-Z en détention	-	-	-	-	-	-
	6. Adopter une loi de moralisation de la vie publique	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,7
	7. Réviser le cadre juridique régissant les partis politiques et les élections	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	8. Renforcer le droit d'accès à l'information et les institutions de probité et de régulation	0,3	0,2	0,2	-	-	0,7
	9. Poursuivre la réforme et la moralisation du système judiciaire	-	-	-	-	-	-
	10. Renforcer la démocratie participative et citoyenne	0,1	0,1	0,1	-	-	0,3
		1,3	1,3	1,2	1,0	1,1	6,0
Démocratie							6,0
III.2 – Réforme de l'État : une administration au service du citoyen, efficace, transparente et territorialisée	1. Concrétiser la régionalisation avancée, la décentralisation, la modernisation et la déconcentration de l'administration publique	-	-	-	-	-	-
	2. Instaurer un système national d'évaluation de la performance administrative	-	-	-	-	-	-
	3. Généraliser les guichets uniques physiques et numériques	-	-	-	-	-	-
	4. Rationaliser le portefeuille des établissements publics	-	-	-	-	-	-
	5. Lutter contre la bureaucratie excessive	-	-	-	-	-	-
	6. Mettre en place de effectivement une GPEEC	-	-	-	-	-	-
	7. Instaurer un dialogue permanents avec syndicats et représentants des fonctionnaires	-	-	-	-	-	-
	8. Développer et régionaliser la formation continue	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	9. Dématérialiser les procédures administratives	Couvert par le volet II.9 Numérique & IA					
	10. Réformer l'ENSA	-	-	-	-	-	-
							0,2 0,2 0,2 0,2 0,2 1,0
Réforme de l'État							1,0
III.3 - Amazighité : une question d'égalité et de justice sociale et territoriale	1. Rendre effective la loi organique pour la mise en œuvre du caractère officiel de l'amazighité	-	-	-	-	-	-
	2. Généraliser l'amazigh dans l'enseignement public	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	3. Faire de l'amazigh une langue de l'administration et de la justice	-	-	-	-	-	-
	4. Créer un fonds national dédié à la promotion de l'amazighité	1,0	-	-	-	-	1,0
	5. Intégrer l'amazigh dans le numérique et l'IA	-	-	-	-	-	-
	6. Augmenter les volumes de diffusion et de production en amazigh dans les médias audiovisuels	-	-	-	-	-	-
	7. Réparer les inégalités territoriales	-	-	-	-	-	-
	8. Lutter contre les discriminations linguistiques et culturelles	-	-	-	-	-	-
	9. Soutenir la culture amazighe et la recherche	-	-	-	-	-	-
	10. Instaurer une gouvernance participative	-	-	-	-	-	-
							1,2 0,2 0,2 0,2 0,2 2,0

Amazighité							2,0
III.4 – L'égalité : une condition indissociable de l'État de droit et du développement	1. Créer un mécanisme national de financement dédié à l'autonomisation économique des femmes	1,5	1,5	-	-	-	3,0
	2. Instaurer la discrimination positive en faveur des femmes dans la commande publique	-	-	-	-	-	-
	3. Institutionnaliser l'économie du « care » comme levier d'insertion professionnelle des femmes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	4. Garantir la justice salariale et lutter contre les discriminations professionnelles	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	5. Soutenir l'entrepreneuriat féminin et moderniser les coopératives	Couvert par le volet I.3 Solidarité					
	6. Moderniser le Code de la Famille et renforcer les droits civils des femmes et des enfants	-	-	-	-	-	-
	7. Renforcer la protection pénale des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	8. Réformer les lois électorales pour garantir la parité politique	-	-	-	-	-	-
	9. Renforcer les capacités de leadership féminin et le mentorat politique	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
	10. Garantir la protection sociale, la sécurité et la mobilité des femmes les plus vulnérables	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
		2,1	2,1	0,6	0,6	0,6	6,0
Femmes							6,0
III.5 - Libérer le potentiel de notre jeunesse, favoriser son épanouissement et renforcer sa participation politique et citoyenne	1. Mettre en place un Plan national de l'emploi des jeunes (PNEJ)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	2. Réformer la carte de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	3. Créer un Fonds national de capital-démarrage dédié aux jeunes de 18 à 35 ans	0,2	0,2	0,2	-	-	0,6
	4. Transformer les maisons de la jeunesse en espaces productifs multifonctionnels	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	5. Instituer un Service civique national volontaire et rémunéré pour les jeunes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	6. Garantir une couverture santé effective pour tous les jeunes	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,9
	7. Faire du sport un droit effectif pour tous les jeunes	0,1	-	-	-	-	0,1
	8. Mettre en place un programme national de lutte contre le décrochage scolaire	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	9. Développer un écosystème national du numérique et de l'innovation pour les jeunes	0,1	-	-	-	-	0,1
	10. Ouvrir des espaces de démocratie participative jeunesse et garantir l'accès de tous les jeunes à la culture, au sport et aux loisirs	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,9
		1,6	1,3	1,2	1,0	0,9	6,0
Jeunesse							6,0
III.6 - MRE : une composante à part entière de la	1. Mettre en place un « Bouclier numérique anti-spoliation »	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	2. Instaurer un dispositif « Urgence succession »	0,1	-	-	-	-	0,1

Nation, au service du projet national	3. Améliorer les conditions des étudiants MRE et enrayer la fuite des cerveaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	2,0
	4. Instaurer une « Vignette admission prolongée »	-	-	-	-	-	-
	5. Porter à 80% la garantie Tamwilcom pour les jeunes cadres MRE	-	-	-	-	-	-
	6. Créer le statut « Expertise MRE »	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
	7. Opérationnaliser la mise en place du guichet unique MRE dans l'ensemble des administrations	-	-	-	-	-	-
	8. Faciliter l'investissement et l'ancrage économique des MRE au Maroc	0,1	0,1	-	-	-	0,2
	9. Réformer les institutions et instance de gouvernance des MRE	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	1,0
	10. Garantir la représentation politique directe des MRE	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5
		1,3	1,1	0,9	0,9	0,8	5,0
MRE							5,0
III.7 - Civisme et citoyenneté : ancrer le vivre-ensemble et reconstruire la confiance dans l'espace public	1. Lancer un Programme national intégré du civisme	-	-	-	-	-	-
	2. Réformer l'éducation civique à l'école dès le préscolaire	Couvert par le volet I.2 Education					
	3. Créer un service civique volontaire pour la jeunesse	Couvert par le volet I.3 Solidarité					
	4. Rendre les sanctions effectives et mettre fin à l'impunité	-	-	-	-	-	-
	5. Réhabiliter les espaces publics comme biens communs	Couvert par le volet II.7 Territoires					
	6. Adopter un Code de conduite civique dans les services publics	-	-	-	-	-	-
	7. Mobiliser médias et réseaux sociaux au service du civisme	-	-	-	-	-	-
	8. Faire de la sécurité routière une priorité nationale	Couvert par le volet II.7 Territoires					
	9. Promouvoir la citoyenneté sportive pour la Coupe du monde 2030	Couvert par le budget Cdm 2030					
	10. Créer un Observatoire national du civisme	-	-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-	-
Civisme							0,0
IV L'AXE GEOPOLITIQUE : LE MAROC, UN ACTEUR RÉGIONAL SOUVERAIN, PROMOTEUR DE PAIX, ATTACHÉ AU RESPECT DU DROIT, AU MULTILATÉRALISME ET A UN ORDRE INTERNATIONAL JUSTE							
IV - Géopolitique : Le Maroc, acteur régional émergent promoteur de paix	Proposition 9 : Impact budgétaire : Doubler le budget du ministère en cinq ans	2,0	2,5	3,0	3,5	5,0	16,0
		2,0	2,5	3,0	3,5	5,0	16,0
Géopolitique							16,0
TOTAL DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DU BUDGET		107,4	112,4	102,8	122,6	129,1	575

Budget prévisionnel du programme de gouvernement du PPS

En MMDH	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Rationalisation des dépenses fiscales	2,000	4,000	6,000	8,000	10,000	30,000
Lutte contre la fraude fiscale	1,125	2,425	3,925	5,425	6,725	19,625
Fiscalisation de la rente	5,000	5,350	5,725	6,125	6,554	28,754
Impôt sur le patrimoine non productif	3,200	3,300	4,600	4,900	6,400	22,400
Taxation des produits & activités nocifs	1,920	3,130	4,410	5,740	7,150	22,350
Recettes IS & IR	8,480	20,560	33,510	47,390	62,270	172,210
Autres mesures fiscales (Engagements 6, 8, 9 et 10)	2,000	2,200	2,500	2,800	3,200	12,700
Réduction du train de vie de l'État	2,500	2,600	2,700	2,800	2,900	13,500
Élasticité fiscale de l'économie	40,000	50,000	60,000	70,000	80,000	300,000
Total Recettes fiscales supplémentaires	66,225	93,565	123,370	153,180	185,199	621,539
Total Dépenses budgétaires supplémentaires	107,427	112,410	102,843	122,593	129,143	574,417
Solde budgétaire	-41,202	-18,845	+20,527	+30,587	+56,056	+47,122

Dépenses supplémentaires du programme de gouvernement du PPS

575 MMDH sur 5 ans

Recettes supplémentaires du programme de gouvernement du PPS

622 MMDH sur 5 ans

Réduction de la dette publique de 47 MMDH

ANNEXE 2 : La Charte d’Ethique



Nous, représentants du Parti du Progrès et du Socialisme, prenons l’engagement solennel, si les Marocaines et les Marocains nous font l’honneur de nous confier des responsabilités électorales, gouvernementales ou institutionnelles, d’agir avec intégrité, responsabilité et transparence, au service de l’intérêt général.

Nous nous engageons à :

1. Agir avec probité : ne jamais placer nos intérêts personnels au-dessus de ceux de nos concitoyens, de la Nation ou de notre Parti.
2. Éviter tout conflit d’intérêts : déclarer et prévenir toute situation susceptible d’altérer notre jugement ou de nuire à notre impartialité ou à celle du Parti.
3. Rendre des comptes : informer nos concitoyens et le Parti de nos actions et décisions, avec honnêteté, clarté et célérité.
4. Servir l’intérêt général : œuvrer pour une économie efficace et juste, un développement durable et une société solidaire.
5. Respecter scrupuleusement l’obligation démocratique de transparence : publier, dès l’éventuelle prise en charge d’une fonction publique, notre déclaration de patrimoine et d’intérêts, ainsi que sa mise à jour annuelle.
6. Œuvrer avec abnégation et sérieux à la mise en œuvre effective du Programme de gouvernement du Parti et à en incarner l’esprit et les valeurs.

Nous signons cette Charte d’éthique en toute conscience, convaincus que la loyauté, la transparence et la responsabilité sont la clé d’une action politique juste, pérenne et efficace.

Fait le 1^{er} septembre 2026



ANNEXE 3 : Renvois de notes et références



¹ 1 psychiatre/100.000 habitants actuellement vs. 3 à 5 psychiatres/100.000 habitants selon les recommandations de l'OMS pour les pays à revenu intermédiaire.

² Maroc : 48 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2025.

Moyenne mondiale : 197 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes.

Pays les plus performants : Norvège (1 décès), Pologne (2), Espagne (3), Belgique (4), Suède (4), Danemark (4), Slovaquie (4), Irlande (4), Italie (6), France (7), Royaume-Uni (8), etc.

Source : Données OMS, 2023.

³ Maroc : 10 décès pour 1.000 naissances vivantes en 2023 selon l'OMS. Objectif du gouvernement sortant : 7 décès en 2030.

Moyenne mondiale : 17,3 décès pour 1.000 naissances vivantes.

Pays les plus performants : Norvège (1 décès), Suède (1), Finlande (1), Tchéquie (1), Slovénie (1), Danemark (2), Espagne (2), Portugal (2), Allemagne (2), Autriche (2), Australie (2), Italie (2), France (3), USA (3), etc.

Source : Données OMS, 2023.

⁴ Maroc : 17 décès pour 1.000 naissances vivantes en 2023 selon l'OMS. Objectif du gouvernement sortant : 12 décès en 2030.

Moyenne mondiale : 37 décès pour 1.000 naissances vivantes.

Pays les plus performants : Finlande (2), Estonie (2), Japon (2), Singapour (2), Slovénie (2), Luxembourg (2), Norvège (2), Suède (3), Autriche (3), Corée du Sud (3), Danemark (3), Espagne (3), Islande (3), Italie (3), Portugal (3), France (4), Belgique (4), etc.

Sources : Estimations établies par le Groupe inter-institutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité infantile (UNICEF, OMS, Banque mondiale et Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).

⁵ Maroc : taux de mortalité de 24% en 2022 selon l'OMS. Objectif du gouvernement sortant : 18,3% en 2030.

⁶ 38% en 2022 selon les Comptes nationaux de la Santé 2025, contre 45,6% en 2018.

⁷ PIB 2024 = 1.597 milliards DH. Sur la base d'une hypothèse de croissance de 4,7% en 2025 et de 5% en 2026, PIB 2026 = 1.812 milliards de DH.

Budget ministère de la santé 2026 : 42,4 milliards DH, donc un ratio de dépenses publiques de santé/PIB de 2,34% en 2026.

⁸ Sur la base d'une hypothèse de croissance moyenne de 5% de 2027 à 2031, le PIB national serait de l'ordre de 2.443 milliards DH en 2031. Le budget prévisionnel du ministère de la santé en 2031 serait donc de $2,34\% \times 2.443 + 13,2 = 70,4$ milliards DH, soit un ratio de 2,88% en 2031.

⁹ 28.184 lits disponibles dans les hôpitaux publics pour 36,83 millions de Marocains en 2024, soit 0,76 lits pour 1.000 habitants. La capacité litière des cliniques privées atteint 24.845 lits en 2024.

¹⁰ 74,2% selon l'Enquête nationale sur la population et la santé familiale 2018.

¹¹ Haute Autorité de la Santé.

¹² Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), conduit par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) auprès de jeunes de 15 ans.

10^{ème} cycle de l'évaluation PISA en 2029, les résultats du 9^{ème} cycle de l'évaluation PISA 2025 devant être publiés en 2026.

Classement du Maroc au PISA 2022 : sur 81 pays évalués, 71^{ème} rang (score de 365 points) en mathématiques, 79^{ème} rang (score de 339 points) en compréhension de l'écrit, 76^{ème} rang (score de 365 points) en sciences.

¹³ Trends in International Mathematics and Science Study (TIMSS), pour les élèves du cycle primaire et collégial.

Prochaines évaluations TIMSS en 2027 et 2031.

Classement du Maroc au TIMSS 2023 : 61^{ème} rang (score de 393 points) sur 63 pays évalués en mathématiques et en sciences.

¹⁴ Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS), qui évalue au niveau mondial la compréhension de l'écrit des élèves de 4^{ème} année primaire.

Prochaines évaluations PIRLS en 2026 et 2031.

Classement du Maroc au PIRLS 2021 : 56^{ème} rang (score de 372 points) sur 57 pays évalués.

¹⁵ 280.000 cas de décrochage en 2025 selon le Ministère de l'Education Nationale.

¹⁶ Infrastructures universitaires saturées : 250% de taux d'occupation dans les universités publiques, Aggravation du taux d'encadrement : entre 2014 et 2025, +100% dans l'effectif étudiants contre +30% dans l'effectif enseignant.

¹⁷ Classement QS 2026 : la 1^{ère} université marocaine est l'université Mohammed V de Rabat, qui se situe dans la tranche 1.201–1.400.

¹⁸ Contre 341 brevets d'origine marocaine déposés en 2024, selon l'Office Marocain de la Propriété Industrielle.

¹⁹ PIB 2026 = 1.812 milliards de DH.

Budget ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur 2026 : 116,5 milliards DH, donc un ratio de dépenses publiques d'éducation/PIB de 6,43% en 2026.

PIB 2031 = 2.443 milliards de DH. Le budget prévisionnel de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2031 serait donc de $6,43\% \times 2.443 + 31,2 = 188,28$ milliards DH, donc un ratio de 7,7% en 2031.

²⁰ 7,1 millions d'élèves (préscolaire inclus) répartis sur 233.199 classes soit une moyenne de 30,4 élèves/classe mais un maximum observé de 41 (source Ministère de l'Education Nationale). Pour atteindre un maximum de 30 élèves/classe, il faudrait viser une moyenne de 27 élèves/classe tout en agissant sur la réduction des disparités territoriales, ce qui revient à aménager 30.000 classes supplémentaires.

Avec un ratio recommandé entre 1,2 et 1,3 enseignant/classe, l'effectif total en fin de mandature devrait atteindre $1,25 \times 263.200 = 329.000$ soit environ 60.000 enseignants de plus que les 269.000 actuels, ce qui revient à recruter 12.000 enseignants nets/an ou environ 18.000/an afin d'assurer le remplacement des départs à la retraite.

²¹ Taux de travailleurs pauvres estimé entre 8% et 12% (sources non officielles) et taux de travailleurs vulnérables situé entre 65% et 75% selon le BIT et la Banque Mondiale.

²² 2 millions d'unités et 2,5 millions de travailleurs informels (HCP).

²³ Ce taux est de 43,5% en 2025.

²⁴ Source : HCP et enquêtes nationales.

²⁵ Coût global : 60,6 MM DH en termes de finances publiques (pertes de recettes fiscales et charges relatives aux aides sociales) + 54,4 MM DH en termes de manque à gagner au niveau de l'impôt sur le revenu et sur la production économique (source : Estimation of the short-term costs of youths not in education, employment or training : evidence from Morocco, Université Ibn Tofail - 2024).

²⁶ L'accès aux aides sociales directes est conditionnée par l'inscription au Registre Social Unifié (RSU) et l'obtention d'un indice socio-économique inférieur ou égal à 9,743001.

²⁷ SMIG actuel (à partir du 1^{er} janvier 2026) : 17,92 DH/Heure (+5%).

²⁸ SMAG actuel (à partir du 1^{er} avril 2025) : 93,00 DH/Jour (+5%) puis 97,44 DH/Jour à partir du 1^{er} avril 2026 (+5%).

²⁹ Le taux d'augmentation variera selon la région pour tenir compte du coût effectif de la vie selon les territoires et aboutir ainsi à un SMIG régional et un SMAG régional.

³⁰ Selon le recensement général de la population et de l'habitat réalisé en septembre 2024 par le HCP, le nombre de personnes concernées par la pauvreté multidimensionnelle a diminué de 4 millions en 2014 à 2,5 millions en 2024. Le nombre de ménages, estimé à 600.000 en 2026 et supposé diminuer de 50.000 ménages annuellement.

³¹ 8,5 millions à intégrer en 2 ans, dont 3,5 millions de TNS. Le coût de la prise en charge est estimé à ~900DH/an/assuré (l'AMO Tadamon coûte actuellement 9,5 MMDH pour 11 millions de bénéficiaires). Le coût additionnel serait donc de $2,5M \times 900 = 2,25MMDH$ en 2027, le double soit 4,5MMDH en 2028 et au-delà. Le coût total sur la mandature serait de 20,25MMDH. Néanmoins, la création de 280.000 emplois/an permettrait de soulager le budget de $280.000 \times 12 \times 6,37\% \times 3.800DH/mois = 813MDH/an$ additionnels chaque année et donc de le ramener à 8,0MMDH sur la mandature.

³² Accords conclus dans le cadre du dialogue social par le gouvernement sortant au titre de la période 2022- 2024 : Le coût annuel global de l'ensemble des mesures prises serait de 45 milliards de dirhams en 2026 et 49 milliards en 2027.

Détails des mesures prises : i) Augmentation mensuelle nette pour les fonctionnaires du secteur public de 1.000 DH versée en 2 tranches égales (1^{er} juillet 2024 et 1^{er} juillet 2025) ; ii) Augmentation de 10% du SMIG appliquée en deux tranches (5 % au 1^{er} janvier 2025 et 5% au 1^{er} janvier 2026) ; iii) Augmentation de 10% du SMAG appliquée en deux tranches (5 % au 1^{er} avril 2025 et 5 % au 1^{er} avril 2026) ; iv) Augmentation générale mensuelle nette des salaires statutaires de 1.500 DH répartie en deux tranches (1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025) pour l'ensemble du personnel du ministère de l'Éducation nationale;

Masse salariale des fonctionnaires : 195,33 MM DH en 2026. Impact budgétaire des propositions du PPS : +14,65 MM DH/an de 2027 à 2029 puis +30,4 MM DH/an en 2030 et 2031, soit 105 milliards de dirhams sur 5 ans.

Nombre de chômeurs : 1,621 million de personnes à fin décembre 2025.

Années	Nombre de chômeurs indemnisés	Montant moyen indemnisation annuelle DH	Coût budgétaire annuel MDH
2027	50.000	12.500	625
2028	75.000	15.000	1.125
2029	100.000	17.500	1.750
2030	150.000	20.000	3.000
2031	200.000	22.500	4.500

43

Années	Croissance PIB %	Inflation %	PIB MMDH	Taux Pression fiscale %	Recettes fiscales MMDH
2024	3,8	0,9	1 597	21,2	339
2025	4,7	1,9	1 704	21,1	360
2026	5	1,3	1 812	20,8	377
2027	5	1,1	1 924	21,6	416
2028	5	1,1	2 042	22,3	456
2029	5	1,1	2 168	23,1	502
2030	5	1,1	2 301	23,6	544
2031	5	1,1	2 443	24,1	589

⁴⁸ Dette reconnue par le tribunal de commerce de Casablanca : 45 MM DH.

Dettes réelles estimées à 95,7 MM DH, dont Administration des douanes 16,8 MM DH, délits douaniers 37,7 MM DH, délits Office des changes 18,8 MM DH, banques 4,2 MM DH, dettes privées locales et internationales 18,1 MM DH.

⁴⁹ Un smart grid (ou *réseau électrique intelligent*) est une version modernisée du réseau électrique qui utilise des technologies numériques pour mieux équilibrer en temps réel la production et la consommation d'électricité.

⁵⁰ Rapport Moroccan Institute for Policy Analysis (MIPA) 2025.

⁵¹ Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

⁵² Budget 2026 du ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger : 5,1 MMDH.

⁵³ 761,3 milliards de dirhams dans le cadre de la loi de finances 2026.

⁵⁴ « *Tous supportent, en proportion de leurs facultés contributives, les charges publiques que seule la loi peut, dans les formes prévues par la présente Constitution, créer et répartir* ».

⁵⁵ « *Tous supportent solidairement et proportionnellement à leurs moyens, les charges que requiert le développement du pays, et celles résultant des calamités et des catastrophes naturelles* ».

⁵⁶ Coût budgétaire des dépenses fiscales en 2025.

⁵⁷ Au 31 décembre 2025.

⁵⁸ Au 31 décembre 2025. Les comptes sur carnet ne sont pas soumis à l'impôt sur le patrimoine non productif.

⁵⁹ Part des personnes physiques résidentes dans les OPCVM au 31 décembre 2024 : 50,95 MMDH sur un total de 653,23 MM DH, soit 7,8%. L'encours OPCVM au 6 février 2026 s'est établi à 807,2 MMDH, donc la quote-part des personnes physiques résidentes est estimée à 63 MMDH.

⁶⁰ Aucune estimation de la valeur marchande des terrains non bâtis et des résidences secondaires n'existe dans les statistiques officielles. Les données brutes sont toutefois disponibles auprès de la DGI, de la TGR, de la Conservation foncière et des communes urbaines et rurales. Par souci de simplification et pour les besoins de l'évaluation, nous prenons une fourchette basse d'évaluation fixée à 200 MMDH.

⁶¹ Aucune information n'est disponible, mais celle-ci existe auprès des Services des mines. Le parc automobile est estimé autour de 4,5 millions de véhicules au Maroc. Les véhicules de luxe représenteraient au moins 0,25% de ce parc, soit 11.250 véhicules dont la valeur globale peut être évaluée autour de 11,25 MMDH (1 MDH/Véhicule). La valeur marchande des yachts n'est pas estimée.

⁶² Nous faisons l'hypothèse que le patrimoine non-productif va croître chaque année au même rythme que le PIB, soit 5%.

⁶³ Projection Programmation budgétaire triennale globale des recettes pour la période 2026-2028, loi de finances 2026, ministère de l'Économie et des finances.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Augmentation du tarif des TIC sur les tabacs de 6% en 2027, puis de 5% annuellement à partir de 2028.

⁶⁶ Boissons alcoolisées, boissons sucrées, etc.

⁶⁷ Augmentation du tarif des TIC sur les autres produits de 6% en 2027, puis de 5% annuellement à partir de 2028.

⁶⁸ Les recettes d'IS sont fortement concentrées. Un nombre réduit d'entreprises, les plus importantes, contribuent pour l'essentiel des recettes de cet impôt. Nous faisons l'hypothèse que 80% de ces recettes proviennent des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises, qui verront leur taux d'IS maintenu à 20%. Les entreprises évoluant dans le secteur des hydrocarbures, des télécommunications et dans les secteurs caractérisés par des oligopoles ou une rente de situation, verront leur taux d'IS porté à 40%. En revanche, les TPE ne paieront plus qu'un IS de 10%, au lieu de 20% actuellement.

Baisse des recettes d'IS des TPE de 50% en 2027, puis croissance annuelle modérée de 5% à partir de 2028. Hausse des recettes d'IS des PME, ETI & GE de 15% en 2027, puis de 7,5% annuellement à partir de 2028.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Augmentation des recettes d'IR de 10% en 2027 suite au changement du barème de l'impôt, puis de 7% annuellement à partir de 2028.

⁷¹ Hausse normale des recettes fiscales du fait de la croissance économique.

⁷² Données de l'année 2025 :

Transferts budgétaires de l'État aux EEP : 84,3 MMDH.

Taxes parafiscales affectées aux EEP : 6,5 MMDH.
Dividendes versés par les EEP au BGE : 18,5 MMDH.
Solde net de la relation financière de l'État avec les EEP : -72,3 MMDH.

